

MOYEN TERME 1999-2003

BILAN DU PROGRAMME

Alain DESROSIÈRES

Yves DETAPE

N°83
FEVRIER 2004

DANS LA COLLECTION MOYEN TERME :

MOYEN TERME 1999-2003

. Bilan du programme : *rapport n°83 - février 2004*

MOYEN TERME 2004-2008

. Avis sur le programme statistique à moyen terme 2004-2008 et sur sa première année d'exécution : *n°84 - février 2004*

. Les rencontres du Cnis en 2003 : *n°85 - février 2004*

. Actes des travaux du Cnis sur les programmes statistiques à moyen terme 2004-2008 : *n°86 - février 2004*

Conseil National de l'Information Statistique

Février 2004

BILAN DU PROGRAMME STATISTIQUE A MOYEN TERME 1999-2003

SOMMAIRE

	page
INTRODUCTION	5
I - SUIVI DE L'AVIS GENERAL	7
II - BILAN PAR FORMATION	17
Agriculture	18
Commerce, services	23
Démographie, conditions de vie	28
Education, formation	36
Emploi, revenus	41
Environnement	46
Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie	53
Monnaie, finance, balance des paiements	56
Santé, protection sociale	58
Statistiques régionales et locales	64
Système productif	68
Transports, tourisme	72
Urbanisme, équipement, logement	76
III - BILAN DU FONCTIONNEMENT DU CNIS	81
La vie et l'activité du conseil	82
Les comités	83
La communication	84
Les groupes de travail	85

INTRODUCTION

Au cours de l'année 2003, le Cnis a procédé à l'examen du bilan du programme à moyen terme 1999-2003 du système statistique public, tel qu'il avait été présenté en avril 1999, dans le Volume n° 51 des rapports du Cnis. Les treize formations spécialisées du Cnis avaient alors discuté des projets des services producteurs et formulé des avis sur ces programmes. L'Assemblée plénière tenue le 25 janvier 1999 avait formulé 29 avis généraux sur ce programme.

Entre l'été 2002 et l'automne 2003, chaque formation a examiné le bilan d'exécution des avis formulés en 1999. Ce bilan a ensuite été validé, en décembre 2003, par l'Assemblée plénière du Cnis. Tout ceci a été mené en parallèle avec la discussion sur le programme de la période à venir, 2004-2008. L'ensemble des documents portant sur la période passée, est présenté ici.

Le Cnis réunit régulièrement l'Insee, les services statistiques ministériels ainsi que d'autres services statistiques ayant une mission de service public avec les partenaires sociaux. Il joue un rôle essentiel d'information et de coordination, tel qu'il était prévu explicitement dans la loi sur la statistique de 1951. Il est important de noter que l'implication des partenaires sociaux est double. D'une part en tant que représentants des acteurs qui *fournissent des informations de base*, à travers des réponses à des enquêtes, ou à travers des répertoires et fichiers, ils expriment un souci important, celui dit de la « charge statistique ». D'autre part, en tant que représentants des utilisateurs de statistiques, ils *expriment des besoins économiques et sociaux*.

Une des originalités du Cnis est de rassembler et de confronter dans une même enceinte ces deux catégories de préoccupations, qui peuvent apparaître parfois contradictoires. Les débats se déroulent, d'une part dans les formations spécialisées, et d'autre part, dans des groupes de travail ad hoc, sur des thèmes précis. Sur la période 1999-2003, ces groupes de travail ont concerné : les professions de santé, les finances publiques locales, les investissements directs étrangers en France, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), la nomenclature socioprofessionnelle, et l'accessibilité des statistiques publiques.

L'exécution du programme 1999-2003, et les problèmes qu'il a parfois soulevés, offrent des exemples de ce qui précède. Ainsi, en matière de statistiques économiques, le fait marquant de la période a été la montée en puissance des demandes émanant de la Banque centrale européenne (BCE), via l'Office statistique européen, Eurostat. Chargée de piloter la politique monétaire, la BCE a cherché à organiser un système de statistiques économiques conjoncturelles de bonne qualité pour les 12 pays désormais dotés d'une monnaie commune, l'euro. Cette opération, dite de *benchmarking*, visait à aligner les performances des Instituts nationaux de statistiques européens sur les standards de ceux qui sont les plus efficaces. Elle a été ressentie par certains partenaires sociaux comme une cause de perturbation pour la réalisation d'autres objectifs, portant par exemple sur des statistiques plus structurelles. Le Cnis a été le lieu où ces difficultés ont été exprimées et discutées.

Dans le domaine des statistiques démographiques et sociales, l'événement principal a été la réalisation, en 1999, du dernier recensement de population « de type classique », c'est à dire issu des recensements plus ou moins réguliers effectués depuis 1801, puis la préparation du « Recensement rénové de la population » (RRP). Compte tenu notamment de l'importance grandissante des statistiques régionales et locales, le Cnis a été associé étroitement à l'élaboration du programme de diffusion du recensement de la population de 1999, et aux réflexions complexes impliquées par le RRP, opération très innovante. Dans le domaine social, les avis du Cnis ont été d'une grande importance pour que soient réalisées l'enquête sur les « Sans domicile fixe » et l'enquête sur la santé.

Le Cnis a été aussi le lieu où les besoins des chercheurs en économie et en sciences sociales ont pu être exprimés, via par exemple les représentants du « Centre Quetelet », créé en 2001 par le CNRS pour organiser la mise à disposition des données statistiques pour ces chercheurs. A cette occasion, d'autres façons d'envisager les usages des statistiques publiques sont présentées et soumises au débat, notamment du fait que les chercheurs informent le Cnis de leurs projets, soit qu'ils souhaitent réaliser par eux-mêmes certaines enquêtes, soit qu'ils demandent communication de certains fichiers. Dans ces cas, le Cnis ne joue pas seulement un rôle pour garantir le respect des règles de confidentialité, mais aussi il est un lieu d'échanges entre l'univers des services publics et celui de la production de connaissances scientifiques.

I - SUIVI DE L'AVIS GENERAL

Le programme 1999-2003 avait été élaboré dans le contexte général du passage à la troisième étape de l'Union monétaire européenne, et du lancement de l'euro, en janvier 1999. Nombre des avis alors formulés et des opérations menées depuis cinq ans ont été liés à ces événements importants. Le suivi détaillé des avis de chacune des treize Formations du Cnis pour ce Programme à moyen terme est présenté dans les bilans de celles-ci. On décrira ici, de façon plus synthétique, la façon dont les vingt-neuf avis généraux ont été suivis, et les difficultés éventuellement rencontrées à leur propos.

Moyens et organisation du dispositif statistique public

1. Le Conseil attachait une grande importance à ce que les dispositifs statistiques soient capables de **s'adapter** aux inévitables évolutions des cinq ans à venir.

Il s'agissait de la capacité du système statistique public à réagir à des évolutions qui, sans être complètement imprévisibles, prennent cependant des colorations différentes de celles prévues dans le programme statistique à moyen terme. Si les deux étapes du passage à l'euro, les 1/1/1999 et 1/1/2002, étaient bien prévues, les conséquences sur les difficultés de réponse à certaines enquêtes, notamment en 2002 pour les entreprises, ne l'étaient pas complètement. Mais les difficultés passagères alors rencontrées ont été surmontées. En revanche, l'ampleur et la vigueur des demandes européennes, émanant notamment de la Banque centrale européenne et tendant à raccourcir fortement la diffusion des indicateurs conjoncturels, n'avaient pas été anticipées au moins dans les formes qu'elles ont finalement revêtues. Une opération dite de « benchmarking », visant à comparer et aligner les délais de publication de certains indices par chacun des pays membres de l'Union, a été lancée par Eurostat.

Elle a mobilisé une grande partie de l'énergie et des moyens des services producteurs. Ainsi, parmi les six critères officiels de la qualité de la statistique européenne (la pertinence, la précision, l'actualité, l'accessibilité, la comparabilité et la cohérence), c'est le troisième, « l'actualité et la fraîcheur », qui s'est trouvé, de fait, mis vigoureusement en avant pendant la période 1999-2003.

Ceci peut contraindre les conjoncturistes à estimer, par des méthodes économétriques, des résultats non encore connus portant sur les derniers jours d'un mois ou sur le dernier mois d'une année. De ce fait, il est parfois difficile de concilier en même temps les critères de « précision » et de « fraîcheur ». Ce problème ne peut être résolu qu'en distinguant des délais de diffusion de résultats dits « provisoires » et « définitifs ».

D'autres demandes ont pris de l'importance ou ont été plus activement formulées. Elles ont conduit à la mise en place d'organismes nouveaux, comme l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion, animé par la DREES, ou l'Observatoire de l'emploi public, rattaché au ministère de la Fonction publique.

2. Le Cnis s'inquiétait du **contexte budgétaire** de la période 1999-2003 et encourageait à des redéploiements et des innovations :

Malgré les contraintes budgétaires, le programme à moyen terme a pu être globalement réalisé. Les effectifs affectés à la statistique publique (Insee et Services statistiques ministériels) ont diminué d'environ 1,2% sur la période. Les redéploiements ont favorisé les statistiques sociales : la culture, l'environnement, le tourisme, la jeunesse et sports ont bénéficié, entre autres, de personnels supplémentaires. Le rattachement de la Recherche à l'Education a permis au SSM de s'adosser à un service plus structuré.

De nombreux Services statistiques ministériels (SSM) ont connu de fortes réorganisations : création de la DECAS (Direction des Entreprises commerciales, artisanales et de services) fin 1998 avec élargissement du champ de compétence, création de la DREES début 1999 à la Santé et affaires sociales, création de la mission « bases de données et informations statistiques » à la Jeunesse et sports en 1999, réforme du SSM communication en 2000, refonte de l'observatoire économique de la défense en 2001.

3. Le Conseil encourageait les **collaborations entre services producteurs**

Les conventions entre l'Insee et les SSM sont de plus en plus nombreuses : elles sont actuellement au nombre de 36. Elles se traduisent notamment par l'accès des SSM à des fichiers fournis par l'Insee. Ceux-ci sont issus soit de sources fiscales ou administratives (11 conventions), soit d'enquêtes, par des mises à disposition d'échantillons et par des partenariats statistiques. L'ANPE, l'INRA ou la Commission de contrôle des mutuelles et des institutions de prévoyance sont associés à certaines de ces conventions. La création du « Fichier historique des demandeurs d'emploi », maintenant opérationnel, résulte d'une telle convention entre l'ANPE, la DARES et l'Insee.

L'observatoire de l'emploi public a permis une meilleure exploitation des fichiers administratifs (fichiers de paie) dans ce domaine, ce qui contribue à l'amélioration de la connaissance de l'emploi local.

Avancées dans la connaissance

4. Le Cnis souhaitait des **modalités modernes de diffusion pour trois opérations** importantes, inventaire communal (1998), recensement de la population (1999) et recensement agricole (2000).

La diffusion du recensement de la population, malgré un retard dû aux difficultés de la saisie optique, a été réalisée de façon complète et en mettant une large gamme de résultats sur l'internet : les médias ont largement rendu compte des résultats, particulièrement la presse locale. Un rapport (B. Morel) a été remis au bureau du Cnis sur les conditions de la diffusion du RP99. Si la diversité des supports de diffusion (Internet, cédérom, ...) a bien été accueillie, les utilisateurs souhaitent que l'Insee s'adapte mieux à la diversité des utilisateurs et les accompagne selon des procédures adaptées, particulièrement pour les usages par les partenaires sociaux.

Le recensement agricole a été diffusé conformément au programme et ses résultats sont accessibles sur le site « Agreste » du SCEES.

Les résultats de l'inventaire communal sont diffusés sur cédérom et sur le site Web de l'Insee, comme le recensement de la population.

5. Dans le **domaine social**, le Cnis soutenait les investigations programmées, souhaitait l'élaboration d'une vue d'ensemble sur les conditions de vie et demandait une adaptabilité accrue des instruments statistiques.

Toutes les enquêtes prévues, « handicaps, incapacités, dépendance » (HID), « budget de famille », « Santé », et « sans domicile » ont été conduites par Insee conformément au programme et ont connu une forte diffusion.

L'Insee et ses partenaires publient maintenant une série de documents « France, Portrait social » (actuellement 6^e édition), « Données sociales » et « Recueil d'études sociales » qui permettent d'avoir une vue d'ensemble sur les conditions de vie des ménages.

Le dispositif d'Enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV) permet une grande réactivité. La partie variable permet d'aborder des thèmes spécifiques et peut faire l'objet de partenariat avec des organismes extérieurs. Dans la mesure du possible, pour une même année, les enquêtes sont de trois types différents, un point intermédiaire entre deux "grosses" enquêtes (ex. détentions d'actifs), une reprise d'un thème d'une "petite" enquête Insee (ex. vacances) ou le développement d'un thème nouveau (ex. les services de proximité). La partie fixe répond au souhait d'Eurostat d'obtenir des données harmonisées sur la situation sociale des pays européens et permet la production d'indicateurs sociaux : qualité de l'habitat et du voisinage, difficultés financières, consommation et santé, emploi et contacts sociaux. Ces deux parties s'articulent autour du tableau de composition du ménage et d'un court questionnaire sur les revenus.

6, 9 et 16. Trois avis du Conseil insistaient sur **la connaissance qualitative et quantitative du marché du travail**, notamment en ce qui concerne les qualifications, les situations d'alternance entre formation et emploi, les liens entre emploi et économie et enfin une présentation cohérente des données, avec une description des situations intermédiaires ou précaires.

La connaissance du marché du travail a bénéficié de la mise en place d'instruments nouveaux. Conformément aux exigences européennes, la DARES produit une série sur les emplois vacants à partir de l'enquête ACEMO. Une meilleure connaissance de l'emploi public, notamment territorial, a été possible grâce à l'action de l'observatoire de l'emploi public. On dispose maintenant d'un fichier historique des demandeurs d'emploi (ANPE-DARES-Insee) qui peut servir de base aux chercheurs.

L'utilisation des DADS comme base pour la connaissance des emplois en substitution de l'enquête sur la structure des emplois (ESE) contribue à l'allégement des charges des entreprises sans diminution des informations disponibles. L'enquête emploi en continu est réalisée conformément au programme et produit maintenant régulièrement des résultats.

La DARES a amélioré le suivi de l'intérim (nouvelle série mensuelle à partir de données de l'UNEDIC) et son dispositif de suivi des politiques d'emploi. La DARES continue ses travaux sur les familles professionnelles (FAP).

Les travaux conjoints du CEREQ, de l'Insee, de la SDES et de la DARES sur les bilans formation emploi et sur les sorties du système éducatif ont été poursuivis et réorganisés. Par contre, la nomenclature PCS (Profession et catégories sociales) n'a bénéficié que d'un toilettage réduit.

Le numéro 362 - 2003 d'Economie et Statistique précise la mise en conformité de la définition du chômage BIT (Bureau international du travail) avec les normes européennes – changement du traitement du travail saisonnier, introduction des DOM, – et donne une présentation des contours de la population active.

7. Le Conseil marquait son intérêt pour la **connaissance des prix** et de leur évolution, particulièrement dans le domaine de la consommation, des services et du bâtiment.

Un nouvel *Indice des prix à la consommation*, de base 1998, a été mis en place au premier trimestre 1999. Les améliorations portent sur le champ, les méthodes de traitement et l'estimation des pondérations. Par ailleurs, ont été menés et publiés des travaux approfondis sur la prise en compte de l'« effet-qualité », résultant de l'accroissement rapide des performances de certains biens d'équipement informatiques : ces questions avaient été soulevées, de façon souvent polémique, aux Etats-Unis (rapport Boskin).

En matière de **logement**, l'*Indice du coût de la construction* (ICC) a fait l'objet d'un rapport de mission approfondi. Cette question continue cependant à préoccuper certains utilisateurs de l'ICC, qui estiment que celui-ci ne reflète pas suffisamment ces coûts, et est mal adapté à son usage d'indexation.

Une rénovation de l'*Indice des loyers* est en cours. L'*Indice des prix des logements anciens* est presque complètement fait, tandis que l'*Indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements* (IPEA) est mis en place progressivement sur l'ensemble du champ.

Par ailleurs, un *Indice des prix des services rendus aux entreprises*, demandé en 1998, est en cours d'élaboration dans un « pôle de compétence » animé par la Direction Régionale Pays de la Loire de l'Insee, en relation avec les experts du « groupe de Voorburg » (un « *City group* » de l'ONU) réunissant les statisticiens des services, qui étudient cette question de façon régulière. Fin 2002, 40% du champ des services aux entreprises (NAF 71, 72, 74) est couvert par un indice. Ce chantier a pour objectif de couvrir tous les principaux secteurs pour lesquels la démarche d'interrogation directe des entreprises a un sens. Il en est attendu une amélioration de la mesure de la productivité des services, une question de plus en plus souvent soulevée, notamment par les économistes.

8. Le Conseil recommandait que la connaissance statistique de **l'artisanat** progresse sensiblement. Les besoins spécifiques de ce domaine concernent les entreprises inscrites au Registre des métiers, c'est-à-dire à peu près celles de moins de 10 salariés. L'Enquête auprès des petites entreprises individuelles (EPEI) portant désormais sur toutes celles de moins de 20 salariés, le champ spécifique de l'artisanat fait toujours l'objet d'une analyse propre. Par ailleurs, la périodicité de ces enquêtes a pu être réduite, grâce à un usage accru des BIC et des BNC. Le comité permanent de suivi des statistiques de l'artisanat s'est doté d'un groupe technique chargé de définir les différents périmètres de l'artisanat. Des travaux sont en cours pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques régionales et locales de l'artisanat. Ils s'inscrivent dans la mise en place de la base de données « Connaissance localisée de l'appareil productif » (CLAP), qui sera opérationnelle en 2004.

La montée des thèmes transversaux

9. Voir Avis n° 6.

10. Le Cnis avait appuyé les projets visant à mieux connaître **les impacts de l'environnement** sur la santé des individus, les milieux et les territoires, ainsi que les conséquences économiques des réglementations environnementales.

Les impacts de l'environnement sur la santé sont maintenant du domaine de l'AFSSE (Agence française de sécurité sanitaire environnementale) créée en 2001-2002. Le rôle de l'Ifen – qui n'a pas de compétences médicales – se limite désormais à assurer la mesure de l'exposition aux risques de la population. L'Ifen a déjà développé des travaux dans ce domaine (plomb, pesticides, pollution de l'air, etc.).

Les conséquences des activités économiques sur l'environnement sont suivies dans l'industrie par les enquêtes sur les investissements protégeant l'environnement, sur les dépenses courantes liées à l'environnement (2001), sur les consommations d'énergie. La Commission des comptes des transports publie maintenant régulièrement un chapitre sur les transports et l'environnement. Le SCEES a fait d'importants efforts, en plus de l'enquête TERUTI, pour observer les liens entre activité agricole et environnement. Le recensement agricole a intégré des questions relatives à l'environnement, comme l'épandage des boues, l'existence de cultures biologiques, les installations de stockage des lisiers et fumiers, etc. Les enquêtes « Pratiques culturelles » et « Bâtiments d'élevage » de 2001 ont permis de mesurer des impacts de l'agriculture sur l'environnement, notamment sur les quantités de nitrates rejetés. Les enquêtes auprès des collectivités locales sur les services de gestion des déchets d'une part, de gestion de l'eau et l'assainissement d'autre part, malgré les difficultés inhérentes aux enquêtes nouvelles et à l'univers hétérogène des unités enquêtées ont apporté des éléments sur les organisations choisies par les collectivités, les équipements et les services rendus. Le bilan est plus réservé quant aux informations économiques recueillies. A part ce qui concerne le prix de l'eau, et certaines configurations simples, l'analyse des résultats économiques est encore limitée.

Enfin, l'Ifen produit maintenant annuellement l'« Environnement en France » qui donne un panorama complet de la situation du pays.

11. Le Cnis souhaitait que l'on mesure mieux l'incidence de **l'impact des évolutions démographiques**, plus particulièrement celui du vieillissement de la population.

Dans ce domaine, plusieurs études ont été publiées. A l'Insee, on citera : « La demande potentielle de logements, l'impact du vieillissement de la population » (Insee-Première 18/12/02), et « Activité professionnelle et vieillissement » (Les dossiers thématiques, n° 19, 25/09/01) ; au Commissariat général au Plan : le rapport du groupe « 2005 : le choc démographique, défi pour les professions, les branches et les territoires », le rapport « Avenirs des métiers » du groupe Prospective des métiers et qualifications ; au Conseil d'analyse économique (CAE) : le rapport Charpin sur les retraites (1999), et le rapport « Démographie et économie » par Michel Aglietta, Didier Blanchet et François Héran (01/03/2002). L'Insee produit par ailleurs régulièrement des projections démographiques, dont beaucoup donnent lieu à des publications régionales.

12. Le Conseil « soulignait la **complexité croissante de l'univers des entreprises...** », et observait que « le concept d'entreprise s'éloigne de celui d'unité légale : place grandissante des réseaux, restructurations et externalisations multiples, constitution de groupes à échelle européenne, multiplication des formes de relations sociales, brouillage de la frontière entre biens et services, diffusion des nouvelles technologies de l'information et la communication... ». Ces phénomènes se sont encore accrus entre 1998 et 2003, après la phase de croissance rapide des années 1999-2001, puis l'éclatement de la « bulle internet ». De fait, les séminaires annuels organisés par la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee ont porté successivement sur tous les thèmes qui avaient été mentionnés dans cet avis, et leurs travaux ont été publiés. Un Rapport sur « L'appareil statistique français face aux groupes d'entreprises » a été publié par le Commissariat Général du Plan en novembre 2002. Sur ce sujet, une étude expérimentale a été menée avec le groupe PSA, et une autre est en préparation avec le groupe Renault.

Un des problèmes posés par l'étude de ces situations complexes résulte de la dualité apparue en matière de normes comptables, depuis que les sociétés cotées en Bourse doivent présenter leurs comptes dans les normes internationales IAS, assez différentes du Plan comptable général français, qui reste obligatoire en matière fiscale.

Avancées dans les méthodes et les outils

13. Le Conseil soutenait les réflexions et initiatives visant à **réaliser en continu** l'inventaire communal, le recensement de la population et le recensement de l'agriculture. *L'inventaire communal* (1998) ne sera pas repris sous sa forme actuelle, mais l'Insee met en place un répertoire des équipements, fondé sur l'utilisation de sources administratives : il recensera, à partir de 2004, un certain nombre d'équipements (avec leur localisation et leur capacité) et s'élargira progressivement à de nouveaux équipements, après définition d'une méthode de collecte et de mesure, et après concertation avec les communes. Le *recensement en continu* est préparé et commencera dès 2004. Le Cnis est régulièrement informé de l'avancement des travaux et les textes législatifs et réglementaires sont maintenant promulgués. Le *recensement agricole* (2000) sera maintenu ultérieurement sous une forme analogue : la mission Debreu a rendu une conclusion négative quant à sa réalisation en continu.

14. Le Conseil se félicitait des projets d'utilisation des **sources administratives, sociales et fiscales** à des fins statistiques, rendus possibles par des accords entre les administrations et les services statistiques.

De longue date, de telles données sont utilisées en France : BIC, BNC, DADS, URSSAF, données de l'ANPE. Elles sont importantes dans la perspective de la *régionalisation* de l'information, très demandée. Ainsi, une innovation importante a été la mise en place du « Répertoire d'immeubles localisés » (RIL), qui servira pour le futur Recensement rénové de la population (RRP). Pour cela sont (ou seront) utilisés : le RP de 1999, le fichier SIRENE, les fichiers de la taxe d'habitation, des fichiers des CAF, et d'autres fichiers particuliers gérés par certaines grandes communes. On peut citer d'autres exemples.

Les DADS font l'objet d'exploitations plus larges et sont accessibles par un plus grand nombre d'utilisateurs, notamment locaux, via les DR de l'Insee. L'exploitation des DADS a aussi permis de remplacer l'ESE (enquête structure des emplois).

La DREES a pu produire des résultats en exploitant le panel de bénéficiaires de minima sociaux dont les données sont issues des fichiers de gestion de la Caisse nationale des allocations familiales, de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole et de l'UNÉDIC.. Elle met au point un échantillon inter-régimes de cotisants (EIC) où l'information est collectée auprès des institutions.

Certaines sources sont « mixtes », et constituées d'« enquêtes » greffées sur une source administrative, comme par exemple « l'enquête revenus fiscaux », issue des déclarations à l'IRPP. Cela a été le cas avec un appariement entre celle-ci et l'enquête emploi, récemment étendu à l'enquête patrimoine. Un autre exemple est celui d'une enquête sur la consommation des médicaments, appariée de façon anonyme avec des données de la CNAM.

Cet objectif de long terme d'utilisation accrue des sources administratives, déjà très développée dans les pays nordiques et aux Pays-Bas, est en général justifié par ses avantages : coût théoriquement plus faible que celui des enquêtes, allègement de la charge de réponses pour les entreprises et pour les ménages, exhaustivité (ou quasi-exhaustivité) permettant de territorialiser les résultats, disponibilité reproduite et stable permettant l'établissement de séries temporelles. Ces avantages doivent cependant être nuancés. Ils ne sont complets que si les statisticiens ont été impliqués dès la constitution de la source. Par ailleurs le coût de la mobilisation de telles sources à des fins statistiques est souvent beaucoup plus élevé qu'on ne l'imagine spontanément. De plus, l'information ainsi produite peut subir les effets de changements de réglementation ou d'organisation des services. Enfin, étant directement liée à une activité administrative *existant déjà* et notamment aux *moyens* mis en œuvre, elle est peu adaptée, d'une part, pour en *évaluer les résultats*, et d'autre part pour explorer des *questions non encore couvertes* par des politiques publiques.

Pour ces raisons, il est important de maintenir un système d'enquêtes directes, soit de type recensement, soit de type enquête par sondage. Contrairement à ce que préconisent certains pays nordiques, il est difficile d'imaginer une statistique publique entièrement issue de sources administratives, sauf à en faire un reflet amélioré de l'action publique déjà en place. Cela dit, il est possible d'accroître beaucoup l'usage des certaines sources (par exemple celles qui proviennent des organismes de protection sociale), notamment en les combinant à des enquêtes, pour améliorer la précision des évaluations issues des sondages : ces techniques sont en plein essor.

15. Le Cnis rappelait son intérêt pour **les analyses longitudinales et les panels**

Dans ce domaine, le bilan du programme reste en « demi-teinte ». Le « panel européen » a été prolongé jusqu'en 2001 et sera remplacé par un nouveau projet couplant coupes instantanées et panel, la « Statistiques sur les revenus et les conditions de vie » (SRCV), ou, sous son acronyme anglais, *Statistics on income and living conditions* (SILC).

Les opérations de type « panel » restent coûteuses et posent de délicats problèmes. En effet, les enseignements issus des panels sont d'autant plus intéressants que leurs durées sont longues (comme l'Education en fait l'expérience avec ses panels d'élèves), mais les risques d'« attrition » (disparition progressive d'une partie de l'échantillon) sont alors d'autant plus grands. Des solutions alternatives pour les analyses longitudinales sont actuellement recherchées dans l'exploitation de fichiers administratifs : fichier historique des demandeurs d'emploi, échantillons inter-régimes de cotisants, etc.

16. Voir Avis n°6.

17. Le Conseil formait le vœu que les développements relatifs à **OREADE** (Outils et Répertoires pour l'Etude, l'Analyse et la Démographie des Entreprises) soient engagés.

Ce projet ambitieux complète, vers une exploitation statistique, le projet SIRENE 3 de rénovation et d'harmonisation des différents répertoires d'entreprises. Il implique notamment : 1) un « schéma d'urbanisme » au sens des informaticiens, 2) une « documentation » (SYDORE), 3) un « langage commun », et 4) un traitement identique des différents événements. En 2003, le point 2) (SYDORE) est réalisé, le point 3) (le langage commun) l'est en partie, mais les points 1) et 4) sont encore en chantier. Une des questions à résoudre est celle de la spécification des liens entre unités à prévoir pour permettre de décrire les groupes, comme le demandait l'avis n° 12.

18. Le Cnis rappelait son souhait de développer les moyens d'**évaluation des politiques publiques nationales, régionales et locales**.

Les réponses apportées en matière d'évaluation sont variées. La première est de compléter les enquêtes administratives auprès des structures d'offre de services : ainsi, la DREES enquête systématiquement les usagers des services de santé (comme les patients) et ceux des services sociaux. L'évaluation des politiques publiques comprend maintenant assez systématiquement outre un comptage des bénéficiaires et une estimation de la consommation de soins ou de services, une enquête – sorte d'enquête de satisfaction – auprès de bénéficiaires. L'ANPE a réalisé une enquête du même type auprès de sortants de ses fichiers de demandeurs d'emploi. Si ces enquêtes, du fait de la faiblesse de l'échantillonnage, n'ont pas de validité au niveau local, elles révèlent les attentes des usagers ou bénéficiaires et peuvent mettre en évidence certaines complémentarités (ex. médecine de ville et médecine hospitalière) ou éventuellement concurrences.

Le deuxième type de réponse est la mise à disposition, pour les décideurs locaux, de bases de données comme « score-santé », d'outils méthodologiques et de compétences mutualisées. Ainsi le Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue (CCPR) a publié dans son rapport « Evaluation des politiques régionales de formation professionnelle » une annexe statistique avec des typologies et des descriptions des spécificités régionales.

Le troisième type de réponse est plus institutionnel. Les ministères font reconnaître par le Parlement une fonction d'évaluation à leurs services, comme pour la DARES sur la réduction de la durée du travail ou se dotent de services spécialisés comme le ministère de l'environnement avec la D4E (Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale).

19. Le Conseil recommandait que les services producteurs tirent parti des **nouvelles technologies de l'information et de la communication** (NTIC), pour améliorer l'accès à l'information.

Au cours de la période 1999-2003, l'accès à l'information via internet a été généralisé. En mars 2000, le site www.insee.fr (créé en mai 1996) a été doté d'une deuxième version, plus performante. Un moment important a été la mise au point de nouveaux outils de diffusion pour le Recensement de 1999. Pour cela, un Groupe de travail, commun aux Formations Démographie, conditions de vie, et Statistiques régionales et locales du Cnis, a rendu un rapport en juin 2003. Cette diffusion s'est appuyée sur une grande diversité de supports, électroniques ou non. L'utilisation d'internet pour une diffusion de masse a été une première, grâce au site www.recensement.insee.fr, dédié au RP99. Cette variété de supports a permis de diversifier les produits proposés : tableaux, bases de données, accompagnement cartographique, atlas thématiques.

En matière de diffusion des statistiques d'entreprises, les NTIC ont aussi beaucoup progressé. Les données de SIRENE peuvent être consultées grâce au service ARISIS. La « Base de données structurelles sur les entreprises » (BDSE) est devenue le service « Accès en ligne aux statistiques structurelles d'entreprises » (ALISSE), et est largement utilisée, de même que le site « Indices Pro » sur les indices de prix de ventes industriels.

Il faut remarquer que l'avis ne portait que sur l'apport des NTIC sur la *diffusion* des données. Or celles-ci sont aussi importantes pour moderniser la *collecte* et le *traitement* des données. Ainsi la « Collecte assistée par l'informatique » (CAPI), dans laquelle l'enquêteur est doté d'un micro portable, est maintenant généralisée. Pour les entreprises, les « Echanges de données informatisées » (EDI), ont progressé, passant à 50% pour SIRENE en 2002. Les réponses par internet aux diverses enquêtes se généralisent (par exemple pour les enquêtes de branches du SESSI). Un portail internet spécialement dédié aux entreprises permettra de répondre aux enquêtes sur les Prix de l'industrie et des services aux entreprises et aux enquêtes de conjoncture.

La dimension régionale et locale

20. Le Conseil estimait que l'amélioration des **informations régionales et locales** devait être un **axe stratégique**, en raison de l'extension des compétences des autorités territoriales, de la déconcentration de certaines administrations d'Etat, et des préoccupations régionales et locales des autorités nationales et communautaires.

Cette recommandation a pris encore plus d'importance avec la deuxième phase de la décentralisation, intervenue en 2003. Elle mettait l'accent sur la *diversité* des utilisateurs et des niveaux d'utilisation : celle-ci a été confirmée par la journée de concertation sur ces sujets qui a été organisée par le Cnis en juin 2003 à Lyon, pour la préparation du prochain programme à moyen terme 2004-2008.

Une réflexion approfondie sur la diversification des modalités de diffusion adaptée à celle des utilisateurs a été menée, par exemple à propos du RP de 1999. Elle distingue les « utilisateurs spécialisés » et les « utilisateurs grand public ». Les activités des Directions régionales de l'Insee ont été réorganisées en fonction des besoins de la diffusion, autour du système d' « Offre cohérente pour les régions » (OCRE), distinguant le « *back office* » et le « *front office* ». Ainsi est conçue, d'une part, une offre standardisée à partir d'informations mutualisées, élaborée par des Pôles de services de l'action régionale (PSAR, ou *back office*), et d'autre part une adaptation et une retraduction de celles-ci en fonction des besoins spécifiques locaux, par les Services d'études et de diffusion (SED, ou *front office*) des DR de l'Insee. Ce système a fait l'objet d'une concertation dans les régions, impliquant des interviews d' « utilisateurs types », pour mieux cerner leurs besoins. Le développement, demandé par le Cnis en 1998, des Comités régionaux d'information économique et sociale (CRIES), sortes d'équivalents du Cnis au niveau régional, n'a pas été effectif. Ceux qui existaient déjà se sont maintenus, mais leur rôle spécifique par rapport aux CESR n'est pas toujours perçu clairement. Mais cette concertation a souvent pris des formes particulières de créations d'observatoires, associant professionnels d'un domaine et statisticiens publics visant à développer l'information à divers niveaux géographiques.

Plus généralement, des formes variées de statistiques locales se sont développées de façon non toujours coordonnée, un phénomène sans doute irréversible du fait de la décentralisation et de la diffusion de la compétence statistique et informatique. Les observatoires ont fait l'objet d'un rapport du Cnis (n° 53) en septembre 1999. Ils reflètent, d'une certaine façon, la diversification et l'extension des besoins d'informations locales, stimulée par trois facteurs : 1) la décentralisation et la multiplication de centres de décisions régionaux, 2) l'existence, dans ces centres, de personnels bien formés et habitués à la statistique et aux raisonnements quantifiés, et 3) la diffusion massive de la micro-informatique, qui rend accessibles les réalisations d'enquêtes et les traitements de gros fichiers. La statistique publique se doit de suivre ces développements, en leur apportant, quand c'est nécessaire, des conseils techniques et juridiques, notamment sur les règles de confidentialité des fichiers informatiques.

21. Le Conseil considérait que les **progrès** de la statistique régionale et locale résulteront à la fois de nouvelles données nationales territorialisées et d'opérations spécifiques locales s'appuyant, dans un cadre partenarial, sur des méthodologies communes.

Les développements décrits au point précédent vont tout à fait dans le sens de cette recommandation. La distinction introduite par OCRE entre « back office » et « front office » répond bien à cette philosophie. Celle-ci reflète la tension inévitable entre, d'une part, le besoin de standardiser, ou au moins d'harmoniser pour les rendre comparables, les informations produites pour tout le territoire de la République, et d'autre part, la multiplication de besoins diversifiés selon des spécificités locales. L'existence de structures régionales des institutions statistiques nationales est, de ce point de vue, un atout important et original de la statistique française. La mutualisation des méthodologies effectuée par les PSAR va bien dans ce sens.

Un bon exemple en a été fourni par la concertation organisée autour de la diffusion des résultats du RP de 1999. A cette occasion, est apparue une demande pressante d'informations à des niveaux géographiques très fins, notamment *infracommunaux*. Pour cela, a été défini un niveau d'exploitation respectant les contraintes de confidentialité de la CNIL, les « Ilots regroupés selon les indicateurs socio-démographiques » (IRIS 2000), très utilisés par les politiques de ville.

22. Le Conseil se félicitait de ce que l'exploitation géographique fine de **sources administratives sociales et fiscales** permette de répondre à nombre de problématiques régionales et locales.

Ce thème a déjà été traité à propos de l'avis n°14. On a insisté sur l'intérêt de telles sources précisément pour *régionaliser* les statistiques. Un bon exemple est fourni par le recours aux fichiers administratifs de la DGI, qui rendra possible la connaissance des revenus fiscaux locaux et de leurs disparités à des niveaux très fins (IRIS). L'objectif est de construire au niveau infracommunal des indicateurs décrivant la distribution des revenus (médianes, déciles), et leurs composantes (salaires, pensions...).

Maintes autres sources administratives sont de plus en plus mobilisées pour régionaliser l'information statistique. Dans la discussion de l'avis n° 14, ont été suggérés quelques éléments pour une discussion plus large de ces usages des sources administratives, par comparaison avec les enquêtes directes. Dans le cas des régions, les échantillons nationaux peuvent être complétés afin de devenir représentatif au niveau de la région. Mais en pratique, de telles extensions ne sont pas très fréquentes.

23. Le Conseil souhaitait que des **avancées significatives de la statistique régionale et locale** soient enregistrées à propos de quelques thèmes précis.

Des « ESTimations de l'Emploi Localisé » ont démarré (projet ESTEL).

Des agrégats de comptabilité régionale conformes au SEC 95 ont été calculés. Il est prévu d'en rapprocher les délais de publication de ceux de la comptabilité nationale.

Le projet CLAP de « Connaissance Locale de l'Appareil Productif » a débuté en 1999. Son objectif est d'offrir un système de localisation de l'activité cohérente avec le système national. Il fournira des résultats visibles de l'extérieur en 2004.

La « fourniture de données sur les quartiers des grandes agglomérations » fait l'objet de travaux menés en collaboration avec la Délégation interministérielle à la ville (DIV).

L'« observation des déplacements et des flux induisant des relations entre territoires » est encore insuffisante. On dispose de données sur les déplacements des personnes, mais peu sur les flux économiques. A ce sujet, certaines sources naguère disponibles ne le sont plus : c'est le cas pour les communications téléphoniques entre villes.

La « connaissance de la localisation des recettes et des dépenses de l'Etat et des organes d'administration centrale » progresse peu à peu. Elle suppose une collaboration entre la DGCL, la DGCP et la DGI. Un groupe de travail, commun aux Formations Monnaie-Finances et Statistiques régionales et locales du Cnis, a présenté un rapport sur ce sujet.

Le contexte européen

24. Le Conseil prenait acte de l'adoption de **règlements européens** (statistiques structurelles et conjoncturelles d'entreprises, enquêtes forces de travail, indices des prix à la consommation harmonisés), et de ce que d'autres étaient en préparation, (coût de la main d'œuvre et structure des salaires, indice européen du coût de l'emploi) et souhaitait que les services statistiques s'y conforment rapidement.

Les règlements portant sur les statistiques structurelles de coûts de la main d'œuvre et sur la structure des salaires ont été appliqués : de telles informations seront disponibles à un rythme quadriennal. L'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH) a été construit. La construction de l'indice européen du coût de l'emploi (IECE) a fait l'objet d'un débat méthodologique : fallait-il calculer un indice des *coûts* (ce qui intéresse les entreprises, en intégrant les effets de structure), ou un indice des *prix* (plus compliqué, mais représentatif du prix du travail). L'indice retenu porte sur les coûts.

L'« harmonisation conceptuelle et méthodologique des **statistiques sociales** » a fait l'objet de nombreuses discussions, qui ont permis de dépasser en partie l'opposition classique entre, d'une part, « l'harmonisation des *produits* » (les définitions théoriques des variables sont harmonisées, mais chaque pays choisit de les mesurer selon ses possibilités, par exemple entre enquêtes et sources administratives) et d'autre part, « l'harmonisation des *méthodes* » (tout le processus de mesure est harmonisé). Cette discussion méthodologique (sinon philosophique) a fait beaucoup avancer la réflexion sur la nature et la portée de la tâche d'harmonisation des statistiques européennes. Les débats autour de l'enquête « *Statistics on income and living conditions* » (SILC), qui doit remplacer le Panel européen, ont bénéficié de ces réflexions.

25. Le Conseil était préoccupé du risque de dégradation de la statistique des échanges intra-communautaires qui pourrait résulter pour **Intrastat**, des mesures de simplification de la législation sur le marché intérieur (SLIM).

De fait, pour le *suivi des échanges*, le système Intrastat fonctionne sans grands changements. La demande (ancienne) de la Commission et de certains pays d'alléger le système, jugé par eux trop lourd, est toujours, en France, récusée par les statisticiens et les représentants des entreprises, compte tenu de ce que, les déclarations statistique et administrative étant confondues, l'allègement envisagé serait minime et l'information collectée serait moins utile. De ce point de vue, la situation n'a pas évolué.

26. Le Conseil se préoccupait des conditions du passage à l'**euro** (alors à venir), et, plus généralement, de l'instauration de l'**Union économique et monétaire**. Il « souhaitait la mise en place d'un ensemble d'**indicateurs cohérents**, ou *tableau de bord* de la zone euro ».

Le Cnis a consacré plusieurs rapports aux conséquences du passage à l'euro. La mise en place des tableaux de bord a nécessité, en amont du processus de leurs constructions, des travaux visant à harmoniser les indicateurs utilisés (voir avis n° 24) et à en raccourcir les délais de collecte et de calcul. La BCE et Eurostat ont joué, de ce point de vue, un rôle important pour stimuler et coordonner ces travaux.

A propos des statistiques monétaires et de la Balance des paiements, le Conseil « notait que l'UEM constituait un défi important ». Un important travail de mise en place des agrégats européens a été mené. Par ailleurs le maintien de la publication d'agrégats monétaires nationaux dans le contexte de l'euro a été débattu. Par principe, la BCE ne souhaite pas publier de tels agrégats, dont la signification économique lui semble discutable. Cependant, des utilisateurs insistaient pour que les agrégats français soient calculés et publiés. Un groupe de travail a étudié cette question. La Banque de France a choisi de publier la contribution française à certains agrégats (endettement intérieur total, contribution à la croissance de M3). Il est de plus toujours possible à l'utilisateur de recalculer les anciens agrégats, les séries de base étant disponibles. On peut aussi les évaluer grâce aux comptes nationaux financiers. Cependant chaque pays étant libre de publier ses données nationales, l'information s'est peut-être réduite pour certains. Une question analogue se pose pour les taux d'intérêt. La BCE va réaliser un nouveau reporting sur ces taux, qui va se substituer à l'enquête française sur le coût du crédit.

27. Le Conseil souhaitait une **diffusion** large et rapide, notamment par Eurostat, des informations sur les Etats-membres, en utilisant notamment les NTIC.

Eurostat a mis en place un réseau de *datashops*, qui, dans chaque pays, s'efforcent de répondre au besoin de mutualisation ainsi exprimé. L'accès direct aux données grâce à Internet, de plus en plus fréquent, a grandement facilité ces échanges d'informations. Par ailleurs, l'Insee et le Statistisches Bundesamt allemand ont mis en place un centre de documentation commun sur les statistiques allemandes, géré à Strasbourg par la Direction Régionale d'Alsace de l'Insee.

28. Le Conseil soutenait les projets de **travaux bilatéraux** entre la France et d'autres Etats-membres, qui permettent d'approfondir les méthodes, afin d'effectuer des comparaisons, et de pouvoir s'inspirer des meilleures pratiques.

Des travaux approfondis de comparaisons des méthodes de collecte des statistiques de salaires et de coût de la main d'œuvre entre la France et l'Allemagne ont été menés et publiés. D'autres ont porté sur les méthodologies comparées des enquêtes emploi effectuées par l'Insee et par l'ONS britannique. Plus récemment, la pression et l'urgence des demandes communautaires ont été à l'origine d'études plus légères, mais donnant un panorama des approches de plusieurs pays partenaires sur un sujet précis : recensement de la population, statistiques sur la délinquance.

29. Le Conseil rappelait son intérêt pour les **groupes de travail** et les **missions** impulsés par le Cnis. Il soulignait aussi l'importance du travail opéré dans les trois **comités du Cnis** (Comité du label, Comité du contentieux, Comité du secret).

II - BILAN PAR FORMATION

Formation Agriculture

Éléments de contexte

La statistique agricole française est actuellement – pour des raisons historiques – largement fondée sur le recensement de l'agriculture (RA) et sur des enquêtes statistiques. Elle amorce un important effort de reconversion pour mieux exploiter les sources administratives : ces sources, sans doute maintenant plus complètes, sont devenues très abondantes du fait du développement de la politique agricole commune.

Sur le plan international, Eurostat impose l'élaboration de statistiques nombreuses, mais n'est pas en mesure de donner un accès aisé aux informations qu'il collecte. Cette faiblesse de la diffusion par Eurostat dans le domaine des statistiques agricoles est très pénalisante pour les comparaisons internationales, tant pour les diffuseurs que pour les utilisateurs français. Ainsi, par exemple, les RA 2000 italien et irlandais ne sont toujours pas disponibles fin 2002.

Problèmes des moyens

Le recensement de l'agriculture a mobilisé d'importants moyens durant la période mi-1999 à mi-2001. Des allègements ont dû être consentis sur les autres travaux. La faiblesse des ressources en Administration Centrale n'a ainsi pas permis de réaliser toutes les enquêtes prévues en fin de période. Néanmoins, les travaux prospectifs sur le devenir du RA et sa réalisation en continu ont pu être menés à bien grâce à une mission de l'Insee. Ces travaux, qui ont conclu à la recommandation de ne pas se lancer dans un RA en continu, ont proposé de nombreuses voies d'amélioration du dispositif.

Dans le cas particulier de la statistique agricole, les départs de statisticiens seront importants à partir de 2007, or c'est précisément à cette date que se fera la préparation du RA de 2010 : les départs de personnels risquent d'entraîner une forte rupture dans la continuité des savoirs.

L'organisation du travail en régions risque aussi de se trouver fortement modifiée dans les années à venir. Les services régionaux et départementaux de l'Agriculture (SRSA et SDSA) ont actuellement une bonne capacité de collecte et de réponse à la demande locale (diffusion). Dans un contexte de décentralisation accrue, la fabrication des outils de collecte et de diffusion devra rester centralisée mais nécessite de fournir des outils de qualité. Une « mutualisation » des tâches en régions est envisageable : le SCEES a mené des expériences de déconcentration dans les SRSA de tâches de formation et de coordination des enquêteurs. Ces expériences ont réussi, mais il est plus difficile de déléguer la conception générale d'enquêtes. Ces tâches pourraient devenir difficiles à assurer en cas de réduction trop rapide des personnels de l'administration centrale (implantée à Paris et à Toulouse).

Ces problèmes peuvent devenir cruciaux à partir du budget 2005. De plus, la nouvelle LOLF créera, à partir de cette date, une demande supplémentaire d'indicateurs pour l'évaluation des politiques agricoles. Certes, des gains de productivité seront obtenus par substitution de données administratives à des collectes par enquêtes : la substitution de l'identification permanente généralisée (IPG) aux enquêtes animales va dans ce sens.

Néanmoins, l'ensemble de ces réformes doit être conduit à bien avant 2008 pour permettre la réalisation du RA 2010 dans de bonnes conditions.

Bilan des travaux inscrits au programme à moyen terme 1999-2003

1 - Recensement et enquêtes

La période 1999-2003 a été marquée par la réalisation du RA 2000. Ce recensement s'est déroulé normalement, conformément au programme à moyen terme et les résultats ont été largement diffusés. Les enquêtes thématiques ont été réalisées selon le programme prévu, à quelques exceptions relativement mineures près. Les enquêtes sur certaines productions – aviculture et lapins, légumes – n'ont pas pu être faites faute de moyens.

2 - Utilisation des sources administratives

Les progrès dans l'utilisation des sources administratives sont subordonnés à l'inscription correcte des exploitations agricoles dans SIRENE. L'identification des entreprises a été réalisée par les MSA à partir des données administratives nécessaires à l'application des législations sociales et les données nouvelles à caractère économique comme la NAF. L'attribution et la validation des codes NAF nécessitent des processus d'actualisation spécifiques. Le périmètre juridique de l'opération est actuellement défini et ce projet avancera en 2003.

La MSA constitue une source d'information pour les non salariés et salariés qui se développe au fil des années grâce à l'amélioration de la qualité des données de ses systèmes d'information.

Dans le domaine de la connaissance des revenus agricoles et de ceux des agriculteurs, des progrès ont été réalisés grâce à l'utilisation des BIC. Ces problèmes sont aussi largement évoqués à la Commission des Comptes de l'Agriculture. Des problèmes de méthode subsistent : la demande porte sur une mesure de type « salaire » ou directement comparable à un salaire, alors que les revenus concernés entrent mal dans ce cadre.

3 - L'emploi agricole, salarié et non salarié

La mise en cohérence des sources sur l'emploi agricole (MSA, SCEES, Insee) a fait l'objet d'une mission des inspections générales concernées. Elle a permis d'expliquer les différences de champ, justifier les approches complémentaires et dégager la nécessité de mieux communiquer vis à vis de la profession agricole.

La MSA contribue à alimenter les Tableaux de Bord Départementaux de l'Emploi, prévus par la Loi d'Orientation Agricole de 1999.

4 - Fonctionnement économique des exploitations

Le réseau d'information comptable agricole (RICA) permet désormais aux chargés d'études de l'INRA, du SCEES et de l'Insee de travailler sur un échantillon de 8 000 exploitations agricoles dans le sens demandé par le Cnis.

5 - Relations entre agriculture et environnement

La collaboration entre l'Ifen et le SCEES s'est déroulée conformément aux recommandations du Cnis. La collecte d'information TERUTI sur l'utilisation du territoire est améliorée : renouvellement de l'échantillon, recueil d'informations nouvelles par les DDA. Le système renseigne maintenant sur deux aspects : nature et fonctionnalité des territoires.

Une enquête « Pratiques culturelles » a eu lieu en 2001. Elle a permis de mieux appréhender les pratiques des agriculteurs, en particulier dans l'utilisation de l'azote.

Pour la connaissance des effets des activités agricoles sur l'environnement, il sera sans doute nécessaire de mener une enquête sur l'usage des produits phytosanitaires dans l'arboriculture et l'horticulture.

6 - Pêche, aquaculture et forêt

La forêt fait l'objet d'une enquête approfondie tous les 20 ans, dans le cadre de l'inventaire forestier national. Une enquête sur le potentiel productif de la forêt est réalisée tous les 10 ans, par rotation, au niveau départemental. Cette enquête devra être intégrée au programme du Cnis, ce qui n'est pas encore le cas actuellement.

Du côté environnement, les observations de la forêt portent plutôt sur la bio-diversité (comme pour les zones humides). Cependant, lorsque des enquêteurs font un inventaire forestier, leurs connaissances risquent d'être insuffisantes en matière de flore, et l'observation reste limitée plus par les moyens humains que par les moyens financiers.

Les enquêtes sur les cultures marines sont réalisées régulièrement par le BCS depuis 1997. En 2002, a eu lieu le recensement de la conchyliculture qui permettra de poursuivre la série d'enquêtes annuelles sur de meilleures bases. Une réflexion est en cours sur l'amélioration des statistiques des pêches maritimes, qui porte sur les concepts aussi bien que sur l'organisation des traitements.

7 - Diffusion des statistiques agricoles

Le SCEES a réorganisé ses publications et développé un site Web qui donnent maintenant un large accès aux données (voir site agreste.agriculture.gouv.fr).

8 - Travaux européens de statistique agricole

La pression communautaire est constante et porte sur la plupart des travaux du SCEES. Pour la période 1999-2003, le programme communautaire comportait le recensement agricole, une enquête vergers et le programme annuel d'enquêtes de production. Par ailleurs, une demande forte s'est exercée en matière de connaissance de l'environnement et des IAA.

9 - Services régionaux et départementaux de statistique agricole

Les services de statistique agricole ont été maintenus et leurs missions ont été redéfinies conformément aux recommandations inscrites dans le rapport Malinvaud (janvier 1997).

Travaux réalisés hors programme

Le SCEES a réalisé une enquête sur les signes de qualité (AOC, Label rouge, etc.).

Tendances perceptibles

Le prochain programme à moyen terme pourrait reposer sur les axes suivants :

a) la production et les structures agricoles

- La connaissance des **départs de chefs d'exploitation agricole** devient une nécessité : alors que les cessations d'activité étaient dues soit à des difficultés financières, soit à l'âge de l'exploitant, on constate maintenant des départs à 40 ans, à la fin d'une première phase d'amortissement des capitaux engagés lors de la création de l'exploitation. Il semble que ce ne soit pas seulement des motivations économiques qui expliquent le départ, mais aussi des questions de mode de vie. Il serait possible que l'on ne soit plus agriculteur « à vie ». Dans ce processus, il faudrait connaître le poids du travail à l'extérieur de la conjointe (ou du conjoint) et celui du coût de la mise aux normes de l'exploitation.
- Le développement d'un **modèle démographique** des exploitants agricoles et de leurs salariés est indispensable. Dans un contexte d'élargissement européen et de vieillissement de la population, il est nécessaire de pouvoir disposer d'instruments prédictifs sur la force de travail disponible.

b) la qualité et la sécurité alimentaires

- Le respect de l'**hygiène et de la sécurité alimentaire** : en particulier, le respect des normes et les certifications deviennent un élément de la qualification des exploitations agricoles. Les problèmes portent sur la qualité du produit mais aussi sur la qualité du processus (respect de l'hygiène, de la santé, de l'environnement, etc.). L'agriculture raisonnée impose des cahiers des charges et un audit des exploitations, qui repose déjà sur 98 points au minimum. Une connaissance des exploitations selon les normes suivies permettrait en particulier de mieux répondre aux attentes de la presse et du public lors de problèmes alimentaires. On identifiera mieux alors les causes – accidents ou malversations – et l'ampleur réelle des dommages.
- L'enquête sur les **signes officiels de qualité** est une première dans le genre, mais il existe une demande très forte pour les produits « bio » vus depuis les agriculteurs producteurs.
- Le respect du « **bien-être animal** » : cette question émerge maintenant sous la pression des organisations de protection des animaux.

c) les liens entre l'agriculture et l'environnement

- La connaissance de la **gestion de l'eau**
- Le renouvellement des enquêtes sur les **consommations d'énergie**
- Le suivi des **déchets des exploitations agricoles** (éventuellement en association avec une enquête « tous secteurs »).
- Une **approche patrimoniale des ressources naturelles** utilisées par l'agriculture, comme c'est déjà le cas actuellement pour l'eau.
- Une meilleure **connaissance de l'utilisation de territoire** (réduction de la SAU par urbanisation ou déprise...).

d) le suivi de la conjoncture, les synthèses et l'élargissement de l'Europe.

- Les utilisateurs se plaignent des difficultés à rassembler les **données européennes** comparables aux données disponibles au niveau français. Ils souhaitent que le SCEES et l'Insee renforcent leur collaboration avec Eurostat pour améliorer la situation. Ils voudraient disposer d'un site Web francophone assurant efficacement la re-diffusion des données européennes, éventuellement par des contacts bi-latéraux. Les utilisateurs demandent à disposer de données rapidement pour certaines négociations : l'exemple des quotas attribués à la Pologne lors de l'élargissement a montré la faiblesse des disponibilités en cas de négociation rapide et contrainte.
- Les **offices** (ONIC, ONILAIT, etc..) disposent d'une information abondante et leur présence au Cnis est souhaitée plus active. Ils ont souvent une meilleure connaissance de leur marché – en particulier au niveau européen – que les statisticiens agricoles généralistes et peuvent être étroitement associés aux analyses de conjoncture ou aux synthèses. L'enquête de conjoncture conjointe du SCEES et d'ONILAIT constitue un bon exemple des réalisations possibles.
- La **note de conjoncture d'AGRESTE** est encore trop peu « transversale » et laisse peu de place à l'observation des complémentarités entre les productions. Le SCEES pourrait impulser une prise de conscience des utilisateurs sur ce point, en provoquant des réunions de conjoncture.

Travaux à mettre en chantier

Les instruments de statistique agricole doivent évoluer, et quelques chantiers sont prioritaires :

- L'introduction de **SIRENE** pour l'identification des exploitations agricoles : la décision a été prise en 1996 d'introduire l'intégralité des exploitations agricoles dans SIRENE par la mise en concordance avec les fichiers des Mutualités Sociales Agricoles. Dans la mesure où l'on peut considérer que le monde agricole perd sa spécificité, il est logique d'améliorer de façon permanente la qualité de SIRENE sur ce secteur, ce qui nécessite encore quelques efforts, qui devront être réalisés dans le cadre de SIRENE 3.
- **Rénovation du RICA**
- L'évaluation de la **qualité des statistiques agricoles**
- Le **passage aux enquêtes par téléphone ou télématique** en lieu et place des enquêtes postales.

Contribution de la MSA

Utilisation des sources administratives

L'identification des entreprises a été réalisée par la MSA à partir des données administratives nécessaires à l'application des législations sociales et les données nouvelles à caractère économique comme la NAF. L'attribution et la validation des codes NAF nécessitent des processus d'actualisation spécifiques.

La MSA constitue une source d'information pour les non salariés et salariés qui se développe au fil des années grâce à l'amélioration de la qualité des données de ses systèmes d'information.

L'emploi agricole, salarié et non salarié

La mise en cohérence des sources sur l'emploi agricole (MSA, SCEES, Insee) a fait l'objet d'une mission des inspections générales concernées. Elle a permis d'expliquer les différences de champ, justifier les approches complémentaires et dégager la nécessité de mieux communiquer vis à vis de la profession agricole.

La MSA contribue à alimenter les Tableaux de Bord Départementaux de l'Emploi, prévus par la Loi d'Orientation Agricole de 1999.

Travaux à mettre en chantier

L'exploitation des informations des nouveaux systèmes d'information devrait permettre de mieux cerner l'évolution des entreprises agricoles et des membres actifs ou non actifs.

La mise en place de système d'information décisionnel pour des besoins de pilotage améliorera la production des statistiques.

L'animation d'un réseau de correspondants statisticiens régionaux de la MSA accompagnera le suivi de projet de la décentralisation inscrit dans l'évolution européenne et facilitera les échanges avec les partenaires.

Formation Commerce, services

Le programme à moyen terme 1999-2003 de la Formation « Commerce-Services » était fortement marqué par l'*innovation* et les transformations rapides des technologies utilisées dans ces secteurs : le mot « nouveau » figurait cinq fois dans l'énoncé du premier avis. Les autres préoccupations importantes concernaient le renforcement de la coordination de la statistique *trans-sectorielle*, l'allègement des charges d'enquête, l'extension de l'appareil statistique à certains domaines, et enfin les deux développements nécessaires, d'une part, vers la statistique européenne, et d'autre part, vers la régionalisation de l'appareil statistique. L'ensemble des recommandations de la Formation était exprimé dans neuf avis, dont on examinera le degré de réalisation, cinq ans plus tard.

1. Nouveaux services, nouvelles technologies, nouvelles formes d'organisation

En 1998, début d'une période de vive croissance, l'idée était répandue que de nouvelles formes de services se développaient rapidement, et qu'il était important que l'appareil statistique s'adapte à ces innovations. Par exemple, les services de proximité, les services à la personne et les associations étaient évoqués par la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et l'économie sociale (DIES). Cette demande s'est heurtée à diverses difficultés, dont la principale était que la grande majorité des unités de « production de services » concernées par ces demandes étaient en général absentes du répertoire SIRENE au motif qu'elles étaient ignorées des organismes associés à ce répertoire car elles n'employaient pas de personnel, ni ne payaient d'impôt. Les activités mentionnées étaient aussi très hétérogènes et dispersées. Par ailleurs, l'espoir mis alors dans la solvabilisation de ces services, et donc dans des créations d'emploi, a souvent été déçu : ces services ne se sont pas développés autant qu'il était attendu. Les propositions avancées par le Comité national de la vie associative (CNVA) devront donc être revues lors du prochain « moyen terme ». De façon plus générale, le système statistique d'entreprises est peu adapté à la prise en compte d'unités non marchandes. C'est notamment pour cette raison que la statistique européenne rencontre des difficultés à étendre le domaine couvert par les enquêtes harmonisées structurelles aux sections « M », « N » et « O » (éducation, santé, associations, services sociaux, collectifs et personnels) de la nomenclature des activités NACE.

Le deuxième point de l'avis n° 1 portait sur les « nouvelles technologies », les fameuses « NTIC » alors en pleine émergence. Sur ce terrain, plusieurs opérations importantes ont eu lieu, dont certaines témoignaient d'un effort de coordination des diverses initiatives (ce que demandait l'avis n° 6) :

- un ouvrage collectif « Technologies et société de l'information », également traduit en anglais, a été réalisé en commun par le SESSI, l'Insee et le SJTI et publié en 1999 ;
- l'enquête vaste et originale, couplant l'interrogation des entreprises et de leurs salariés, « Changements organisationnels et informatisation » (COI), menée en commun par la DARES, le SESSI et l'Insee en 1997, a été exploitée : elle avait été élargie à titre expérimental à deux services du tertiaire, les activités comptables et le commerce d'articles de bricolage ;
- un groupe de travail du Cnis sur « l'observation statistique du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de leur impact sur l'économie », dont les conclusions ont été remises en 2001, a mis en évidence les besoins d'adaptation du système statistique ;
- une enquête sur l'utilisation des nouvelles technologies par les entreprises a été lancée fin 2002 de façon coordonnée par l'Insee, le SESSI et le SCEES : son questionnaire a été fortement inspiré par le questionnaire établi sur ce sujet par Eurostat, et elle couvre largement le commerce et les services.

De façon spécifique au secteur tertiaire, on peut mentionner également :

- l'enquête annuelle sur les opérateurs des télécommunications introduite depuis 2000,
- l'enquête de 2000 sur le « Business to Consumers » (B to C) dans le commerce de détail,
- l'interrogation sur les échanges de données informatisés (EDI) au sein des réseaux d'enseigne du commerce (2000).

Ces diverses enquêtes ont permis ou vont permettre de décrire et de quantifier les effets de l'introduction des nouvelles technologies de l'information sur l'organisation des entreprises.

Une enquête sur la demande de services par les entreprises du commerce et des services a été menée à la fin de 2001. Celle-ci combinait une expérience antérieure du SESSI auprès des entreprises industrielles et une demande européenne nouvelle. Cette problématique a rencontré un fort intérêt régional, et plusieurs régions ont mené des enquêtes auprès des établissements sur ce thème : ces opérations sont désormais pilotées par l'Unité « Méthodologie et ingénierie statistique d'entreprise » (MISE) créée à la Direction régionale « Pays de la Loire » de l'Insee. D'autres enquêtes innovantes ont eu lieu, comme celle sur les « Echanges internationaux intragroupes », menée en commun avec le SESSI pour observer les relations transfrontières entre les entreprises industrielles et les filiales de commercialisation, ou celle sur les réseaux d'enseigne du commerce. L'intérêt de ce dernier thème avait émergé des discussions au sein de la Commission des comptes du commerce : les enseignements de l'enquête ont permis de définir un questionnement permanent sur ce sujet dans l'Enquête annuelle d'entreprise. Les résultats ainsi obtenus permettront de bâtir pour le rapport de la Commission des comptes du commerce un ensemble de résultats macro-économiques sur le champ du commerce organisé. Cette expérience renforce néanmoins l'idée que l'Enquête annuelle d'entreprise n'est pas le support de collecte optimal pour intégrer des innovations dans les thèmes abordés et dans la collecte. Ce point était évoqué par l'avis n° 1.

Si une certaine maturation de ces questions d'impact des nouvelles technologies a eu lieu au niveau européen, en termes de « knowledge based economy » ou d'effets des investissements immatériels, il n'en reste pas moins que les demandes européennes apparaissent souvent peu en phase avec notre programme de travail, dans la mesure où, privilégiant l'objectif de donner des résultats rapidement disponibles et avec des périodicités courtes, elles semblent en contrepartie trop rudimentaires et axées sur de simples dénombrements (nombre d'ordinateurs ou d'accès à internet), ou porter sur des secteurs trop vastes et hétérogènes. Ceci a mis parfois les statisticiens français en porte-à-faux lors de négociations européennes.

2. Emploi, conditions de travail, revenus, qualifications

L'exploitation des Déclarations annuelles de données sociales (DADS) a progressé. Par l'intermédiaire des informations reprises dans le répertoire SIRENE, elle contribue désormais aux résultats préliminaires de l'EAE, et permet de corriger des résultats de SUSE, pour remplacer certaines données fiscales. En 2003, une étude sur l'emploi dans les nouvelles technologies sera menée, notamment en mobilisant les données sur les PCS fournies par les DADS. Certaines enquêtes déjà évoquées traitent des questions d'emploi, notamment les parties de l'enquête COI portant sur le bricolage et les activités comptables.

3. Informations localisées et synthèses régionales

Les statisticiens régionaux exercent une vive pression pour que les enquêtes annuelles d'entreprises du commerce et des services soient utilisables au niveau régional, par exemple par des extensions des échantillons. Mais cette dernière solution soulève d'importantes questions de coût et de technique d'échantillonnage, et même d'interprétation des résultats, du fait de la difficulté à identifier la localisation de l'activité. L'opportunité d'un ajout de questions sur les établissements dans les EAE commerce et services se réduit, à l'analyse, à l'investissement qui est la seule variable pour laquelle un progrès de connaissance localisée semble possible, en complément des DADS qui fournissent déjà une information localisée sur l'emploi ; en revanche, le chiffre d'affaires n'est généralement pas évalué au niveau d'un établissement. Pour ce qui est du commerce de détail, une enquête périodique sur les points de vente est programmée pour fin 2003-début 2004. Elle devrait produire des ratios économiques par type de commerce qui peuvent être utilisés au niveau régional. Un « pôle de statistique et action régionale » (PSAR) sur le système productif, implanté à Toulouse, étudie ces diverses questions.

4. L'indice des prix des services rendus aux entreprises

La mesure d'un indice de prix des services (et notamment des services rendus aux entreprises) est indispensable pour calculer une « croissance en volume » de cette branche, puisque celle-ci est obtenue par déflation d'une croissance « en valeur », en général seule accessible à une observation statistique. Or l'application de ce concept d'indice des prix, imaginé naguère pour mesurer la croissance en volume de branches industrielles où la notion de « partage volume-prix » avait un sens assez clair, est beaucoup moins évidente dans le cas des services. La question de la pertinence des *conventions* indispensables à ce type de calcul a été soulevée dans la Commission des comptes des services.

Un « pôle de compétence » particulièrement actif travaille désormais sur ce sujet à Nantes, au sein de la DR des Pays de la Loire de l'Insee, en relation avec les experts du groupe de Voorburg « city group de l'ONU » réunissant les statisticiens des services et qui étudie notamment cette question de façon régulière. Fin 2002, 40% du champ des services aux entreprises (NAF 71, 72, 74) est couvert par un indice. Ce chantier se poursuivra au cours des années 2004-2008, avec pour objectif de couvrir tous les principaux secteurs pour lesquels la démarche d'interrogation directe des entreprises a un sens.

5. Les enquêtes sur l'innovation

La deuxième enquête européenne sur l'innovation dans l'industrie, « *Community Innovation Survey* » (CIS), réalisée en 1997, avait été étendue à certains services (télécommunications, informatique) et au commerce de gros. Elle mettait en avant les activités de Recherche-Développement et fondait la notion d'« innovation » sur le contenu technologique des changements de process et de produits (manuel d'Oslo). La mauvaise adéquation de ce concept aux activités tertiaires a conduit, avec l'aide d'universitaires, à enrichir la troisième édition de la version française de l'enquête CIS, lancée en 2001, en l'ouvrant sur des innovations non technologiques. Par ailleurs, un questionnaire spécifique a été élaboré pour enquêter sur ce thème le commerce de détail et les secteurs des services non couverts par le champ de l'enquête européenne (essentiellement les services aux particuliers). Cette initiative française suscite un vif intérêt de l'OCDE, notamment en vue de la refonte de son « manuel d'Oslo » sur la mesure de l'innovation.

6. La collaboration entre services statistiques producteurs

En 1998, l'avis n° 6 notait les chevauchements d'activité entre industrie, commerce et services, et recommandait une plus forte collaboration entre services statistiques, en vue d'alléger les charges d'enquête, en particulier pour les questions portant sur les NTIC, la mondialisation, les réseaux d'enseigne et les éco-activités. Cette difficulté est un peu la contrepartie du caractère singulièrement décentralisé du Système statistique public français (par rapport aux autres instituts statistiques de l'Union européenne), qui comporte par ailleurs de grands avantages en termes de proximité à la fois par rapport aux sources et par rapport aux utilisations des statistiques produites. Mais leur coordination, parfois entre cinq services différents, peut poser de délicats problèmes, d'organisation et d'harmonisation des méthodes.

Pourtant des expériences fructueuses de collaboration ont été menées sur divers thèmes. Ainsi outre les enquêtes déjà citées (COI, échanges intra-groupes, innovation, utilisation des nouvelles technologies), l'enquête sur les relations entre entreprises qui sera lancée début 2003 fait travailler ensemble cinq services : l'Insee (département des activités tertiaires), le SESSI, le SCEES (IAA), le SES (construction) et le Bureau des études statistiques sur la recherche.

Les travaux sur la mondialisation avaient d'abord été engagés de façon spécifique au secteur tertiaire, du fait de l'intérêt porté aux différents modes d'échanges internationaux de services. Il est apparu que l'intérêt de la question dépassait le cadre du secteur tertiaire, et les travaux se poursuivent désormais de façon transversale à l'ensemble des secteurs économiques : un groupe de travail européen travaille notamment à la mise au point d'un système de recueil de données harmonisées sur ce thème. En revanche, la situation n'a pas évolué à propos des éco-activités. Deux perspectives ont été envisagées, mais jusqu'à présent sans grands résultats. D'une part, une actualisation des règles de détermination de l'activité principale aux frontières des grands domaines d'activité n'a pu être faite, faute de critères objectifs clairs. D'autre part, les enquêtes annuelles d'entreprises ne sont exploitées dans une optique de branche d'activité que dans le cadre des comptes nationaux et pour la pondération des indices de prix.

7. Les statistiques de l'audiovisuel, de la presse et de la publicité

Le « Service juridique et technique de l'information » (SJTI) est devenu la « Direction du développement des médias » (DDM), service du Premier Ministre mis à la disposition du Ministère de la Culture et de la Communication. L'enquête annuelle d'entreprise, qui constitue le cœur de son activité, a enregistré de nets progrès depuis ce changement d'organisation : en effet, les spécificités de ce secteur et les inter-relations entre les entreprises concernées demandent un examen attentif des données, notamment comptables, collectées par enquête. Des questions ont été soulevées à propos des nomenclatures à utiliser dans les enquêtes du secteur audiovisuel au niveau international, dans le cadre des réformes à venir de la NACE : doivent-elles privilégier les « supports » ou les « contenus » ? Ces problèmes de nomenclatures sont encore en débat. La DDM estime que, compte tenu de l'émergence des « nouveaux services de communication », l'important est de distinguer clairement supports et contenus.

8. La statistique des associations

La demande ancienne de dresser une « statistique des associations » a été formulée à nouveau et retravaillée dans le cadre d'une mission interne à la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et l'économie sociale (DIES). La demande formulée par le Cnis en 1998 de créer une « Commission des comptes des services non marchands » n'a pas été satisfaite. Il semble que, pour certains demandeurs, il y ait une ambiguïté entre les deux notions de « services non marchands » (c'est-à-dire non financés par leurs bénéficiaires directs) et d'« activité à but non lucratif », régie par la loi de 1901.

L'immatriculation des associations dans le répertoire SIRENE, qui constitue un préalable indispensable pour entreprendre des enquêtes analogues à celles qui portent sur les entreprises, a progressé avec l'intégration complète des associations éligibles dans le cadre actuel de SIRENE au titre de l'impôt ou du paiement de cotisations sociales. Par ailleurs, le programme ACCORD (Application coordonnée de comptabilité, d'ordonnancement et de règlement de la dépense de l'Etat) permet, depuis le 1^{er} janvier 2003, d'intégrer également à SIRENE les associations bénéficiaires de subventions de l'Etat. Une autre démarche pourrait être d'évaluer des masses globales du volume du monde associatif en s'appuyant sur les subventions publiques qui leur sont versées, selon une démarche comparable à celle de la comptabilité nationale.

Par ailleurs, le Cnis a proposé en mai 2002 l'organisation, sous son égide, d'une réflexion sur la possibilité de construire une nomenclature propre aux associations.

Il reste que la très grande hétérogénéité du monde des associations oblige à préciser la demande de statistique sur ce champ. Plusieurs instances peuvent porter la préoccupation du suivi du monde associatif. La vie associative est décrite par la statistique publique dans le cadre des statistiques démographiques et sociales : ainsi, « l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages » (EPCV) comporte un volet aperiodique consacré à la vie associative. Des services statistiques (sport, culture, affaires sociales) sont très directement intéressés à suivre l'activité de certains ensembles d'associations, en particulier dans la mesure du bénévolat.

9. L'application des règlements européens sur les statistiques conjoncturelles et structurelles

Le règlement sur les statistiques conjoncturelles adopté en 1998 vise à recueillir des données infra-annuelles harmonisées sur l'activité, les salaires et l'emploi dans les différents secteurs d'activité. L'Insee est en mesure de fournir conformément au règlement les données demandées sur le commerce et les services. Ce règlement évoluera probablement à l'avenir, notamment afin de rééquilibrer l'observation statistique en faveur du secteur tertiaire, mais les évolutions attendues ne devraient pas poser de difficultés, dans la mesure où les statistiques nationales couvrent en général ce secteur avec les mêmes outils que l'industrie. Ainsi par exemple, nous publions des indices mensuels de chiffre d'affaires, établis pour l'essentiel à partir des déclarations de TVA, alors que le règlement européen ne demande que des indices trimestriels. L'« enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (EMAGSA), lancée en 1997, permet de compléter ces sources administratives, en affinant l'observation sur le champ des hyper et des supermarchés.

Par ailleurs, la Banque centrale européenne (BCE) exerce une vive pression pour raccourcir les délais de fourniture de certains indicateurs conjoncturels, selon une procédure de « benchmarking » visant à aligner les divers pays sur le plus performant d'entre eux de ce point de vue, voire sur les délais américains. Eurostat a donc engagé une opération visant à réduire à 30 jours le délai de transmission des données mensuelles de chiffre d'affaires dans le commerce détail. En France, ce délai ne peut pas être obtenu en mobilisant les déclarations de TVA, qui ne sont transmises à l'Insee qu'environ 45 jours après la fin du mois sous revue. Afin de répondre à la demande européenne sans lancer de nouvelle enquête, des évaluations économétriques établies à partir de différents indicateurs de vente de produits (notamment ceux établis par la Banque de France) ont été mises au point : ce dispositif sera testé au cours de l'année 2003.

Les extensions, demandées par les règlements structurels européens, et mentionnées aussi dans l'avis n° 9, portaient sur l'audiovisuel et les implantations étrangères. Sur l'audiovisuel, la France a milité pour que l'Europe isole ce poste, pour le moment noyé dans la section « O » de la NACE, beaucoup plus vaste. Il semble que le souci de suivre spécifiquement ce secteur soit plus vif en France que dans d'autres pays. Par ailleurs, le suivi des implantations étrangères est assuré, de façon plus large, par la Formation « Système productif ».

Démographie, conditions de vie

La réalisation du programme

La réalisation du programme à moyen terme a donné lieu à la diffusion des résultats du recensement de 1999 et à la définition d'une nouvelle méthode de recensement en continu. Les enquêtes sur les « sans domicile » et l'enquête HID (handicap, incapacité, dépendance) ont été réalisées de façon satisfaisante et ont vu leurs résultats largement diffusés.

L'activité des services statistiques de la Justice, de la Culture et de la Jeunesse et des sports a augmenté significativement.

1. Les futurs recensements

L'exploitation du recensement de 1999 avait subi des retards dus aux problèmes de saisie optique des questionnaires : ces difficultés ont conduit à un retard de 4 mois pour l'exploitation principale et de 7 mois pour l'exploitation complémentaire. Mais la qualité des exploitations et de la diffusion des résultats n'en ont pas autrement souffert et les résultats sont largement connus et utilisés.

Le dispositif de collecte du recensement rénové de la population, dit aussi recensement en continu, est progressivement mis en place : la base juridique législative est donnée par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et dont le titre V est consacré aux opérations de recensement. La commission constituée au sein du Conseil national de l'information statistique prévue par cette loi a transmis ses conclusions le 7 octobre 2002. Le projet de décret est soumis au Conseil d'Etat.

Les tests ont commencé dans les communes de moins de 10 000 habitants dès le début 2002 et se poursuivent à partir de septembre 2002 dans les communes plus importantes.

Le déroulement des opérations a fait l'objet d'une vaste campagne de concertation et d'information dans plusieurs directions : les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPIC) pour la participation à la collecte, la confidentialité et l'usage des résultats, la communauté scientifique (statisticiens, démographes et chercheurs) pour la méthodologie, la disponibilité et la qualité des résultats.

Les premières enquêtes de recensement commenceront dès janvier 2004. Les résultats des populations légales seront disponibles en 2008, mais dès 2005, l'Insee mettra à disposition des premiers résultats. L'avis de conformité pour les tests et pour l'ensemble des opérations 2004-2008 a été donné par le comité du label du Cnis.

Le dispositif mis en place doit encore être complété par la constitution, au sein du Cnis, d'un groupe de travail sur la diffusion des résultats : le mandat de ce groupe de travail a été adopté par la formation lors de la réunion du 16 mai 2002. Un important travail reste à faire pour permettre aux utilisateurs de s'approprier les nouvelles utilisations rendues possibles par le RP en continu. Faut-il créer des « groupes de conviction », un peu sur le modèle des « jurys » existant sur les questions d'environnement ou de santé ?

Le répertoire d'immeubles localisés (RIL), qui porte sur les communes de plus de 10 000 habitants, est articulé avec la démarche de service public de mise en place du référentiel à grande échelle (RGE), initiée par le Conseil national de l'information géographique. Le RIL existant, qui reflète la situation au moment du recensement de 1999, sera mis à jour en 2003 et sert déjà à l'extraction des adresses pour les tests de recensement dans les communes de plus de 10 000 habitants. Il n'est pas prévu de couvrir les communes de moins de 10 000 habitants.

2. L'inventaire communal

Après l'inventaire communal réalisé en 1998, l'Insee n'envisage pas d'inventaire dans l'immédiat. En revanche, un projet de répertoire des équipements, fondé sur l'utilisation de sources administratives, est en cours de développement ; il recensera, à partir de 2004, un certain nombre d'équipements (avec leur localisation et leur capacité) et s'élargira progressivement à de nouveaux équipements, après définition d'une méthode de collecte et de mesure, et après concertation avec les communes. Pour 2002, cette construction devrait se concrétiser par la mise en place d'un répertoire des communautés, nécessaire au recensement rénové et par des tests sur une variété d'équipements.

Ce nouvel outil permettra de répondre au souci du Cnis de disposer d'une information « en continu » et de distinguer espace rural et espace urbain.

3. L'amélioration de l'état civil

En 2002, l'Insee a amélioré son information sur la qualité grâce aux enquêtes « exhaustivité » (réalisées par le pôle RFD de la DR de Nantes, en collaboration avec la division Enquêtes et études démographiques) et analyse régulièrement la conjoncture démographique. Il convient de signaler la publication au 4^e trimestre 2002 de la « situation démographique en 2000 » pour la 1^{ère} fois sous forme cédérom et la réalisation en cours d'un volume de démographie régionale.

Le nouveau dispositif d'échanges télématiques quotidiens avec les mairies est désormais stabilisé : il concerne 97% des naissances. Un Extranet sécurisé est en cours de mise au point.

4. Les investissements sur la cartographie communale et infra-communale

En tant qu'organisme public producteur d'informations géographiques, l'Insee est présent au sein du CNIG (Conseil national de l'information géographique). Le pôle I-géo intervient en renfort de la division juridique de la DCSRI, représentante officielle de l'Insee au CNIG. L'Insee est présent au sein de groupes de travail d'Eurostat traitant d'information géographique.

Le produit « base-ilots », base de données géographiques propriété conjointe de l'Insee et de l'IGN, permet désormais d'affecter à une adresse (REPLIC) un géocodage de bonne qualité.

5. Les investigations sur les populations immigrées

L'Insee a produit de nombreuses études sur les immigrés à partir du recensement de la population, de l'échantillon démographique permanent et d'autres enquêtes (conditions de vie, logement, ...). La CNAV vient de réaliser avec l'aide de l'Insee une enquête sur les « seniors immigrés ». Enfin les travaux de l'INED permettent d'exploiter les fichiers de permis de séjour du ministère de l'intérieur.

L'approche actuelle de l'Insee et de l'INED- évitant de confondre étrangers et immigrés - vise à incorporer la préoccupation d'analyse dans un champ plus large : l'enquête sur la construction des identités, portant sur l'ensemble de la population, permet, par sa conception, d'éclairer l'intégration de la deuxième génération, celle des enfants d'immigrés.

6. Les améliorations sur la qualité et la couverture de l'indice des prix à la consommation et les comparaisons interrégionales de niveau des prix

La nouvelle base de l'IPC - base 1998 - a été mise en place, comme prévu, au premier semestre 1999. Les améliorations portant sur le champ, les méthodes de traitement et l'estimation des pondérations ont été effectuées conformément aux demandes du Cnis.

La rénovation du dispositif de collecte en régions s'est avérée plus complexe que prévu et sera en place seulement en mars 2003 au lieu de 2002. La saisie « portable » sera réalisée par les enquêteurs disposant de micro-ordinateurs et assurant la transmissions à l'Insee par modem. L'organisation en région sera modifiée à cette occasion et le dispositif de collecte et de traitement sera rénové. Le gain de temps qui en résultera sur l'indice se traduira par la suppression de l'indice provisoire, la publication complète de l'indice ayant lieu dans le délai de l'ancien indice provisoire.

L'IPCH sera étendu aux services financiers dont le prix est proportionnel à la valeur de la transaction. Deux règlements importants, l'un sur l'échantillonnage l'autre sur le traitement des effets qualité lors des remplacements de produits demandent des adaptations de méthode et de collecte. Un indice expérimental relatif aux propriétaires occupants sera élaboré et son adjonction éventuelle à l'IPCH sera étudiée.

L'enquête de comparaison spatiale envisagée en 2001 a été repoussée compte tenu des contraintes budgétaires de l'Insee sur les moyens manuels et les crédits d'enquête. La demande émane principalement des DOM et de la Corse, pour lesquels quelques travaux spécifiques ont été menés à titre exploratoire (enquête en Corse en 1995). Plus généralement, une mission est programmée pour évaluer l'ampleur des utilisations possibles des relevés effectués dans le cadre de l'indice temporel pour mettre au point un indice spatial.

7. L'enquête « budget de famille » de 2000

Pour des raisons budgétaires, l'enquête « budget de famille » a été décalée de 4 mois afin d'en étaler la charge budgétaire sur 2000 et 2001. La collecte a été terminée en avril 2001 et des premiers résultats seront publiés début 2003.

La demande pour cette enquête est importante, mais relativement dispersée. En particulier, elle a une forte composante privée (provenant notamment de services de conseil aux entreprises ou de marketing). Les demandes publiques sont souvent liées aux projets de modification de taux de TVA. Eurostat recommande la mise en œuvre au moins quinquennale (sinon annuelle) de ces enquêtes, veille à l'harmonisation des méthodes et nomenclatures, mais n'envisage pas, jusqu'à ce jour, d'établir de règlement dans ce domaine. Le calcul des pondérations de l'indice des prix utilise cette source, mais l'enquête sur les « revenus fiscaux » apporte une nouvelle source annuelle sur les revenus, rendant cette dimension des enquêtes Budgets moins cruciale.

8. L'enquête « sans domicile »

La collecte de l'enquête « sans domicile » a été terminée en février 2001 et a donné lieu à une série de publications en 2002. Cette enquête, suite au succès de cette opération, sera peut-être étendue au niveau européen, sur la demande d'une mission d'expertise confiée par Eurostat à la France.

9. L'évaluation et la pérennité du panel européen des ménages

Le « panel européen » a été prolongé jusqu'en 2001 et sera remplacé par un nouveau projet couplant coupes instantanées et panel intitulé SRCV (projet européen SILC). Une enquête pilote effectuée en juin 2002 a permis de tester un ensemble de variables cibles, avant qu'Eurostat n'arrête leur liste définitive en décembre 2002. Le nouveau projet devrait démarrer au printemps 2004. Le Cnis a émis un avis d'opportunité favorable à ce projet en octobre 2002, tout en appuyant les réserves exprimées par l'Insee au sujet de la comparabilité internationale des données et de la définition du revenu :

- la possibilité pour certains pays de recourir à des registres administratifs plutôt qu'à des enquêtes entraîne des insuffisances manifestes dans la comparaison internationale de résultats ainsi obtenus ;
- la définition du revenu inclut un « revenu brut y compris charges patronales », ce qui allongera la collecte et obligera à des calculs d'imputation qui alourdiront l'exploitation et accentueront les défauts de comparabilité.

10. La mise en place d'outils pour l'étude plus rapide de phénomène de société

L'enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV) est réalisée régulièrement trois fois par an. Outre les questions portant sur les indicateurs sociaux, les thèmes variables de cette enquête ont été les suivants :

Janvier 1998, les pratiques environnementales ;
 Mai 1998, les habitudes et lieux d'achats ;
 Octobre 1998, la fécondité et le départ des enfants (avec l'INED) ;
 Janvier 1999, l'insécurité ;
 Mai 1999, les services de proximité ;
 Octobre 1999, les vacances ;
 Mai 2000, la détention d'actifs ;
 Octobre 2000, les transmissions familiales ;
 Mai-juin 2001, vie de quartier (prévue initialement pour janvier 2001) ;
 Mai 2001, le comportement vis-à-vis de la santé ;
 Septembre 2001, les nouvelles technologies ;
 Octobre 2002, la vie associative ;
 Mai 2003, les pratiques culturelles et sportives (prévue initialement pour mai 2002) ;
 Octobre 2003, Familles et éducation.

11. La vue d'ensemble dégagée par les indicateurs sociaux

Les travaux sur les indicateurs sociaux ont été principalement orientés dans le domaine de la mesure de la pauvreté et des inégalités¹. Par contre, il n'y a pas eu de construction d'indicateurs synthétiques.

L'Insee a publié en février 2002, dans la collection Insee Résultats, « Les indicateurs de niveau de vie, Indicateurs sociaux annuels de 1996 à 2001 » consacrés à la mesure de la pauvreté en termes de conditions de vie. 28 indicateurs ont été suivis de 1996 à 2001. Par ailleurs, les séries annuelles d'indicateurs sociaux ont été publiées dans 6 Insee-Résultats (dont 2 en préparation) sur les thèmes des biens d'équipement, des transports, de l'environnement et de l'insécurité, du niveau de vie, de la santé et des loisirs.

12. Le développement des statistiques de la culture

Malgré quelques retards (emplois culturels, insertion professionnelle des élèves des écoles d'art), l'exploitation des sources existantes a donné lieu à la publication et à la diffusion de résultats nouveaux, en particulier sur les dépenses culturelles et à partir de l'exploitation de l'enquête « emploi du temps ».

Les publications du Département des études et de la prospective du Ministère de la Culture sont de plus en plus nombreuses et variées.

13. Le développement des statistiques judiciaires

L'activité des parquets est désormais présentée selon l'orientation donnée aux affaires : poursuites, procédures alternatives, classements sans suite détaillés par motif. Cette nouvelle approche permet de mieux mettre en évidence le taux de réponse pénale de l'institution judiciaire.

La détention provisoire est analysée de façon synthétique à partir d'une exploitation statistique du Casier judiciaire et complétée par une présentation de l'activité de la commission nationale d'indemnisation en matière de détention provisoire, et par celle de la commission de révision des condamnations pénales.

¹ Par ailleurs, deux documents de travail sont disponibles :

« Indicateurs avancés de pauvreté à partir des enquêtes permanentes sur les conditions de vie » par Baudouin SEYS, Jean-Michel HOURRIEZ, Jean-Pierre HAYS, Sylvie DUMARTIN qui décrit l'estimation du taux de pauvreté monétaire à partir de l'enquête « revenus fiscaux » et étudie des indicateurs avancés issus des enquêtes permanentes sur les conditions de vie, disponibles dans des délais plus rapides. On y propose une approche la pauvreté par un score de difficultés de conditions de vie.

« Diagnostic sur la pauvreté et calendrier de revenus : le cas du Panel européen des ménages » par Jean-Paul ZOYEM évalue la sensibilité du diagnostic de la pauvreté et des inégalités à la mesure du niveau de vie et propose trois mesures, revenu instantané déclaré par le ménage à l'enquête par unité de consommation, revenu annuel utilisant pour l'une la composition du ménage au moment de l'enquête et pour l'autre la composition moyenne sur l'année. Le diagnostic est sensiblement différent selon qu'il est établi à partir du niveau de vie instantané ou annuel. Les inégalités paraissent plus importantes selon le revenu instantané et la pauvreté plus répandue.

La statistique des mineurs a été enrichie grâce à l'exploitation des tableaux de bord informatisés nouvellement implantés dans une majorité de tribunaux pour enfants. Les statistiques sur la Justice et les mineurs se sont étoffées grâce à l'exploitation d'une nouvelle source relative l'orientation par les parquets des affaires mettant en cause des mineurs. Dans ce domaine particulièrement sensible, un taux de réponse pénale a pu être dégagé pour les seules affaires concernant des mineurs.

L'activité des associations socio-éducatives concourant au fonctionnement de la Justice est restituée par le suivi des mesures prononcées par les parquets comme alternatives à la poursuite, par le suivi des mesures de contrôle judiciaire prononcées dans le cadre de l'instruction, par le suivi de l'aide aux victimes d'infractions.

L'indemnisation des victimes d'infractions est abordée à travers l'activité des commissions d'indemnisation.

Les acquisitions de la nationalité française ont été présentées, quels que soient les modes d'acquisition, qu'ils relèvent du ministère de la Justice ou du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

14. L'évaluation des politiques publiques

Dans le domaine de l'efficacité des politiques publiques, des travaux ont été faits et ont donné lieu à des résultats significatifs dans les domaines de la lutte contre la pauvreté (politique du RMI entre autres) et sur la politique de la ville.

Par contre, il faut signaler le fort développement de la micro-simulation dans le domaine des ménages : l'Insee a développé le modèle INES avec la DREES (modèle statique) et le modèle DESTINIE (modèle dynamique).

15. La comparabilité des données sociales au niveau européen

La comparabilité des données au niveau international a montré, au cours de la période, plutôt ses limites et ses difficultés qu'un véritable progrès : on citera deux exemples de difficultés.

Les travaux internationaux sur l'illettrisme ont montré la difficulté d'utiliser un questionnement par simple traduction (OCDE) sans tenir compte des pratiques nationales et du contexte d'interrogation.

L'approche Insee-INED-DPD, plus centrée sur l'usage de l'écrit dans la vie quotidienne peut donner des résultats de meilleure qualité. La discussion au niveau international se poursuit.

Les comparaisons européennes sur les niveaux de pauvreté ont montré la sensibilité des résultats à la méthode de mesure, source administrative ou enquête et aux variables retenues selon les pays.

L'harmonisation européenne sur les conditions de vie est très coûteuse en temps de travail (participation à des groupes d'experts - compétences linguistiques et culturelles). Elle suppose aussi beaucoup de « modestie » dans l'approche des problèmes.

L'approche choisie par Eurostat combine différentes méthodes :

- Une « harmonisation par les ou-puts » qui consiste à bien s'accorder au niveau des concepts mais qui laisse les INS libres de leur méthodologie. Ce processus a pu être mené à bien pour l'indice des prix à la consommation harmonisé, mais il demande un gros travail - avec quatre groupes de travail - et nécessite une forte pression politique pour des résultats rapides et de qualité. Il comporte toutefois ses limites : laisser les instituts nationaux de statistique libres de leur collecte crée des hétérogénéités qui ne sont pas toujours réductibles par la suite. C'est le risque du projet ERCV ou SILC (Statistics on Income and Living Conditions).
- Une « harmonisation par les inputs » qui consiste à mener des collectes quasi identiques dans les pays. C'est le cas de l'enquête sur l'emploi (LFS).

16. La sensibilisation des « utilisateurs » à certaines enquêtes auprès des ménages

Une plus grande participation des « utilisateurs » aux différents projets d'enquête avait été souhaitée par le Cnis et permet une meilleure acceptabilité des questionnements concernant des populations spécifiques ou des thèmes sensibles. Cette orientation a été retenue dans le cas des enquêtes « Handicaps, Incapacités, Dépendance », « Sans domicile » et « Construction des identités ». Elle a consisté à présenter le projet d'enquête aux différentes associations représentant les personnes concernées ou oeuvrant dans le domaine et à recueillir leurs observations. Elle a, semble-t-il, bien fonctionné de part et d'autre.

Les développements non inscrits au programme à moyen terme 1999-2003

Du côté de la BRPP (base de répertoires des personnes physiques), 2002 verra la prise en compte de la loi sur les noms de famille, votée en février 2002.

Enquête « Participation électorale » : à l'occasion des élections législatives et présidentielles de l'année 2002, une nouvelle opération sur les comportements en matière d'inscription électorale et de participation électorale est conduite comme à l'occasion des scrutins de 1995 et 1997. Elle est réalisée par appariement des données de l'échantillon démographique permanent et d'informations issues du fichier électoral national, puis par recueil des présences d'émargements sur les listes électorales au lendemain des différents tours de scrutins.

L'enquête « Construction des identités » aura lieu début 2003. Cette enquête novatrice vise, par entretien auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble des individus de 18 ans et plus, à mesurer, décrire et hiérarchiser les différentes composantes du lien social. Elle cherche à analyser comment chaque individu s'insère dans la société tout en affirmant son individualité et sa singularité, en fonction de l'appartenance à des groupes sociaux (famille, profession, lieu de résidence, ...) mais aussi en fonction de son histoire (mobilité géographique ou sociale notamment) et de caractéristiques plus personnelles comme l'état de santé. Sa préparation et sa réalisation se font en partenariat étroit avec l'INED, l'INSERM, les ministères des affaires sociales, du travail, de la culture et la délégation interministérielle à la ville.

L'étude de la mortalité a été complétée par un échantillon « très grands âges » issu du RP99.

La PCS a été revue, mais la rénovation prévue n'a pas été entreprise, en attente d'une perspective européenne plus claire.

Les discussions et réflexions à mettre en place pour le programme à moyen terme

L'Insee souhaiterait une discussion sur **l'évolution à moyen terme du système d'enquêtes** auprès des ménages. Ce souci répond à un besoin de maintenir la cohérence du système d'enquêtes sur les ménages, de l'articuler au mieux sur le recensement rénové et d'assurer une programmation correcte de la charge de travail de l'Institut.

Actuellement, coexistent des enquêtes avec une périodicité élevée (Budget de famille, Logement, Patrimoine, Emploi du temps) et des enquêtes à périodicité décennale (FQP, HID, Santé). La demande déjà exprimée porte sur une enquête « transports », sur une plus grande fréquence de l'enquête Santé, sur la réédition de l'enquête HID... Quelles priorités doit-on retenir ?

De plus, la discussion sur les enquêtes « ménages » est segmentée entre deux formations, alors même qu'une seule enquête peut renseigner dans plusieurs domaines. Par exemple, l'existence de la formation « emploi - revenus » a sans doute conduit à faire avancer plus vite la connaissance des revenus d'activité. Les revenus sociaux sont moins bien connus, malgré une demande récurrente.

Un débat doit avoir lieu sur la nécessité et les conditions de réalisation d'enquêtes longitudinales type « panels ». La demande émane principalement des chercheurs, mais le problème est complexe et justifie une sensibilisation des utilisateurs, qui peuvent obtenir dans certains cas des solutions alternatives par un questionnement rétrospectif (non réaliste en termes de revenus). Enfin, l'utilisation des sources administratives, peut aussi fournir une alternative aux panels, comme le montre la mise en place de l'échantillon d'allocataires de minima sociaux par la DREES. Elle suppose néanmoins un accord de la CNIL et des producteurs (CNAF, CNAV, etc.).

Le Cnis doit aussi prendre conscience que la France possède un avantage comparatif fort en Europe : la production statistique y est abondante et de qualité. La statistique française donne souvent des impulsions au niveau européen : c'est aussi à ce niveau que se joue l'avenir de la comparabilité demandée par le Cnis.

Les thèmes à aborder dans le programme 2004-2008

La demande – outre celle créée par les possibilités offertes par le recensement rénové² – est plus orientée vers des thèmes à fort contenu qualitatif (comme par exemple l'enquête « identités »). Le contexte de la mondialisation induit de nouveaux besoins d'information : d'une part pour les comparaisons internationales, d'autre part pour le suivi de la situation de catégories sociales plus touchées par les effets de la mondialisation. La liste de thèmes pourrait être organisée de la façon suivante :

- 1) Le repérage et le suivi des populations en difficulté ou à risques :
 - a) les **bénéficiaires de mesures d'aides (CMU) ou d'insertion (RMI)** : les travaux de la DREES devraient être poursuivis et réalisés sur une plus grande échelle.
 - b) les **jeunes en errance** : une proportion croissante de jeunes est en rupture avec sa famille et a un travail salarié conjointement à une poursuite d'études (éventuellement même au lycée). Comment mettre ceci en rapport avec les bourses de l'Éducation nationale ? Qu'en est-il du phénomène des bandes ?
 - c) les **personnes sous tutelle ou curatelle** : il n'existe pas de comptage de ces populations.
 - d) les **personnes surendettées** : quelles sont les causes du sur-endettement ? Quel rôle jouent certaines dépenses, notamment celles de télécommunications ?
 - e) l'**illettrisme**, défini en particulier comme une difficulté à mettre en œuvre ou à utiliser la lecture dans la vie quotidienne.
 - f) La **toxicomanie**.
 - g) les personnes sans lien ni contact social.

- 2) Le retournement démographique :
 - a) les **retraites** : quelles suites donner au rapport du groupe de travail du Cnis ?
 - b) les **besoins de recrutement des administrations**.
 - c) la **répartition géographique des personnes âgées**.
 - d) les **transferts sociaux** liés au vieillissement de la population.
 - e) les **mouvements démographiques en Europe** et l'effet de l'élargissement : il convient d'organiser l'accès des chercheurs français aux données démographiques européennes.

- 3) Les discriminations :
 - a) l'étude de la seconde génération : les **enfants d'immigrés**. Qu'est-ce qu'une intégration réussie ?
 - b) l'**immigration illégale** et les « sans-papiers » : pourquoi ? comment ? quel avenir pour les immigrants illégaux ?
 - c) les inégalités entre **hommes et femmes**.

² Ce thème n'a pas été développé ici dans la mesure où il existe des instances et des groupes de travail spécifiques.

- 4) L'insécurité et la violence : ce thème est à aborder simultanément sous l'angle des auteurs et des victimes de violences.
 - a) les enquêtes de « **victimation** ».
 - b) les **violences à l'école**.
 - c) le rôle de la télévision sur les comportements violents.

- 5) La formation des élites, qui devient un élément important de la concurrence internationale et de l'attractivité du territoire. Cette demande émerge aussi dans les pays étrangers. Plus largement, elle se prolonge par le rôle du secteur public dans les recrutements de diplômés et une analyse des flux d'échange entre secteur public et secteur privé.
 - a) les **modes de sélection** et de recrutement.
 - b) la **mobilité sociale**.
 - c) La **fuite des cerveaux**.

- 6) La santé, où des progrès restent à faire, en particulier en lien avec le niveau européen, et supposent l'accord de la CNIL et la participation de la CNAM.

- 7) Le développement durable : le système statistique doit se doter des moyens d'analyser les modes de vie et de consommation en regard des possibilités de développement durable.

Formation Education

Bilan des réalisations

Le programme a été suivi de façon satisfaisante et l'intégralité des opérations demandées ont été réalisées.

1 - Les moyens des services

La SDSE (sous-direction des études statistiques) a vu ses effectifs se réduire dans le cadre de la création d'une sous-direction chargée de la programmation. Les effectifs actuels fluctuent autour de 120 personnes actuellement. Les moyens ont été suffisants pour ne pas refuser de demandes nouvelles d'opérations statistiques, mais il faut noter que la mise en place d'une application de type « scolarité » dans le premier degré est actuellement différée.

2 - La diffusion

Depuis 2000, les activités de la DPD font, à nouveau, l'objet de publications régulières. Les fluctuations du rythme des publications ont été largement conjoncturelles : à titre d'exemple, le nombre de notes d'informations rapides de la DPD dépasse 55 par an, dont plus de la moitié sont produites par la SDES.

3 - Les panels d'élèves et d'étudiants

Trois panels sont en cours de suivi, un sur les élèves du premier degré, un sur les élèves du second degré et un sur les étudiants. Un nouveau panel étudiant se substituera cette année au panel actuel, intégrant les étudiants. Ces panels ne permettent toutefois pas un suivi de la scolarité aux niveaux régional ou local.

Dans les applications issues de « scolarité », l'identifiant unique (numéro d'élève à 11 positions) ne remonte actuellement pas non plus au niveau central, ce qui rend impossible des appariements de fichiers académiques, et ne permet pas de garantir un suivi correct des élèves en cas de changement d'académie. La SDES souhaite une évolution de la politique de la CNIL dans le domaine de l'utilisation des identifiants.

4 - Les outils d'évaluation des acquis des élèves

La SDEVA (sous-direction de l'évaluation) construit régulièrement des statistiques dérivées de l'évaluation pédagogique - diagnostic des acquis des élèves - en CE2, sixième, seconde³. Ces statistiques servent plus particulièrement de référentiels aux enseignants.

La mesure statistique du niveau des élèves est d'une autre nature et s'oriente maintenant aussi vers des comparaisons internationales. Dans ce domaine, les travaux internationaux sont conduits par l'OCDE-CERI. Le programme IALS depuis 1994 auprès des adultes et le programme PISA (auprès des adolescents de 15 ans) ont montré les limites d'une interrogation par QCM. L'INED, ANLCI (créée en 2000) et l'Insee ont pu souligner l'importance de la préparation et de l'environnement sur les résultats obtenus.

L'évaluation des établissements est conduit régulièrement par la publication des résultats (bruts et corrigés) au bac. Ces indicateurs ont été présentés au Cnis par M. Cyterman.

5 - Le suivi de l'enseignement supérieur

La SDES calcule maintenant le taux de réussite au DEUG sur cinq ans : cet indicateur - dont le calcul est compliqué - est disponible par université et par discipline, brut et corrigé de la population entrante. Le changement d'identifiant (passage du NIR à l'INE) a créé trois ans de perturbations.

³ Cette évaluation sera abandonnée en 2002-2003. Par contre, une évaluation aura lieu en fin de cinquième à partir de cette date.

La construction d'autres indicateurs du même type pour les autres niveaux de l'enseignement supérieur est toujours en chantier.

6 - Les questions sur l'interpénétration de la formation et de l'emploi

Les travaux sur les bilans formation-emploi ont repris. Le nouveau socle commun de concepts est acquis : par exemple sur la distinction entre formation initiale et formation continue. Les publications sont en cours et devraient suivre régulièrement.

Une relance des travaux prospectifs sur la liaison formation emploi est en cours, mais avec une approche nouvelle, moins « adéquationniste », c'est-à-dire ne supposant pas une reconduite à l'identique des postes, métiers et activités laissés libres par les départs en retraite ni une prise en compte d'une demande seulement conjoncturelle.

7 - Le suivi de l'équité du système éducatif

Les travaux sur les parcours scolaires et l'orientation au cours du secondaire ont donné une approche des inégalités selon les territoires. Les changements dans ce domaine sont suivis régulièrement. L'observatoire de la pauvreté a pu ainsi montrer que non seulement le niveau moyen, mais aussi la dispersion des résultats étaient très variables selon la région. Par exemple, à Rennes, les performances scolaires sont en moyennes moins élevées qu'à Paris, mais sont homogènes, tandis que les bons résultats parisiens coïncident avec de fortes disparités. Ce mécanisme explique d'ailleurs pour partie la relative inefficacité des politiques de résorption des disparités.

La SDES a contribué à la redéfinition de la carte de ZEP : une étude de corrélation entre les anciennes ZEP et une batterie d'indicateurs sociaux a permis de retenir trois indicateurs significatifs de la difficulté sociale pour délimiter les nouvelles ZEP.

Dans le domaine de la formation continue, les CCPR ont aussi dans leurs objectifs d'assurer l'équité de l'accès à la formation professionnelle mais il n'y a pas encore de mesure de ce critère.

8 - Le suivi des allègements de charges pour les entreprises

Bien que la demande du Cnis s'intéresse plutôt aux allègements de charges compensant un effort de formation, c'est dans le domaine des efforts de recherche que la DPD a le plus progressé. Les statistiques de ce domaine sont publiées régulièrement.

Pour les allègements de charges liées aux dépenses de formation, c'est la DARES qui en assure le suivi régulier et en publie annuellement les résultats dans le « bilan des politiques de l'emploi ».

La SDES ne fait plus l'enquête sur les dépenses et les recettes des CFA.

9 - Le besoin d'informations régionales et locales, en conformité avec des informations communautaires

Dans ce domaine, les publications sont nombreuses. La DEP publie la « géographie de l'école ». Le CCPR a publié dans son rapport « Evaluation des politiques régionales de formation professionnelle » une annexe statistique qui comprend une description des typologies et des spécificités régionales ainsi que des portraits statistiques régionaux.

Les services statistiques académiques (SSA) ont développé l'usage de la cartographie. Cependant, l'application informatique ACCADEMIA rencontre encore quelques problèmes dans le traitement de l'« îlotage » pour le fichier des élèves. Les documents des SSA sont un apport important lors des négociations des contrats de plan Etat-région.

La demande d'informations localisées reste très forte dans un contexte de décentralisation et de contractualisation du service public de l'éducation.

10 - La disponibilité de statistiques européennes harmonisées

La coordination des statistiques éducatives fait l'objet d'une intervention à plusieurs niveaux : ONU, OCDE, Eurostat, mais c'est l'OCDE qui joue le rôle de leader. La coordination porte aussi bien sur les concepts que les nomenclatures. Deux points restent toujours litigieux pour la France. D'une part, les nomenclatures ne donnent pas une affectation satisfaisante aux seconds cycles courts (CAP, BEP) français. D'autre part, la définition et de l'affectation des dépenses éducatives traitent de façon trop sommaire les frais d'inscription, les bourses et les prêts consentis aux étudiants (par les banques ou les universités), ce qui ne permet pas des comparaisons aisées entre systèmes éducatifs.

Thèmes émergents

Le contexte dans lequel devrait évoluer la statistique de l'éducation et de la formation sera marqué pendant la période 2004-2008 par quatre évolutions fortes : la décentralisation, la valorisation des acquis tout au long de la vie, l'alignement de l'enseignement supérieur sur des normes européennes et un plus fort renouvellement des générations en âge de travailler dès 2007.

Le développement de l'évaluation

L'évaluation du système éducatif restera une préoccupation : le rapport Bonnet⁴ a montré l'intérêt de disposer d'une palette suffisamment large d'indicateurs et leur utilité pour le pilotage. La nouvelle loi d'organisation de finances impose de disposer de tels indicateurs. Leur usage sera d'autant plus nécessaire que les intervenants en matière d'éducation et de formation sont nombreux.

Le besoin de données locales

Dans le cadre de la politique de la ville, les établissements scolaires doivent être situés de plus en plus précisément dans leur environnement social. L'Éducation nationale et les collectivités locales feront un usage plus large des données du recensement et des autres données socio-démographiques : il faut prévoir de leur permettre un accès facile et adapté à ces informations.

La SDES souhaite la prise en compte des préoccupations de l'éducation dans l'exploitation du recensement rénové. L'accord cadre prévoit le contenu du questionnaire, avec en particulier une information sur l'année de fin d'études, qui serait à améliorer pour la prise en compte des études supérieures. Mais la SDES souhaite pour elle-même et pour les services de l'éducation nationale un moyen d'accès aux résultats et une tarification qui soient d'un usage facile.

L'association des collectivités locales aux travaux statistiques devra être développée : les collectivités locales ont une fonction de service public et, comme telles, elles auront probablement à participer non seulement comme utilisateurs, mais aussi comme contributeurs.

Le suivi de l'égalité d'accès au service public éducatif et de formation permanente

L'étude des disparités doit encore faire des progrès. Si l'analyse « comparative » est maintenant largement diffusée, l'analyse « causale » reste encore à construire. L'analyse doit, dans l'explication des disparités, distinguer celles qui résultent de la « compétence » du système éducatif et celles qui résultent de causes externes. D'une manière générale et sur ces bases, le système statistique aura à contribuer à la réflexion sur l'attribution des moyens au niveau local.

Dans ce domaine, l'observation des zones d'éducation prioritaires devra être poursuivie et améliorée et le problème posé par la stagnation, voire le recul, de la part de bacheliers dans une génération devra trouver une explication. Les travaux issus des statistiques ne sont pas seulement des recherches, mais ils peuvent servir à adapter l'enseignement à des situations locales.

⁴ « La mise en place d'indicateurs de résultats dans trois ministères » rapport du comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics au Premier ministre, juin 2001.

L'observation de la formation permanente

Le suivi de la formation tout au long de la vie est actuellement une préoccupation reconnue. Il exige une refonte des statistiques de la formation professionnelle, refonte pour laquelle il faudrait désigner un pilote, qui serait naturellement la DARES ou la DGEFP.

Ce suivi suppose aussi la création d'un répertoire de certification des organismes formateurs, visés par l'Éducation nationale et reconnus par les organismes professionnels de branche ou d'autres acteurs. Ceci suppose aussi un fort investissement dans une profonde réforme des nomenclatures des niveaux de formation (voir les possibilités du pôle Insee de Marseille), ceci en conformité avec les impératifs européens.

Ce suivi peut déboucher à terme sur un système d'observation sur l'individu dans la formation tout au long de sa vie et permettrait de suivre un système de validation des acquis et de l'expérience. Devrait-il éventuellement démarrer dès le premier degré ?

L'adaptation des statistiques sur l'enseignement supérieur aux contraintes européennes

Les données sur les parcours étudiants sont maintenant utilisables. Les résultats sur la mobilité géographique ont déjà été exploités et ont donné lieu à publication. Le système d'information sur l'enseignement supérieur est en cours de refonte : il permettra le passage à une norme européenne.

La réforme de l'enseignement supérieur va probablement conduire à la disparition du DEUG et à une organisation en trois niveaux de base : licence (bac +3), maîtrise (bac +5) et doctorat (bac + 7). Ces trois niveaux seront les seuls reconnus au niveau européen. Il s'ensuivra aussi probablement une multiplication des diplômes et la création de nombreux diplômes « multidisciplinaires ». Ceci rend obligatoire une gestion de la classification des diplômes et des formations très rigoureuse.

Le suivi de l'insertion des jeunes

Le suivi des sortants du système éducatif reste une préoccupation forte et des progrès sont à faire dans ce domaine, particulièrement dans un contexte de fort renouvellement des générations en âge de travailler à partir de 2007.

Le système de formation sur les apprentis (SYFA) est en cours de refonte : une remontée des informations individuelles sera opérationnelle à partir de 2003-2004, mais il faut que les régions acceptent la prise en charge du dispositif.

L'enquête sur l'insertion des lycéens et des apprentis est soumise au comité du label du Cnis et devrait avoir lieu en février 2003. Elle porte sur un échantillon de 100 000 apprentis et de 500 000 lycéens ou autres interrogés 7 mois après leur sortie du système éducatif. Néanmoins, les chefs d'établissements trouvent cette opération lourde et les taux de réponse restent trop faibles (de 50 à 70%).

Les travaux sur les bilans formation-emploi doivent être poursuivis régulièrement.

La connaissance des enseignants et de leur activité

L'information sur le parcours des enseignants doit être améliorée. L'Insee et la SDES pourraient présenter un projet commun de suivi de cohortes et de trajectoires d'enseignants. Une diffusion plus large pourrait être donnée aux résultats des données de gestion sur les enseignants.

Annexe : Sigles utilisés

ACCADEMIA	Administration Centrale, aCADEMie, Inspection Académique (application informatique)
ANLCI	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
CFA	Centre de formation des apprentis
CCPR	Comité de coordination des programmes régionaux de formation professionnelle et d'apprentissage
IALS	International Adult Literacy Survey
INE	Identifiant national des élèves et étudiants
INED	Institut national d'études démographiques
NIR	Numéro d'inscription au répertoire (Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP))
PISA	Programme for International Student Assessment
ZEP	Zones d'éducation prioritaire

Formation Emploi

Le programme à moyen terme a été très largement suivi et s'est traduit par une notable amélioration et un important développement des outils statistiques et de la diffusion.

1 - Statistiques du marché du travail

L'effort de restructuration du système statistique sur le marché du travail s'est poursuivi tout au long de la période, mais ce chantier reste encore loin d'être achevé.

2 - Réalisation de l'enquête « emploi » en continu

L'enquête emploi en continu a été mise en place, en double avec les enquêtes habituelles dès l'été 2001. A partir de 2003, cette enquête sera la seule réalisée. La continuité des principales séries devrait être assurée (à noter néanmoins que, au niveau européen, la mise en œuvre de la nouvelle enquête s'accompagne d'un durcissement de la définition communautaire du chômage BIT, qui affectera la série française de taux de chômage harmonisés).

Une fois la mise au point de l'enquête terminée, on explorera les possibilités de l'enquête pour l'analyse de questions encore peu ou mal traitées : la durée annuelle du travail, la multi-activité. L'utilisation de la nouvelle enquête pour l'élaboration des bilans « formation-emploi » sera explorée par un groupe de travail quadripartite Insee-DARES-CEREQ-SDESE.

3 - L'enquête « Formation, Qualification professionnelle »

L'enquête FQP (Formation, Qualification professionnelle) ne sera réalisée qu'en 2003 au lieu de 2000, qui constituait la demande initiale de la formation. Le financement, qui est externe à l'Insee, a été difficile à réunir. On s'oriente vers un rythme à peu près décennal (même si la formation aurait peut-être préféré un rythme plus rapide).

4 - La refonte du traitement des déclarations annuelles de données sociales

La refonte de la chaîne de traitement des DADS (déclarations annuelles de données sociales) est en passe d'aboutir (l'ouverture de la nouvelle chaîne est de toute manière contrainte par l'arrêt de l'ordinateur du Centre national informatique de Lille sur lequel tournait la chaîne actuelle).

La diffusion des informations issues des DADS dans les SSM se généralise. Le traitement du volet diffusion de la nouvelle chaîne a été transféré vers la DDAR, qui l'intègre dans le projet EDL (entrepôt de données locales), mais l'aboutissement de ce volet diffusion ne se fera pas avant 2005. A titre transitoire, les modalités de diffusion resteront proches des modalités actuelles (même si la structure des fichiers sera simplifiée).

5 - Les enquêtes biennales sur le coût et sur la structure de la main d'œuvre

Les nouvelles enquêtes biennales « coût de la main d'œuvre » et « structure de la main d'œuvre » sont progressivement mises en place conformément au règlement européen. Les deux enquêtes sont désormais articulées autour d'un tronc commun (salaire et coût du travail mesurés pour un sous échantillon de salariés de chaque établissement). Elles continuent néanmoins à répondre à des besoins de type différent : les résultats de l'enquête coût de la main d'œuvre intéressent davantage les employeurs, le monde académique est davantage intéressé par l'enquête structure des salaires, qui fournit des éléments explicatifs du salaire, tels que le diplôme.

6 - L'exploitation des mouvements de main d'œuvre

La refonte du dispositif DMMO-EMMO (Déclarations mensuelles sur les mouvements de main d'œuvre, enquêtes trimestrielles sur les mouvements de main d'œuvre) a fait l'objet d'une forte mobilisation de la DARES. La production est désormais assurée mais des efforts restent nécessaires sur le volet diffusion (retard du développement du double intranet Insee-DARES). A noter une valorisation nouvelle des DMMO : l'indice mensuel d'évolution de l'emploi dans les entreprises de plus

de 50 salariés, qui pourra servir de base pour répondre à des demandes de suivi de l'emploi mensuel qui commencent à se manifester du côté d'Eurostat.

7 - Le suivi de la durée du travail

La connaissance de la durée du travail a progressé grâce à plusieurs actions du système statistique public. Les lois sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) ont fait l'objet, de la part de la DARES, d'un suivi administratif (en particulier dans le cadre de la loi de Robien et des lois Aubry). L'ARTT a fait l'objet de multiples petites enquêtes. L'ensemble des résultats de ce dispositif a été présenté au Cnis.

La même démarche a été adoptée pour le bilan des politiques d'emploi et pour le suivi des conflits du travail.

8 - L'analyse longitudinale des ménages

Le panel européen des ménages est une première tentative d'analyse longitudinale. Outre le problème des délais et le défaut d'intégration dans les dispositifs nationaux, le dispositif ne donnait pas des résultats comparables de façon satisfaisante entre les pays européens, et demandait un trop grand nombre de variables. Le projet SILC (Statistics on income and living conditions) prendra la suite du panel : le projet de règlement est en examen et ne sera pas voté avant 2002. La première collecte aura lieu en 2004, et un avis d'opportunité a été rendu par le Cnis en 2002.

On dispose par ailleurs désormais d'un appariement entre l'enquête emploi et l'enquête revenu fiscaux qui s'avère très utilisée (notamment pour des travaux de micro-simulation).

9 - La connaissance des revenus non déclarés par des tiers

La connaissance des revenus non salariaux s'appuie maintenant majoritairement sur les BIC (bénéfices industriels et commerciaux) et l'enquête revenus fiscaux et non plus des EAE (enquêtes annuelles d'entreprises). Un Insee-première a donné un récapitulatif sur 10 ans de ces revenus, et ils sont publiés régulièrement dans Insee-synthèse (Revenus d'activité non salariée). Le champ est étendu aux salariés chefs d'entreprises à partir des DADS.

10 - Le dispositif statistique sur les trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière)

Dans le domaine de l'emploi public, le suivi de la fonction publique d'Etat continue à se faire à partir d'une chaîne de traitement ancienne dont une refonte devra être envisagée. On a en revanche procédé à une refonte complète de l'enquête collectivités territoriales, en voie d'achèvement. La connaissance des salaires dans les COLTER est désormais possible grâce aux DADS. Des efforts sont faits sur les comparaisons de salaires entre le public et le privé.

La création de l'observatoire de l'emploi public pousse à l'amélioration de l'information (tant au niveau des concepts, des délais, que des travaux d'étude).

A partir de 2003, le SIRET sera introduit dans les fichiers de paye de la fonction publique : ceci permettra d'améliorer la connaissance de l'emploi public à des niveaux géographiques fins.

11 - L'insertion et le cheminement professionnel des jeunes

Le suivi de l'insertion des jeunes est le résultat d'une coordination entre le CEREQ (études longitudinales de long terme), l'Insee (placement à court terme d'après l'enquête emploi) et la SDESE (devenir à court terme des sortants du système éducatif). Chaque source donne lieu à publication, mais les synthèses restent difficiles à mettre au point (voir ci-avant, groupe de travail quadripartite).

12 - Mise en place du fichier historique des demandeurs d'emploi

Le Fichier Historique des Demandeurs d'Emploi est opérationnel. Les conventions entre les différents producteurs et utilisateurs sont en cours de signature.

13 - La connaissance de l'emploi au niveau régional et local

Le projet ESTEL (Estimations d'emploi localisées) a été suspendu en 1999. Les sources n'étaient pas prêtes, comme par exemple les DADS en cours de refonte. Le projet est désormais relancé.

14 - La mise en application de la statistique communautaire

La pression, anticipée par le Conseil, de la part de la statistique communautaire sur les travaux a bien eu lieu et s'est même accélérée. Les pressions se sont accentuées sur les délais (benchmarking) ou la fourniture de nouveaux indicateurs et ont pu se traduire par des règlements nouveaux (indice de coût du travail) ou des accords informels (statistique trimestrielle sur l'emploi vacant, qui fera l'objet d'une question nouvelle dans l'enquête ACEMO à partir du début 2003).

Le bilan des projets bilatéraux est plus mitigé. La collaboration France-Allemagne a débouché sur une comparaison trimestrielle des salaires et pourrait déboucher sur une nouvelle comparaison des coûts de la main d'œuvre à partir de l'enquête communautaire collectée en 2001 (voir supra point 5). Par contre, les tentatives de collaboration entre la France et le Royaume-Uni n'ont pas abouti à des réalisations concrètes.

15 - Le suivi des politiques de l'emploi

Le dispositif de suivi des politiques d'emploi par la DARES a fait l'objet d'une présentation à la formation. Des efforts ont été faits pour l'amélioration du suivi de l'intérim (nouvelle série mensuelle produite par la DARES à partir des données de l'UNEDIC).

16 - La réflexion sur les liens entre emploi et économie

L'Insee (emploi régional, chômage, conjoncture), la DARES (réduction de la durée du travail), le SESSI (emploi dans l'industrie) ont produit de nombreuses publications.

Travaux hors programme à moyen terme

Les **emplois vacants** (voir ci-dessus) sont introduits dans le dispositif d'observation en application d'un règlement européen.

L'observation des **difficultés de recrutement** a fait l'objet d'une enquête spécifique de la DARES en 2001.

La **nomenclature PCS** (Professions et Catégories sociales) a été partiellement refondue.

Un effort a été réalisé pour la **connaissance de la formation continue**, qui a fait l'objet d'une enquête complémentaire à l'enquête emploi en 2000 et qui fait l'objet d'un module ad hoc européen en 2003.

Thèmes émergents

La demande porte principalement sur la présentation homogène de séries de synthèses et sur certains approfondissements plus que sur la création de nouveaux instruments.

A propos de l'exploitation des sources administratives

Les données de l'URSSAF sur l'emploi font depuis 1996 l'objet d'une estimation trimestrielle (EPURE). Mais la formation souhaite que l'exploitation des données de l'UNEDIC soit poursuivie et améliorée.

L'emploi public fait l'objet de publications régulières, mais la refonte des fichiers de paye de l'Etat ne doit pas entraîner de régression dans ce domaine.

A propos des salaires et des revenus

Une demande persiste en matière de revenus – hors salaires – qui est mal prise en compte actuellement, parce que « à cheval » sur plusieurs formations : les revenus du capital trouvant leurs outils d'observations dans la formation « monnaie – finance » et les revenus sociaux ressortissant de la formation « santé et protection sociale ». Le problème des retraites sera particulièrement d'actualité au cours de la période.

La redistribution finale, après impôts et prestations sociales, doit faire l'objet d'une meilleure connaissance et d'une présentation synthétique.

La connaissance des patrimoines doit être mise en parallèle avec la connaissance des revenus.

Le lien entre la formation, l'emploi et le revenu du travail devra faire l'objet d'une analyse plus fine.

La production de résultats sur les extrêmes de la distribution des revenus doit encore être améliorée, c'est-à-dire la connaissance de la pauvreté (étudiée aussi dans le cadre de la formation démographie conditions de vie) et celle des très hauts revenus. Une demande persiste pour une vision d'ensemble de la répartition.

La présentation des résultats relatifs au coût de la main d'œuvre est encore trop axée uniquement sur les problèmes de compétitivité internationale et de modération salariale. Une demande persiste pour une meilleure couverture des différentes dimensions du salaire et pour une amélioration de la connaissance des parités de pouvoir d'achat.

A propos du chômage

L'approfondissement de la connaissance des mécanismes est toujours nécessaire, en particulier le suivi de la « zone grise » entre emploi et chômage. Une présentation de synthèse des populations concernées reste encore à déterminer. Cette présentation devrait intégrer aussi les demandeurs d'emploi de catégories 4 et 5, les bénéficiaires de mesures d'aides à l'emploi et certaines catégories en formation. Elle ne peut se réduire à un chiffre unique des demandeurs de catégorie 1. Elle devra aussi permettre de suivre les phénomènes de précarisation et les activités réduites.

Cette présentation devra aussi permettre de mettre en cohérence les flux et les stocks de chômeurs sur longue période. Cette demande est particulièrement pressante en ce qui concerne les bénéficiaires de politiques de l'emploi.

Si, actuellement, les demandeurs ont acquis une forte confiance dans les travaux et la volonté de la DARES et de l'Insee, ils souhaitent une clarification dans les annonces de résultats et une meilleure politique de diffusion à la DARES (application des préconisations du rapport de Paul Koepf).

A propos de la durée du travail

Les sources et les recherches sur la durée du travail ont fortement progressé, mais souvent au détriment de la clarté dans la présentation des résultats.

La connaissance des heures supplémentaires et de leur mode de fonctionnement est insuffisante. La formation déplore aussi la rareté des résultats de couplage des enquêtes de 1995, qui comportait des questions spécifiques sur la durée du travail dans l'enquête ACEMO et dans l'enquête « emploi ».

La formation souhaite une veille sur les problèmes de durée du travail, dans un contexte législatif nouveau.

A propos des qualifications

Une réforme de fond de la PCS (nomenclature des professions et des catégories sociales) doit être entreprise dans le cadre d'un modèle européen, pour permettre des comparaisons européennes ou internationales (voir par exemple la nomenclature ISCO).

La mise en place d'un système de valorisation des compétences devra aussi donner lieu à un suivi statistique. La réflexion sur ce point doit commencer, en clarifiant les notions de compétence et de qualification.

Enfin, suite aux travaux sur les exonérations de charges sociales, qui avaient montré un effet de l'allègement des coûts salariaux sur l'emploi des personnes peu qualifiées, il est essentiel de suivre les données de l'emploi et du chômage en distinguant qualifiés et non-qualifiés.

A propos des panels

Le suivi des trajectoires professionnelles reste un souci permanent : les chercheurs souhaitent disposer d'un outil d'observation et la formation est très demandeuse de comparaisons internationales. Elle a suivi avec beaucoup d'attention l'expérience de panel européen. Le fichier historique des demandeurs d'emploi de l'ANPE est trop partiel pour répondre aux besoins. Un tel outil est indispensable pour l'étude de certains thèmes, comme égalité des chances, pauvreté et exclusion.

A propos des bilans formation-emploi

Malgré les difficultés méthodologiques, les bilans formation-emploi présentent un très fort intérêt et la formation suivra très attentivement la sortie des résultats dans le nouveau cadre mis en œuvre à partir de 2002.

Méthodes de travail

La préparation des réunions de la formation se fait avec le secrétariat du Cnis et la DARES. La formation est très active, puisqu'elle se réunit 3 fois par an. En contrepartie, il n'y a pas de demandes exprimées hors réunions. Par contre la période récente a montré une moindre implication du monde syndical, côté salarié, qui s'explique sans doute par le niveau jugé satisfaisant de la production statistique et un relatif déplacement des priorités syndicales.

On peut cependant améliorer la prise en compte des besoins à des niveaux infra-nationaux. Les contacts avec la formation « statistiques régionales et locales » du Cnis restent encore insuffisants et peu de représentants de la « province » sont présents dans la formation « emploi-revenus ». Dans le contexte de la décentralisation, ceci est dommageable.

Formation Environnement

Bilan des réalisations

1 - Moyens de l'IFEN

Depuis 1999, l'IFEN a vu ses moyens augmenter sensiblement : de 43 postes budgétaires en 1999 à 67 au 1.1.2003, alors que le budget croissait de 36 millions de francs en 1999 à 45 MF en 2001. Cette croissance a permis d'élargir le champ d'observation à de nouveaux domaines et de renforcer les équipes existantes (traitement des données, comptes, éditions, etc.). Une partie de la croissance a servi à internaliser des tâches autrefois sous-traitées.

Mais l'information sur l'environnement est loin d'être produite par le seul service statistique spécialisé. L'IFEN est ainsi appelé à collaborer avec l'Insee et surtout les autres services statistiques ministériels (SCEES-Agriculture, SESSI-industrie, Energie, SES-transports) qui ont substantiellement développé leurs productions en relation avec le sujet.

Beaucoup d'informations en outre sont détenues au sein du ministère chargé de l'environnement ou d'agences spécialisées de plus en plus nombreuses. L'IFEN s'efforce de les rassembler, mais se heurte souvent à un manque d'harmonisation des données élémentaires, recueillies selon des protocoles peu normalisés et rarement organisés en fonction d'une utilisation statistique nationale.

L'organisation de ces données à l'IFEN donne lieu à un important travail de constitution de bases de données, avec le souci de bâtir des chroniques et un travail général d'archivage pérenne (en particulier avec la mission des archives de Fontainebleau).

A l'intérieur de l'Ifen, la mise en place d'observatoires (ORME, OPRESE, ONZH...) qui fonctionnent comme autant de comités de pilotage permet d'associer tous les acteurs d'un domaine et donne aux travaux réalisés une diffusion large et une légitimité forte.

Sept statisticiens régionaux sont actuellement implantés dans les DIREN. A la différence des autres statisticiens en région, ils n'assurent ni remontée d'informations, ni collecte, mais participent aux travaux d'études et à la mise à disposition des résultats au niveau local.

2 - L'orientation de l'Ifen vers des références communes : rapports et indicateurs

Les orientations de l'Ifen, appuyées par le Cnis, se sont traduites par des rapports et des indicateurs publiés régulièrement.

- Le troisième rapport sur l'état de l'environnement en France a été publié en mai 2002. Comme les précédents (1994 et 1998), il présente une synthèse des données sur les différents domaines de l'environnement en France. Une base de données est en chantier pour une diffusion plus continue par internet.
- Une synthèse régionale sur l'état de l'environnement dans les régions avait été publiée en 1996. Cette thématique fait l'objet d'une nouvelle approche avec des « cahiers régionaux », dont les deux premiers, relatifs à la Lorraine et Languedoc-Roussillon, sont en cours de publication.
- Les « indicateurs de performance environnementale » font également l'objet d'un suivi : après la publication de 1996, une mise à jour a été publiée en 2000. Elle fait le point de la réalisation des objectifs ayant fait l'objet d'engagements officiels.
- Les indicateurs de développement durable sont au centre de beaucoup de réflexions au niveau international. Après le test des indicateurs de l'ONU, l'IFEN a publié fin 2001 ses propres propositions d'indicateurs de développement durable pour la France.
- L'*Abrégé statistique de l'environnement* a été publié pour la première fois en 2001. Il présente une sélection assez complète et documentée des données disponibles sur l'environnement. Il développe la petite brochure synthétique baptisée *Chiffres clés de l'environnement*.

- La Commission des comptes et de l'économie de l'environnement a été créée en 1998. Chaque année un rapport sur les comptes de dépense pour l'environnement lui est présenté. Ce rapport est accompagné de dossiers thématiques qui font le point de grands sujets liant économie et environnement : ont été ainsi publiés un dossier sur l'eau en 2000, un dossier sur les déchets en 2001, un travail sur l'évaluation économique des catastrophes de décembre 1999 en 2001, des dossiers sur la forêt et sur l'emploi en 2002. Des rapports sur la fiscalité environnementale et sur l'énergie seront présentés à la prochaine réunion.
- La politique de l'environnement passe par l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles. L'IFEN travaille sur les liens entre l'environnement et l'agriculture (mise à jour prévue de la publication de 1997), le tourisme (publié en 2000), l'industrie (en cours), les transports (en projet). La Commission des comptes des transports présente maintenant chaque année un chapitre sur transports et environnement.
- L'état de l'opinion par rapport aux problèmes d'environnement joue un rôle particulièrement important. L'OPRESE (Observatoire des pratiques et des représentations sociales de l'environnement) joue le rôle de comité de pilotage pour l'analyse de la perception des problèmes environnementaux par la population. Il met en commun les résultats des différents sondages. Une investigation particulièrement intéressante a été l'ajout d'un volet sur les comportements vis-à-vis de l'environnement à l'enquête permanente sur les conditions de vie menée par l'Insee en janvier 1998. Une réédition de cette opération est à l'ordre du jour.
- L'ORME (Observatoire des métiers et emplois de l'environnement) a assuré le suivi des « emplois jeunes » et des formations liées à l'environnement.

3 – Les trois opérations importantes

L'inventaire communal (1998), le recensement de la population (1999) et le recensement agricole (2000) ont apporté des informations précieuses sur l'environnement au niveau local.

L'IFEN et la Direction de l'eau ont regretté l'abandon de la question du raccordement à l'égout dans la prochaine vague du recensement rénové de la population. C'était en effet la seule source d'information fiable au niveau communal ou intercommunal, celui de la gestion des services, sur l'assainissement autonome.

4 – Les données statistiques régionales et locales et l'observation des milieux et des territoires

Le projet Eider, qui constitue, avec l'aide des Diren, une base de données sur l'environnement au niveau des régions et des départements, est maintenant bien établi. Il a servi de base aux travaux sur le Schéma collectif de services des espaces naturels et ruraux, aux contrats de plan Etat-régions, etc. Il a fait l'objet de plusieurs publications et est diffusé sous forme de base de données. La base s'enrichit de nouvelles thématiques, notamment pour l'environnement urbain. Une réflexion est en cours pour une base de données communales, qui permettrait de caractériser l'environnement d'un ensemble de communes (bassin versant, parc naturel régional, pays, etc.).

Trois enquêtes ont été lancées auprès de collectivités locales, qui visent à obtenir une information nationale portant sur des compétences décentralisées : enquête sur les déchets ménagers (réalisée avec le SCEES et l'ADEME et portant sur l'exercice 1997), enquête sur la gestion de l'eau et l'assainissement (réalisée avec le SCEES et les Agences de l'eau et portant sur l'exercice 1998), enquête annuelle sur les dépenses pour l'environnement des départements et régions.

Dans le domaine de l'observation des territoires, le projet européen Corine Land Cover a été achevé pour ce qui est de la base 1990. La production de la base 2000 se met en place. Le SCEES poursuit (et améliorera grâce au géo-référencement des points) l'observation des changements d'utilisation des terres avec l'enquête TERUTI : cette opération permet en particulier de mesurer l'avancée de l'urbanisation, l'extension des surfaces boisées, la déprise agricole, etc.

Un groupement d'intérêt scientifique (GIS) sur les sols a été créé, qui rassemble différents partenaires et financeurs. L'équipe opérationnelle associe l'Inra (Orléans) et l'IFEN. Le programme d'observation et de cartographie se met en place.

L'IFEN participe au consortium européen qui anime le centre thématique Environnement terrestre de l'Agence européenne de l'environnement. Ce centre est compétent sur les questions d'occupation des terres, des sols, et du littoral (partie terrestre).

L'importance des questions géographiques pour l'environnement fait que l'IFEN a noué une forte collaboration avec l'Institut géographique national, pour la production de Corine Land Cover, mais aussi, dans le cadre du CNIG, pour l'élaboration des référentiels et leurs usages.

La base de donnée sur la qualité de l'air (BDQA), mise en place par l'ADEME, rassemble aujourd'hui les observations sur la qualité de l'air des différentes agglomérations. Elle permet des analyses de plus en plus riches. Un chantier en cours est l'estimation des populations soumise à l'exposition d'air de différentes qualités.

Le suivi des émissions dans l'air est régulièrement assuré par le Citepa. Celles qui concernent les gaz à effet de serre ont une importance particulière du fait des engagements internationaux qui y sont liés. La demande d'information sur l'eau est de plus en plus forte. En particulier du fait de la directive cadre européenne qui impose un niveau d'exigence élevé quant à la gestion de la ressource en eau, sur les plans quantitatifs et qualitatifs, et quant à l'information associée. Une forte mobilisation des acteurs (ministères de l'environnement, de la santé, Agences de l'Eau, Conseil Supérieur de la Pêche, Ifen, IFREMER, EDF, Météo-France, BRGM, etc.) est en cours, alors que, sur le plan institutionnel, l'organisation du Réseau national des données sur l'eau est en pleine révision. Parmi les avancées récentes, on retiendra notamment les rapports sur les pesticides, les tableaux de bord de suivi des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, la production d'indicateurs relatifs à l'assainissement, en cours d'achèvement à l'IFEN, ainsi que la réalisation d'un fichier des stations d'épuration par l'Office international de l'eau.

La mise en place d'un observatoire du littoral et de la montagne, associant les ministères de l'environnement et de l'équipement, la DATAR et l'IFEN progresse. Une étude des besoins des administrations en matière de suivi de la loi littoral et un recensement des informations existantes ont notamment été réalisés.

L'Observatoire national des zones humides s'est préoccupé de normaliser les inventaires des zones humides françaises, d'en définir les contours, et de rassembler les données pertinentes. L'IFEN a été chargé par le ministère de la réalisation d'un site portail sur le sujet.

Les données sur les espaces intéressants du point de vue de la biodiversité et sur les espaces protégés s'enrichissent du fait de la généralisation des systèmes d'information géographiques et des croisements de données qu'ils permettent. La période récente a vu la réalisation de l'inventaire des sites NATURA 2000, la définition des contours, la recherche d'informations sur les territoires concernés et leur qualification ou non comme sites d'intérêt communautaire (ministère, Muséum d'histoire naturelle, IFEN).

La mise en place par la Direction de la nature et des paysages d'une cellule de la connaissance, et, bientôt, d'un Réseau national des données sur la nature traduit les progrès de la prise de conscience des questions d'information dans ces domaines.

5 - Les impacts environnementaux sur la santé

En matière d'étude des effets de l'environnement sur la santé, la répartition des rôles change du fait de la création de l'AFSSE (Agence française de sécurité sanitaire et de l'environnement). Cette agence a dans ses attributions de mesurer l'incidence de l'environnement sur la santé et de proposer les mesures appropriées. Le rôle de l'Ifen – qui n'a pas de compétences médicales – se centrera sur l'exposition aux risques de la population. L'Ifen a déjà développé des travaux dans ce domaine (plomb, pesticides, pollution de l'air, etc.), qui devront à l'avenir être coordonnés avec ceux de l'AFSSE.

6 - Les approches trans-sectorielles

Les approches sectorielles se développent. Les enquêtes auprès des industries (SESSI et SCEES) sur les investissements protégeant l'environnement sont régulières. Celle sur les dépenses courantes liées à l'environnement porte sur 2001. Les enquêtes sur les consommations d'énergie dans l'industrie ont lieu régulièrement. L'attention augmente sur les énergies renouvelables.

Les enquêtes auprès des collectivités locales sur les services de gestion des déchets, d'une part, de gestion de l'eau et l'assainissement, d'autre part, malgré les difficultés inhérentes aux enquêtes nouvelles et à l'univers extrêmement hétérogène des unités enquêtées ont apporté des éléments d'information précieux sur les organisations choisies par les collectivités, les équipements et les services rendus. Le bilan est plus réservé quant aux informations économiques recueillies. A part ce qui concerne le prix de l'eau, et certaines configurations simples, l'analyse des résultats économiques

est limitée. En revanche, la centralisation croissante des données budgétaires par la Comptabilité publique ouvre de nouvelles perspectives.

L'enquête sur les dépenses consacrées à l'environnement par les départements et les régions se heurte au fait que ces dépenses ne sont pas identifiées dans les documents comptables. Répondre suppose un travail spécifique de la part des collectivités, et le taux de réponse s'en ressent.

7 - L'information sur les déchets

En matière de déchets, les évolutions notables sont, outre l'enquête auprès des communes déjà citée, l'enquête auprès des entreprises en 1999 réalisée par l'ADEME, et les aménagements de l'enquête ITOM sur les installations de traitement des ordures ménagères (périodicité de tous les deux ans au lieu d'annuelle, extension progressive du champ). La connaissance statistique des déchets dangereux n'a pas progressé. Un règlement européen vient d'être publié (JOCE du 9.12.2002) qui imposera des efforts importants. Des résultats devront en effet être produits pour l'année 2004 sur :

- la production de déchets par type de déchets et activité productrice (entreprises ou ménages),
- le traitement des déchets par type de déchets et mode de traitement.

Le dispositif pour répondre à cette obligation est à mettre en place.

Le suivi de l'activité de récupération est une préoccupation importante. La demande d'une enquête annuelle sur le secteur, émanant de la FEDEREC, a été prise en compte par le Sessi.

8 - La mesure des impacts environnementaux de l'activité agricole

Le SCEES a fait d'importants efforts pour observer les liens entre activité agricole et environnement, en plus de l'enquête TERUTI, déjà citée, et de son aide à la réalisation des enquêtes de l'IFEN auprès des collectivités locales. Le recensement agricole a par exemple intégré de nombreuses questions relatives à des aspects environnementaux, comme l'épandage des boues, l'existence de cultures biologiques, les installations de stockage étanche des lisiers et fumiers, ou la présence de compteurs d'eau pour l'irrigation. Les enquêtes « Pratiques culturales » et « Bâtiments d'élevage » réalisées en 2001 ont permis de mesurer directement les impacts de l'agriculture sur l'environnement. Elles apportent en particulier des mesures objectives sur les quantités de nitrate rejetées.

9 - L'analyse des nuisances liées aux transports

La Commission des comptes des transports publie maintenant régulièrement un chapitre sur les transports et l'environnement. Un programme européen (Transport and Environment Reporting Mechanism, ou TERM) est consacré à ce thème, qui a donné lieu à des publications. De son côté, l'Ifen vient de recruter fin 2002 un spécialiste du sujet.

10 - La valorisation des sources administratives ou de surveillance

Beaucoup de données sur l'environnement sont recueillies par l'administration à l'occasion de la surveillance (qualité de l'air ou de l'eau, par exemple), ou de l'autorisation ou du contrôle (installations classées, police de l'eau, etc.). Ces données pourraient être utilisées davantage à des fins de connaissance, comme cela a été fait pour l'analyse des arrêtés de catastrophes naturelles. Il faudrait pour cela une meilleure association des statisticiens à la conception de la gestion de ces informations. Des contacts ont ainsi été pris avec les Douanes pour que le futur système de gestion de la Taxe générale sur les activités polluantes puisse apporter des éléments statistiques utiles à l'analyse des pressions sur l'environnement et à la bonne utilisation de cet outil économique qu'est la TGAP.

11 - La coordination européenne

L'intervention européenne est particulièrement forte dans le domaine de l'environnement, domaine nouveau et qui ne se préoccupe guère des frontières. Les demandes d'information sur l'eau et les déchets, notamment, se font impératives. Et ce, d'autant plus que la transmission d'information sans base légale contraignante montre ses limites : les données fournies par les États comportent de nombreuses lacunes, et la France ne brille pas particulièrement par la qualité de son système d'information sur l'environnement.

La volonté affirmée au niveau européen d'une prise en compte de l'environnement dans les statistiques sectorielles se traduit de multiples façons : introduction d'un volet environnement parmi les « indicateurs structurels », calculés chaque année et présentés par la Commission au Conseil des ministres, règlement statistique sur les déchets, programme TERM d'indicateurs environnementaux sur les transports, inclusion de variables environnementales dans les statistiques structurelles, etc.

A côté des programmes proprement statistiques, de nombreux textes européens définissent des obligations qui contraignent à des évolutions en matière d'information, soit pour respecter des normes au niveau local, soit pour rendre compte à la Commission de l'exécution des politiques.

L'IFEN participe activement, dans la mesure de ses moyens, aux réflexions sur ces sujets. Il le fait avec un positionnement original, puisque, avec sa fonction de point focal de l'Agence européenne de l'environnement, il est une des rares institutions nationales à participer simultanément aux deux réseaux statistiques (Eurostat) et thématiques (AEE).

12 - Les comptes et études économiques

La Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, créée en 1998, publie un rapport annuel sur les dépenses de la nation en faveur de l'environnement. Ce rapport est accompagné de dossiers thématiques qui traitent de sujets environnementaux vus dans leurs relations avec l'économie. Ces travaux sont l'occasion d'une réflexion sur les enjeux économiques de la politique de l'environnement. La forte implication de la hiérarchie du Ministère de l'environnement renforce la légitimité des travaux effectués. Le développement des comptes de l'environnement se fait dans un cadre européen, harmonisé par Eurostat. Une réflexion sur les orientations à donner sera soumise au Comité des programmes statistiques en 2003.

Par ailleurs, en 2000, le ministère a créé en son sein la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E) qui a notamment pour mission d'évaluer les effets réels ou potentiels sur l'environnement de la mise en œuvre des décisions publiques.

Thèmes émergents

La qualité de l'environnement est, dans son ensemble, une préoccupation qui reste émergente. La demande reste forte pour l'observation et la compréhension des phénomènes. Citer des thèmes émergents est difficile alors même que beaucoup de progrès sont attendus sur l'ensemble des sujets. Il semble toutefois que l'on puisse retenir, par exemple :

- **la qualité du sol**, en tant que milieu dont on sait qu'il ne pourra pas servir éternellement de réceptacle mais dont l'observation même est à définir ;
- **les problèmes liés aux risques**, sur le plan humain, mais aussi économique, avec notamment les aspects responsabilité et assurance. Citons à ce propos les risques encourus du fait des inondations ou ceux dus à l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- **les liens entre entreprises et environnement** évoluent. Beaucoup de nos concitoyens sont prêts à payer pour préserver l'environnement, mais ils veulent la garantie que ces sacrifices sont utiles. Les labels, certifications, cotations environnementales se multiplient en conséquence. Et une demande d'indicateurs au niveau de branches d'activité et des entreprises apparaît ;
- **Le développement durable**, qui permet d'aborder l'ensemble des problèmes environnementaux sous un angle plus économique.

Critique des méthodes de travail

La prise en charge de l'observation de l'environnement est dans l'ensemble très nouvelle, et beaucoup reste à faire. En reprenant un modèle d'analyse classique, on peut distinguer :

- L'état de l'environnement : beaucoup de données existent, mais elles sont en général, et pour d'excellentes raisons, concentrées là où sont les risques et là où réside une population exposée, pour une utilisation essentiellement locale. En tirer des résultats statistiquement significatifs sur l'état des milieux supposerait une normalisation des observations, une centralisation des résultats et un réexamen de l'« échantillonnage » pour qu'il puisse prétendre à la représentativité. Cela est difficile dans un contexte extrêmement décentralisé, où, de plus, les appareils d'observation sont coûteux et les phénomènes à observer en évolution rapide (l'observation des poussières fines se généralise et remplace celle des fumées noires, par exemple). L'association des statisticiens tôt dans la conception des systèmes d'information est indispensable.
Une autre difficulté est l'articulation entre l'information très locale, indispensable à l'action, et la globalisation qu'opère la statistique. La « contradiction » ne peut se résoudre que par l'usage systématique de référentiels précis, comme le référentiel à grande échelle (ou RGE) en cours d'élaboration, et le recours aux moyens puissants des systèmes d'information géographique modernes.
- Les pressions sur l'environnement : face à un état que l'on juge insatisfaisant, il faudrait connaître la contribution de chaque activité pour savoir où faire porter l'effort. Dans l'idéal, cela impliquerait que les services statistiques de chaque type d'activité concernée élaborent des résultats comparables. C'est ainsi que, pour répondre au règlement déchets, il faudrait connaître les productions de déchets de l'agriculture, de l'industrie, de la construction, des services et des ménages. Malgré les efforts, réels, du SCEES, du Sessi, ou du SES, pour se préoccuper des effets sur l'environnement des activités qu'ils suivent, il reste, là aussi, beaucoup à faire. Dans l'immédiat, les données présentées sont souvent issues de « modèles », c'est-à-dire d'estimations. Il arrive que ces estimations soient suffisantes, mais il est fréquent que ce ne soit pas le cas.
- Les réponses : aider à évaluer l'efficacité des réponses que les pouvoirs publics apportent aux problèmes est une nécessité pour le système statistique. Le domaine de l'environnement n'est pas, de ce point de vue, une exception.

L'observation de l'environnement fait appel à des compétences très variées, de statisticiens, mais aussi de scientifiques de différents domaines. Elle doit gérer des échelles géographiques et des échelles de temps extrêmement diverses. Elle vise à la fois des objectifs d'alerte des populations, de gestion et de connaissance.

La « transversalité » de l'environnement a été reconnue par le Cnis qui a adapté le fonctionnement de sa formation spécialisée à cette particularité. Comme on vient de le voir, cette approche est pleinement justifiée, et l'apport des différents services statistiques est considérable, même si certains jugent parfois les progrès un peu lents et trop fondés sur la bonne volonté de chacun...

Mais, pour bâtir un véritable système d'information sur l'environnement, il manque sans doute surtout des lieux de dialogue entre administratifs, scientifiques des différents domaines et statisticiens réunis autour d'une volonté forte.

Sigles :

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AEE	Agence européenne de l'environnement
AFSSE	Agence française de sécurité sanitaire et de l'environnement
BDQA	Base de donnée sur la qualité de l'air
CNIG	Conseil national de l'information géographique
Cnis	Conseil national de l'information statistique
CORINE Land Cover	Base géographique sur l'occupation des terres
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DPPR	Direction de la prévention des pollutions et des risques (Ministère de l'environnement)
EDF	Électricité de France
EIDER	Ensemble intégré de données sur l'environnement régional
Eurostat	Office statistique des communautés européennes
FEDEREC	Fédération française des professionnels du recyclage
IGN	Institut géographique national
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
ITOM	Enquête de l'ADEME portant sur les Installations de Traitement des Ordures Ménagères
LUCAS	Land Use/Cover Area Frame Statistical Survey. Enquête européenne utilisant une méthodologie voisine de TERUTI.
ONZH	Observatoire national des zones humides
OPRESE	Observatoire des pratiques et des représentations sociales de l'environnement
ORME	Observatoire des métiers et emplois de l'environnement
RGE	Référentiel à grande échelle
RMQS	Réseau de mesure de la qualité des sols
SCEES	Service statistique du Ministère chargé de l'Agriculture
SES	Service statistique du Ministère chargé de l'Équipement
SESSI	Service statistique du Ministère chargé de l'Industrie
SSM	Service statistique ministériel
TERUTI	Enquête annuelle sur l'utilisation du territoire
TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes

Industrie, Industries agricoles et alimentaires, énergie

L'application des règlements européens sur les statistiques conjoncturelles a absorbé, plus encore qu'on ne l'envisageait en 1999, l'essentiel des efforts des services producteurs de statistiques industrielles et des organisations professionnelles agréées au cours de la période 1999-2003 au détriment d'autres opérations, comme, par exemple, la mise en cohérence des enquêtes annuelles d'entreprises avec les enquêtes de branche.

En effet, la création de la BCE et le lancement de l'euro ont impliqué une forte demande de raccourcissement des délais de publication des principaux indicateurs conjoncturels, notamment par la BCE, en vue de piloter la politique monétaire européenne. Le passage à l'euro a impliqué un travail plus lourd qu'il n'était prévu, car souvent, dans une même entreprise, certains services étaient déjà passés à l'euro et non quelques autres. Ceci a induit des incohérences dans certaines réponses aux questionnaires, qui ont été parfois difficiles à détecter.

Les objectifs fixés en 1999 pour le règlement sur les statistiques à court terme ont été atteints à 95%, mais entre temps, la BCE a encore accru sa demande. Ainsi, l'Indice de la production industrielle (IPI) devait être publié 45 jours après la fin de la période décrite. La BCE parle maintenant de réduire encore ce délai. Si, pour la France, ce délai a pu être réduit à 42 jours et bientôt à 40, il est difficilement envisageable de descendre plus bas dans l'état actuel de l'organisation institutionnelle de la collecte et du traitement des données par produits (enquêtes de branches).

Un "audit sur la qualité de l'IPI" a été mené sous l'égide du Cnis. Il vise à mettre en balance deux des critères officiels de la statistique européenne : la « précision » et l'« actualité ». Un des enjeux de ce rapport était la généralisation d'un suivi mensuel des productions, ce qui a été accompli par le SCEES, le SESSI ou par les Organisations professionnelles agréées en 2001 et 2002.

Par ailleurs, une autre avancée significative est la réalisation en commun d'enquêtes thématiques légères en partenariat entre l'Insee, le SESSI et le SCEES : des enquêtes sur les échanges internationaux intra-groupes, l'innovation, les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les relations entre entreprises ont été menées en 2000, 2001, 2002 et 2003.

La mise en place de la démarche « qualité »

L'avis n° 3 du programme à moyen terme de 1999 demandait que "dans un cadre européen, soient mises en place des démarches qualité, incluant la publication de critères". Un investissement théorique important a été mené à l'Insee de ce point de vue. Il conduit à proposer de documenter des "fiches qualité" détaillées pour les enquêtes auprès des entreprises. Celles-ci impliquent notamment la mention des taux de non-réponse et une évaluation de la précision des résultats. Cet effort converge avec les demandes inscrites dans une "charte de qualité" proposée aux Organisations professionnelles agréées (OPA) pour les enquêtes de branche. Cette charte comporte un ensemble d'engagements visant à garantir la meilleure qualité possible des résultats et en particulier le respect des délais imposés par la réglementation européenne. Si cette charte de qualité pour la réalisation des enquêtes de branche ne figurait pas *explicitement* dans le programme à moyen terme, il apparaît en 2003 qu'elle en constitue l'avancée la plus significative. Elle a ainsi été signée par l'ensemble des organisations professionnelles agréées. Une première évaluation de la charte aura lieu en 2003. La réalisation pratique de ce programme théorique ambitieux est en cours et va se prolonger dans les années à venir.

Le rapprochement des enquêtes annuelles d'entreprise (EAE) et des enquêtes de branche (EB)

Cette question, très ancienne, remonte au moins aux années 1960, quand ont été conçues les EAE. Un groupe de travail suscité par le Cnis a rendu un rapport sur ce sujet. Certaines EB, faites auparavant par les OPA, ont été reprises par l'administration et ce mouvement est encore en cours. La cohérence entre les deux sources reste imparfaite. Ceci vient notamment de ce que l'approche "branche" de l'EAE demeure une approche comptable, la réponse à l'EAE étant principalement issue de la *comptabilité générale* de l'entreprise, alors que les EB relèvent d'une approche *produits*.

Les deux "sources" sont donc souvent issues de deux circuits d'information distincts dans l'entreprise, répondant à des objectifs internes différents. Souvent les nomenclatures utilisées par l'entreprise pour suivre ses activités sont "locales" et spécifiques, et par conséquent assez éloignées de la NAF.

Par ailleurs, l'application de la "charte qualité", déjà mentionnée, permet de mieux connaître le nombre et la liste des entreprises interrogées dans les EB. Une nette amélioration a ainsi eu lieu en 2001 pour la couverture des EB relevant du champ de la Fédération des industries électriques, électroniques et de la communication (FIEEC), où plus de 1 000 entreprises ont pu être "récupérées" dans les enquêtes, lors de la reprise de cette EB par le SESSI.

Au SCEES, la coordination des enquêtes est assurée grâce à la mise en place d'un fichier central (CGENIAAL) qui permet de déterminer de quelle enquête chaque entreprise relève, de vérifier qu'aucune d'entre elle n'est omise, de mettre à jour les listes fournies par les OPA, et d'améliorer la coordination entre les enquêtes de branche et l'enquête annuelle d'entreprise (EAE).

L'allègement des charges d'enquête pour les entreprises

L'objectif affiché d'allègement des charges de réponse aux enquêtes pesant sur les entreprises a été poursuivi notamment par un allègement substantiel des échantillons des enquêtes de branche. Par ailleurs a été fait un important effort pour inciter les entreprises à répondre via Internet. Ainsi, pour les enquêtes mensuelles de branche réalisées par le SESSI, le taux de réponse par Internet atteint 30%, et, parmi celles-ci, 80% déclarent utiliser ce moyen car plus économique en charge de réponse. L'extension de la collecte par Internet aux enquêtes trimestrielle et annuelle de branche démarrera en 2003. L'EAE, dont le seuil d'interrogation, hors coopération agricole, est passé de 10 à 20 salariés pour les IAA en 1998 (collecte 1999), reste exhaustive pour les entreprises de plus de 20 salariés (les moins de 20 salariés étant enquêtées par sondage par l'Insee). Il n'est pas envisagé, à court-moyen terme d'offrir la possibilité d'y répondre par Internet, une telle enquête ne paraissant pas s'y prêter. Les enquêtes thématiques, de leur côté, sont menées sur des échantillons au quart pour l'industrie manufacturière, au tiers dans les IAA.

Le renforcement de l'utilisation des données administratives (exprimée dans le vœu n°4) est en cours au SESSI, où il rencontre des difficultés dues aux délais de disponibilité de ces données, notamment les BIC. Dans le domaine des IAA, des informations d'origine administrative ou issues d'enquêtes externes au SCEES ont été plus souvent mobilisées. Ainsi le SCEES exploite désormais régulièrement le fichier des liaisons financières (LIFI) fourni par l'Insee. Les BIC sont aussi utilisés afin de produire une information statistique régionale sur-le-champ des petites entreprises non enquêtées dans l'EAE. Pour les DADS une convention d'accès aux données a été conclue, mais le travail sur celles-ci ne fait que commencer.

Les enquêtes auprès des petites entreprises (EPEI)

Comme cela avait été souhaité en 1998, la périodicité des enquêtes auprès des entreprises de moins de 20 salariés (réalisées par l'Insee) a été élargie. En 1998, elles étaient faites deux fois tous les cinq ans. En 2002, elles ne le sont plus qu'une fois tous les quatre ans. Ainsi, les entreprises sont interrogées moins souvent. Ceci a été rendu possible par un usage accru des BIC et des BNC.

Les enquêtes sur l'énergie et sur la sidérurgie

La période a été marquée, d'une part, par la déréglementation du secteur de l'énergie, et d'autre part, par la fin du "traité de la CECA", en juillet 2002.

Malgré ce contexte, l'échantillon de l'enquête annuelle de consommation d'énergie par l'industrie (EACEI), qui est une enquête par sondage auprès des établissements industriels, a pu être divisé par deux tout en préservant l'essentiel de l'information que celle-ci fournit.

Pour la sidérurgie, l'enquête CECA ancienne formule, a pu être prolongée jusqu'à décembre 2002. Au-delà de cette date, l'enquête sidérurgie sera replacée dans le cadre général des autres enquêtes de branche, et fournira ainsi des résultats certes moins détaillés que ne le faisait l'enquête CECA, avec cependant un niveau de détail correspondant à la demande des entreprises.

La connaissance statistique de l'artisanat

Les besoins spécifiques de la DECAS concernent les entreprises inscrites au registre de métier, c'est-à-dire à peu près celles de moins de 10 salariés. Naguère, l'EPEI portait uniquement sur ces entreprises de moins de 10 salariés. Depuis que celle-ci a été étendue à toutes celles de moins de 20 salariés il a été nécessaire de préciser que le champ spécifique de l'artisanat faisait toujours l'objet d'une analyse statistique propre, ce qui a bien été le cas.

Les travaux sur l'emploi, les qualifications et les coûts salariaux

Le SESSI peut désormais utiliser à des fins statistiques les déclarations annuelles de données sociales (DADS), ce qui a impliqué beaucoup de travaux techniques et de précaution de sécurisation. Des études vont pouvoir être lancées à partir de cette nouvelle source, et notamment l'une d'entre elles portera sur l'impact de la loi des 35 heures. Par ailleurs les DADS pourront être utilisées pour calculer des clés de répartition pour régionaliser les résultats de l'EAE.

Par ailleurs, l'enquête Choix organisationnel dans l'industrie (COI), menée en 1995, avait constitué une grande innovation, méthodologique et institutionnelle, en couplant des échantillonnages d'entreprises, puis de salariés dans celles-ci, et en associant étroitement le SESSI, le SCEES, la DARES et l'Insee. Cette expérience très fructueuse sera reprise en 2005.

Intrastat

La qualité des statistiques a été préservée à travers le règlement Intrastat qui a, jusqu'à présent, rejeté la notion de flux unique et maintenu une nomenclature unique des produits pour le suivi des échanges intra ou extra communautaires. Le travail des entreprises a été facilité par la possibilité d'utilisation du logiciel IDEP/CN8 et la mise en place de la télé-procédure sur internet pour la déclaration d'échanges de biens.

Formation Monnaie, finance, balance des paiements

La Formation « Monnaie-Finance » du Cnis suit les activités statistiques de divers services, dont principalement : la Direction des études statistiques et monétaires » (DESM) et la Direction de la balance des paiements (DBDP) de la Banque de France, la Direction de la comptabilité publique du MINEFI, la Direction générale des collectivités locales du Ministère de l'intérieur, la Commission de contrôle des assurances. La plus grande partie des demandes de transformation des statistiques du domaine « Monnaie-Finance » adressées à ces services au cours de la période est provenue de la Banque centrale européenne et d'Eurostat. Le programme à moyen terme 1999-2003 du Cnis avait regroupé les vœux formulés pour cet ensemble de services en six avis, que l'on reprendra ici un par un, en examinant l'état d'avancement des travaux à leur sujet.

1 - Mise en place de l'euro et de l'Union économique et monétaire

L'avis n° 1 de 1998 insistait sur le fait que « certaines demandes ne peuvent être prévues », et que les dispositifs statistiques concernés devront « faire preuve d'adaptabilité et disposer de moyens nécessaires pour répondre à la fois aux besoins permanents et aux besoins nouveaux ». Cela a bien été le cas, notamment avec un important travail de mise en place des agrégats européens. Par ailleurs, la signification du maintien du calcul et de la publication d'agrégats monétaires nationaux dans le nouveau contexte de l'euro a été discutée. La BCE s'abstient par principe de publier des agrégats nationaux, dont la signification économique est d'ailleurs discutable. Cependant, certains utilisateurs insistaient pour que les agrégats français soient toujours calculés et publiés. Un groupe de travail a étudié cette question. La Banque de France a choisi de publier la contribution française aux principaux agrégats de la zone euro (notamment agrégats de monnaie M1, M2, M3 et crédits au secteur privé...) ; il est de plus toujours possible à l'utilisateur de « recalculer » les anciens agrégats, les séries de base étant toujours disponibles. À cet égard, il convient cependant de noter que la nature des séries relatives à la monnaie fiduciaire a été profondément modifiée par l'introduction des billets et pièces en euros. Par ailleurs, la Banque de France a poursuivi la publication de séries spécifiques, sans équivalent au niveau de la zone euro, mais suscitant un intérêt particulier dans le cadre français, telles que l'endettement intérieur total (EIT) et les différents produits d'épargne à taux réglementé (Comptes sur livrets, plans d'épargne logement...).

Cependant chaque pays est libre de publier ses données nationales, l'information s'est donc peut-être réduite pour certains. Une question analogue se pose actuellement pour les taux d'intérêt. La BCE et les banques centrales nationales ont mis en place un nouveau « reporting » harmonisé sur ces taux, avec une méthodologie différente de l'enquête française sur le coût du crédit. Certains utilisateurs français s'inquiètent de savoir si les taux nationaux vont continuer à être publiés par la Banque de France.

2 - Le raccourcissement des délais de transmission des données à la BCE

Lors de sa création, la BCE insistait sur le fait qu'un progrès important de la nouvelle organisation monétaire européenne serait un accroissement de la quantité d'informations disponibles et surtout un raccourcissement des délais de diffusion de celles-ci. Ce dernier point (qui ne concerne pas seulement les statistiques monétaires et financières, mais l'ensemble des statistiques économiques européennes) s'est traduit par des opérations dites de « benchmarking », c'est-à-dire de recherche des pays où les performances sont jugées les meilleures, puis d'incitation aux autres pays à faire au moins aussi bien. Ceci a mobilisé beaucoup de moyens et d'énergie dans les divers services producteurs de statistiques, qui sont ainsi parvenus à respecter les délais impartis. La BCE a effectué un audit de ces procédures.

L'avis n° 2 évoquait aussi « les travaux nécessaires pour répondre aux exigences européennes de constitution et d'exploitation d'une base de données sur l'activité des Organismes de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM) ». Cette base de données était auparavant gérée par la Commission des opérations de bourse, mais celle-ci a dû y renoncer, faute de moyens suffisants. La Banque de France a pu reprendre, un peu dans l'urgence, la collecte de documents à usage statistique auprès de la population des SICAV et des FCP.

3 - La nouvelle base des comptes nationaux et ses prolongements nécessaires

L'avis n° 3 évoquait le fait que « au-delà de la mise en place en 1999 de la nouvelle base des comptes nationaux, il conviendrait d'adapter des instruments financiers de même nature que les comptes financiers annuels (dont les TOF trimestriels), de mettre au point des comptes consolidés de l'Union, et de développer pour Eurostat des statistiques structurelles sur les entreprises financières ».

Ceci impliquait l'adaptation de toutes les statistiques financières annuelles et trimestrielles aux standards du SEC de 1995, ce qui a été fait pour les comptes annuels.

En ce qui concerne les comptes financiers trimestriels (qui étaient auparavant désignés sous l'appellation « TOF trimestriels»), ceux-ci seront publiés dans les standards de la base 1995, mais ne le sont pas encore (en fin 2002) pour des raisons de moyens, non pour des difficultés de concepts.

Par contre un produit plus « léger », développé par la France, qui se focalise sur les agents non financiers (les TFP : tableaux de financements et de placements) a été adopté par la BCE et étendu à la zone (TFI).

4 - Les statistiques sur les valeurs mobilières

L'avis n° 4 attendait, dans le domaine des valeurs mobilières, des progrès pour deux réformes importantes : « la constitution d'une base de données sur les émissions et les encours d'obligations » des résidents, et « l'enquête synthétique, et exhaustive à terme, sur les placements en valeurs mobilières ». Sur le premier point, la base de données est constituée, par suivi du Bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) pour les emprunts domestiques, et grâce aux informations collectées par la direction de la Balance des paiements pour les emprunts internationaux.

L'enquête synthétique sur les placements en valeurs mobilières est faite auprès de sociétés de conservation de titres. Cette initiative, à l'origine française, a été relayée au niveau européen. Cette enquête, demandée par les comptes nationaux, a été exploitée selon leurs besoins et leurs nomenclatures. En effet, elle constitue la seule source d'information sur la répartition des portefeuilles (y compris les titres d'OPCVM) entre les ménages et les sociétés.

5 - Les difficultés nouvelles du calcul de la balance des paiements

L'avis n° 5 évoquait les difficultés que rencontre désormais l'établissement de la balance des paiements, compte tenu du passage à l'euro et de la suppression des contrôles aux frontières intra-européennes. Ce passage à l'euro fiduciaire s'est globalement bien déroulé. Il reste des problèmes en ce qui concerne la question des « voyages » et les enquêtes auxquelles il est désormais nécessaire de recourir. La réalisation de la dernière enquête aux frontières pour la partie route a en effet rencontré des difficultés du fait de l'impossibilité de faire appel aux forces de l'ordre pour l'arrêt des véhicules. Un groupe de travail technique du Cnis s'est penché sur cette question, en liaison avec la Formation « Transport-Tourisme ». Un nouveau type de questionnaire destiné à être distribué ou rempli en face à face sur les aires d'autoroutes a été conçu et testé. Un appel d'offres est en cours de réalisation pour mise en œuvre de l'enquête dès le début de l'année 2004. Les conditions de financement sur ressources publiques ne sont cependant pas assurées sur une base pérenne...

6 - L'amélioration de la connaissance des finances régionales et locales

L'avis n° 6 concernait les travaux de la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) du MINEFI, de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) du Ministère de l'intérieur et aussi ceux de la DATAR. Il souhaitait que soient « renforcées la fiabilité et l'exhaustivité des comptes du secteur public local », et que soient « valorisées et diffusées les centralisations comptables ».

Dans son rapport (n° 61, octobre 2000), le groupe de travail qui avait été créé pour étudier cette question précisait que des améliorations avaient déjà eu lieu ou étaient en cours de mise en place, notamment en matière de lisibilité et de fiabilité de l'information, d'élargissement des données diffusées et de raccourcissement des délais. Il soulignait toutefois que les efforts devaient être poursuivis.

Formation Santé, protection sociale

Bilan du programme

1 - Création de la Direction de la recherche, des études et de la statistique (DREES) au ministère chargé des affaires sociales

La DREES a été créée en décembre 1998, soit après la rédaction du programme à moyen terme du Cnis. Par rapport au SESI, qu'elle remplace comme service statistique ministériel, la DREES est une direction d'études, qui collecte principalement les informations statistiques à des fins d'études et est habilitée à utiliser largement les sources administratives. La DREES conduit les évaluations des chantiers politiques (CMU, APA, ...) ⁵.

L'action de la DREES s'est orientée autour de 5 axes majeurs :

- a) Un mouvement de rénovation des grandes enquêtes auprès des structures : refonte des enquêtes auprès des établissements hospitaliers et auprès des établissements sociaux, rénovation de l'enquête sur l'aide sociale départementale et mise en place d'une nouvelle enquête sur l'action sociale des communes, extension aux compagnies d'assurance et aux institutions de prévoyance des enquêtes sur l'assurance maladie complémentaire, refonte de l'enquête sur les écoles de formation aux professions sanitaires et sociales, généralisation du dispositif de suivi de l'offre de soins en psychiatrie et en toxicomanie, etc.
- b) La mobilisation des dispositifs existants : le PMSI (programme de médicalisation des systèmes d'information) permet de suivre chaque séjour hospitalier et ainsi de fournir des informations sur les pathologies et les modes de prises en charge réalisés par les différentes structures publiques et privées. De même, mise en place en lien avec les régimes sociaux d'un échantillon inter-régimes de cotisants « retraite » permettant des simulations sur leurs droits futurs à la retraite, mise en place d'un recueil d'information à l'occasion des examens de santé scolaire auprès des élèves de 6 ans, ainsi qu'en classe de CM2 et de 3^{ème}, rénovation des remontées des certificats de santé du 8^{ème} jour, du 9^{ème} mois et du 24^{ème} mois en lien avec les bilans de santé effectués par la PMI, exploitation du panel des assurés sociaux de la CNAMTS.
- c) Compléter les enquêtes administratives auprès des structures d'offre par des enquêtes systématiques auprès des bénéficiaires : usagers des consultations externes hospitalières, des services d'urgence à l'hôpital et en ville, bénéficiaires de minima sociaux, bénéficiaires et professionnels de l'APA et de la CMU, enquête sur les liens entre santé, conditions de travail et itinéraires professionnels, enquête sur l'organisation et les conditions de travail à l'hôpital etc.
- d) Le développement et la consolidation des outils d'analyse (modèles économétriques d'analyse conjoncturelle, de projection, de cas types et de micro-simulation) : le développement de modèles, soit sur l'analyse de cas-types, soit sur l'évolution des dépenses, soit sur la projection d'effectifs de professionnels de santé ont largement alimenté l'analyse conjoncturelle et les discussions des commissions des comptes de la santé et de la protection sociale.
- e) Le développement des actions d'évaluation des politiques publiques : Il s'agit dans un premier temps de la définition et la mise en place des indicateurs associés aux programmes définis dans la LOLF, le PLFSS et la loi quinquennale d'orientation en santé, ainsi que des programmes sociaux construits dans le cadre européen (PNAI et PNAE). Dans un deuxième temps, la DREES procède à une évaluation multi-sources de différents dispositifs (CMU, APA, congés paternité, etc.)

⁵ Voir document en annexe

Ces cinq orientations sont prises dans un contexte de développement systématique des coopérations visant à favoriser le partage des données statistiques et la coordination des programmes d'études (par ex. poursuite de la collaboration pour l'exploitation de l'enquête HID de l'Insee, poursuite de la recherche d'un meilleur partage des données avec les caisses nationales, resserrement des liens avec l'INSERM et le CNRS).

La valorisation et la diffusion des études et recherches réalisées constituent un prolongement obligé des activités de la DREES.

La DREES assure la mission de coordination des études du Ministère. Elle organise pour cela une large consultation, notamment avec des organismes représentés au Cnis, mais aussi les associations d'usagers et de professionnels et les partenaires sociaux.

2 - La rénovation des systèmes d'information

La DREES a ainsi mené son action selon trois axes :

- rénovation des grandes enquêtes auprès des structures d'offre, notamment établissements hospitaliers et sociaux, assurance maladie complémentaire,
- participation à la refonte des grands répertoires des professionnels de santé (ADELI) et des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), en liaison avec le suivi de la démographie des professionnels et la délivrance des cartes électroniques (CPS),
- recherche de l'accès aux panels de bénéficiaires (Assurés sociaux, bénéficiaires de minima sociaux, SNIIRAM, etc.) et plus généralement aux différentes sources statistiques et épidémiologiques existantes pour s'associer à leur exploitation (HID).

3 - Les panels inter-dispositifs et les sortants du RMI

L'échantillon ENIAMS (échantillon permanent national inter régimes des allocataires de minima sociaux) a été mis en place par extraction des bases de gestion de la CNAF, de la MSA et de l'Unédic, conformément au programme, et même sur un champ plus large que prévu, puisqu'elle s'est étendue non seulement aux bénéficiaires du RMI, mais aussi aux allocataires de l'ASS, de l'AAH et de l'API. Des enquêtes complémentaires auprès des allocataires sont en cours.

4 - L'enquête HID (Handicaps, Incapacités, Dépendance) et l'enquête « santé »

La DREES a largement participé à l'exploitation ou à la conception de l'enquête HID (Handicaps, Incapacités, Dépendance) et de l'enquête décennale santé réalisées par l'Insee. Pour l'avenir, la question de l'articulation des deux enquêtes, de leur rythme de renouvellement et du traitement de la demande d'Eurostat en matière de données « santé » sur une base quinquennale devra être traitée par un groupe du Cnis.

5 - Le problème démographique du vieillissement

De très nombreuses études, tant sur les retraites que sur l'aide aux personnes âgées ont été réalisées. Symétriquement, de nombreux travaux de projections ont été menés ou sont en cours en ce qui concerne la démographie des professionnels (observatoire de la démographie des professionnels de santé).

6 - Le système d'information sur l'hôpital

Le système SAE (statistique annuelle des établissements de santé) a été refondu et mis en cohérence avec le PMSI. Une complémentarité a été recherchée entre les deux dispositifs, le PMSI se spécialisant sur le suivi et la mesure de l'activité des établissements, alors que la SAE se concentre sur les moyens (personnels et équipements) et leur organisation. Le dispositif a été complété par la refonte de l'enquête de conjoncture hospitalière, par des enquêtes auprès des usagers de l'hôpital et par une enquête auprès des services d'urgences. Une refonte de FINESS (répertoire des établissements), qui deviendra un fichier satellite de SIRENE, est lancée.

7 & 8 - L'observation des professions sanitaires et sociales et une meilleure couverture de l'action sociale

Dans le domaine social, peu de choses ont pu encore être réalisées, du fait en particulier de la difficulté à définir avec précision le champ exact des professions sociales. De plus, l'organisation d'une collecte statistique est rendue difficile par le caractère décentralisé des compétences auxquelles elles ressortissent. Cette observation constitue un axe majeur de développement pour les années à venir.

D'importants travaux d'harmonisation sur la démographie médicale ont été menés à leur terme en collaboration avec la CNAMTS et l'Ordre sous l'égide d'un groupe du Cnis. Un modèle de projection a été réalisé pour les médecins et les infirmiers. Il devrait être étendu aux autres professions.

Une enquête sur l'organisation du travail à l'hôpital est en cours, sur le modèle des enquêtes réalisées dans l'industrie par la DARES.

Enfin, la DREES a conduit une enquête expérimentale en 2001 auprès de communes sur les actions sociales facultatives.

9 - La disponibilité des données régionales et locales

La DREES coordonne les études entreprises en régions : elle assure le suivi des programmes de travail des DRASS et fournit une aide sous forme de méthodologie d'enquêtes, d'échanges de compétences et éventuellement de prêt de forces de travail.

Elle doit assurer avec la Direction Générale de la Santé le secrétariat conjoint de l'observatoire de la démographie des professionnels de santé et coordonne à ce titre les travaux régionaux.

Deux bases de données nouvelles ont vocation à être utilisées par les décideurs locaux :

- « Score santé » (ancienne BRSP) est mise en œuvre par la fédération nationale des observatoires de santé, la DREES participe à son comité de pilotage,
- La BDSL (banque de données sociales localisées) est destinée à fournir à un niveau territorial fin une cinquantaine d'indicateurs économiques et sociaux afin de guider l'action des services déconcentrés ou décentralisés de l'Etat. Son accès est actuellement limité aux services déconcentrés, mais il est en cours d'un portage sur extranet pour faire l'objet d'une diffusion plus large, en particulier à destination des fournisseurs de données.

Il est extrêmement important qu'une action coordonnée par l'Insee et le Cnis permette d'accompagner sur le plan statistique les projets de décentralisation en cours afin d'assurer la permanence et l'homogénéité des remontées statistiques ainsi que l'accès à des échantillons de données individuelles.

10 - L'accès aux données pour les producteurs de statistiques sanitaires et sociales

La DREES recherche systématiquement les échanges croisés de données entre les producteurs, par voie de conventions. De nombreux échanges sont en cours, bien sûr dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, notamment en matière d'informatique et liberté.

11 - Le contexte international

La DREES a réalisé de nombreux travaux descriptifs des systèmes sanitaires et sociaux étrangers, notamment européens. Cette orientation est en cours de développement avec la publication récentes de travaux sur la comparaison des systèmes de santé, la régulation de la démographie médicale, la prise en charge de la dépendance, les minima sociaux et plus généralement les réformes des systèmes de retraite ou de protection sociale dans les pays candidats à l'Union européenne.

La DREES participe avec l'Insee aux travaux d'Eurostat, notamment ceux relatifs à la santé (*task forces* sur les statistiques de décès, les enquêtes santé renouvelées et l'observation du système de soins).

Concertations en cours et remarques

De nombreuses concertations interviennent lors de l'élaboration concertée du programme de travail de la DREES et des autres directions du ministère : ces concertations portent tout à la fois sur les études, la production statistique, la recherche et l'évaluation.

La formation « santé et protection sociale » se réunit une fois par an. La réunion est préparée en concertation par la DREES et le président de la formation, après des consultations bilatérales. De nombreux intervenants des organismes en charge de la santé ou de la protection sociale sont présents aux réunions.

Thèmes émergents et travaux à entreprendre

La mise en cohérence ou du moins l'explicitation des écarts des différents systèmes comptables : comptes de la sécurité sociale et comptes de la santé, lesquels sont fondés sur des méthodologies différentes et sont réalisés à des périodes différentes, reste un problème difficile sur lequel des investissements devraient être engagés.

Si les pathologies et les actes réalisés à l'hôpital sont assez bien connus grâce au PMSI, l'activité ambulatoire est beaucoup moins bien décrite. Il conviendrait d'étudier la mise en place d'un système public d'informations permettant d'appréhender le contenu des visites chez le médecin de ville pour compléter les indicateurs de morbidité.

La prévention est une activité fondamentale encore trop mal connue. Un projet est entrepris pour évaluer globalement l'effort qu'elle représente dans le cadre des comptes de la santé par pathologie. Au-delà, un dispositif statistique adéquat, fondé sur une nomenclature adaptée doit être envisagé.

Il convient de manière plus générale de vérifier que le dispositif statistique est homogène sur les différents âges de la vie, de même que dans les différentes situations de vie. A cet égard, il conviendra d'accorder une grande attention à l'observation de l'état de santé en institution.

Enfin il convient de s'attacher à ce que la décentralisation de certains dispositifs sociaux ne se traduise pas par un appauvrissement de l'information statistique nationale. Une attention toute particulière doit être apportée pour qu'au moment où les dispositifs législatifs de décentralisation sont adoptés, le volet statistique soit prévu afin de garantir la poursuite de la remontée d'informations homogènes et l'accès à des échantillons d'informations individuelles.

Les informations générales sur la population restent toujours suivies attentivement par la formation : en particulier, les réflexions et les informations sur la population active et la zone intermédiaire entre emploi et non-travail restent toujours d'actualité.

L'incidence de l'environnement sur la santé reste encore difficile à examiner. Faute de données crédibles, le président suggère de se contenter d'une veille sur le sujet, en coordination avec la formation « environnement » du Cnis.

ANNEXE : Extrait d'une réponse de la DREES à Monsieur le Président de la Délégation pour la planification du Sénat

Le tableau suivant récapitule les domaines et la forme qu'ont pris les principaux travaux [d'évaluation]

Domaines	Forme des travaux
Prestation spécifique dépendance (PSD) puis allocation personnalisée à l'autonomie (APA) Congé parental	Mise en place de travaux susceptibles de concourir aux évaluations : suivis quantitatifs issus de la gestion enquêtes auprès de bénéficiaires travaux qualitatifs sur les comportements des institutions et des acteurs (sous-traités)
Loi de lutte contre les exclusions Couverture maladie universelle (CMU)	Mise en place de travaux susceptibles de concourir aux évaluations : suivis quantitatifs issus de la gestion enquêtes auprès de bénéficiaires travaux qualitatifs sur les comportements des institutions et des acteurs (sous-traités) + missions spécifiques confiées dans les deux cas à l'IGAS
Actions développées dans le cadre d'un financement par le fonds européen des réfugiés (FER)	Commande de prestation externe d'évaluation
Politique de lutte contre le sida Politiques d'amélioration de l'accès à la prévention et aux soins	Demande d'inscription au programme établi par le Conseil national de l'évaluation puis participation à la mise en œuvre.

Contribution de la MSA au projet de bilan pour le moyen terme 1999-2003

Éléments de contexte

La statistique relative à la protection sociale a connu des évolutions marquées par un recours croissant aux sources administratives et à la constitution d'échantillon Inter-régimes dans les domaines maladie, vieillesse et minimas sociaux.

Bilan des travaux inscrits au programme à moyen terme 1999-2003

- Utilisation des sources administratives

La période 1999-2003 a été marquée par la mise en place du SNIIRAM, qui permettra de retracer, sur une période de trois ans, la consommation remboursable au titre de l'assurance maladie maternité et accident du travail des assurés sociaux de l'ensemble des régimes ainsi que l'activité des professionnels de santé.

Dans le domaine de la vieillesse, un échantillon inter-régime de retraités a été constitué à partir des bases détenues par les régimes auquel a participé la MSA et un échantillon inter-régime de cotisants devrait lui succéder.

- Santé protection sociale

La MSA a renforcé sa participation à l'enquête SPS du CREDES, en fournissant un échantillon d'assurés affiliés aux régimes agricoles.

Formation Statistiques régionales et locales

Les préoccupations des utilisateurs

La fraîcheur des données était une exigence générale émanant des consultations préalables au moyen terme 1999-2003, immédiatement citée avant celle du besoin d'informations détaillées. Ces exigences tout à fait justifiées sont souvent difficiles à concilier ce qui rend délicat l'ordonnement des priorités.

D'autres préoccupations restent également difficiles à satisfaire :

- la connaissance des flux et relations entre territoires : on dispose de données sur les déplacements des personnes, mais peu sur les flux économiques ; l'information a même quelque peu régressé en ce domaine, certaines données administratives très employées autrefois n'étant plus disponibles (on pense aux communications téléphoniques entre villes). Ces statistiques de flux économiques entre territoires sont difficiles à réaliser par enquêtes, en partie parce qu'il ne semble pas y avoir de modalités techniques supportables par les entreprises ;
- la connaissance du système productif local : les sources administratives et statistiques ne manquent pas mais CLAP n'est pas encore tout à fait opérationnel (voir plus loin) ;
- la connaissance des trajectoires individuelles par des études longitudinales.

Trois grandes opérations ont été menées à leur terme

Par ordre chronologique ont été réalisés : en 1998, l'Inventaire communal, en 1999, le Recensement général de la population, en 2000, le Recensement agricole. Ces trois opérations qui avaient été retardées étaient donc très attendues ; elles ont été dans l'ensemble des réussites. D'une manière générale, la diffusion sur Internet et cédérom a permis de mettre à la disposition de leurs utilisateurs un volume de données plus conséquent et sous une forme plus opérationnelle.

L'Inventaire communal

Réalisé en 1998 avec peu de moyens (le coût en a été divisé par 2 ou 3), il a donné lieu à beaucoup moins de produits de diffusion sur papier que le précédent. Cependant deux cédéroms par région ont été édités, un site internet ouvert et une publication est parue dans la collection Synthèses. L'inventaire communal fait le point sur les équipements collectifs des 36 000 communes et les services offerts à la population.

Le Recensement général de la population

L'exploitation du recensement de 1999 s'est achevée mi 2001, avec l'exploitation complémentaire, et l'ensemble des résultats a été disponible début 2002. Sa diffusion a pris un léger retard par rapport au calendrier prévisionnel mais elle a néanmoins été beaucoup plus rapide et plus importante en volume de données diffusées que celle du recensement précédent. D'importants moyens de diffusion ont été mis en œuvre. La diffusion du RP99 a bénéficié des supports offerts par les nouvelles technologies, qui n'existaient pas lors de la diffusion du RP90. L'Insee a notamment mis en ligne un site Internet dédié au RP, qui contient de nombreux tableaux, produits, résultats de comptage, etc. Les supports électroniques sont de plus en plus utilisés et les résultats du RP99 ont été gravés sur de nombreux cédéroms.

Un groupe de travail du Cnis est chargé de l'évaluation de cette diffusion.

Le Recensement agricole

Il a également été largement diffusé. Des résultats départementaux provisoires sont sortis au fur et à mesure de la fin de la collecte à partir d'avril 2001, ainsi que quelques données communales diffusées sur le site Internet Agreste. Le fichier définitif a été arrêté le 10 juillet 2001 pour la métropole. A partir de cette date, différents produits standard ont été publiés assez rapidement, donnant des résultats plus ou moins détaillés, aux niveaux national, régional, départemental, cantonal, communal. Différents supports ont été utilisés : cédéroms, site Internet, publications sur papier. L'ensemble des résultats était disponible en juin 2002.

Des innovations majeures ont été préparées

Dans le domaine « population »

Le nouveau Recensement de la population

Une étape importante a été franchie en février 2002 avec le vote de la loi sur la démocratie de proximité, dont le titre V est consacré au recensement de la population. La réalisation des premières enquêtes aura lieu en janvier et février 2004. Sachant qu'il convient d'avoir accumulé de l'information pendant cinq collectes successives pour que le système produise des résultats, le premier cycle d'enquête s'étalera entre les années 2004 et 2008. Ce n'est donc qu'à la fin de l'année 2008 que le système commencera à produire, chaque année, la population légale de chaque commune et de chaque circonscription administrative du pays ainsi que l'ensemble des résultats nationaux. Ce nouveau recensement permettra ainsi de disposer plus fréquemment de données actualisées.

Le recours aux fichiers administratifs de la DGI

Il rendra possible, en particulier, la connaissance des revenus fiscaux locaux et de leurs disparités à des niveaux très fins (IRIS) mais seulement en ce qui concerne les revenus primaires. L'objectif est de construire, en particulier au niveau infra-communal, un ensemble d'indicateurs qui décrive la distribution des revenus (indicateurs de type médiane, quartile, décile) et les principales composantes du revenu (salaires, pensions, etc.). L'autorisation de produire des indicateurs a été donnée par la CNIL qui a fixé une liste limitative. Le plan de diffusion de l'ensemble comportera deux grandes étapes. Au début de l'année 2003, interviendra la mise en place de produits contenant la plupart des indicateurs (pour la validité 2000) au niveau communal et aux niveaux administratifs supérieurs ainsi que les zonages d'étude de type zones d'emploi et unités urbaines. Au début de l'année 2004, des données infra-communales seront diffusées (validité 2001).

Ceci répond à une demande forte, fine, répartie sur tout le territoire et régulière à laquelle seule une source administrative pouvait répondre.

Cependant, il faudra veiller à la cohérence de ces travaux avec ceux réalisés par le ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer à partir du fichier Filocom. Celui-ci, constitué par la Direction générale des Impôts pour le ministère de l'équipement, résulte du rapprochement des fichiers de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de l'impôt sur le revenu, ainsi que du fichier des propriétaires.

Dans le domaine « système productif »

Le projet **CLAP** " Connaissance locale de l'appareil productif " n'a débuté qu'en 1999. Son objectif est d'offrir un système de localisation de l'activité cohérente avec le système national. Il ne fournira des résultats visibles de l'extérieur qu'à la fin de l'année 2003. Aujourd'hui, ce projet avance convenablement et le calendrier arrêté est respecté.

Le projet **ESTEL** (estimation localisée de l'emploi) a également démarré avec un peu de retard mais sera poursuivi.

Dans le domaine « équipement collectif »

Le projet « répertoire des équipements », qui vient de débiter, donnera une image de l'accès des populations aux équipements collectifs. Il s'agira d'un répertoire permanent ou annuel alimenté à partir de sources administratives. Par rapport à l'Inventaire communal, il aura l'avantage de répondre à la forte demande de plus grande régularité des opérations de statistiques locales. En revanche, il ne permettra pas de mesurer la fréquentation et l'attractivité des équipements.

Dans le domaine « comptabilité régionale »

Le passage au SEC 95 des agrégats de comptabilité régionale a été réalisé : il permet des comparaisons au niveau européen. L'amélioration des délais qui à terme doivent se rapprocher de ceux de la comptabilité nationale a été entreprise.

Le développement de la statistique infra-communale s'est poursuivi

Le développement d'un système d'informations statistiques au niveau infra-communal répond à une demande forte du Conseil dans la mesure où près de 50 % de la population vit dans les 800 communes de plus de 10 000 habitants. Il s'articule sous 2 angles :

- un aspect d'infrastructure, avec les outils de base que sont l'îlot, les zones IRIS, le RIL, le SIG « Base-îlots » ;
- un aspect d'élaboration d'une couche de données localisées : îlotage, géocodage des sources. Par exemple, l'exploitation annuelle des fichiers de chômeurs par quartier et, à terme l'étude du système productif par quartier seront des offres potentielles mises en œuvre à la demande et si un financement existe.

La problématique du géocodage fin, qui répond à une demande forte des géostatisticiens et des agences d'urbanisme, risque de s'intensifier avec l'abandon de l'usage de l'îlot pour la collecte des recensements dans les communes de plus de 10000 habitants, du fait de l'usage du RIL (Répertoire des immeubles localisés). Celui-ci permet dans son champ géographique une géolocalisation à l'adresse. Pour les « petites » communes appartenant à de grandes agglomérations, la demande d'informations finement localisées sera également forte et nécessitera des investissements supplémentaires (étendre des outils « systèmes d'information géographique » à toutes les communes appartenant à une agglomération dépassant une certaine taille).

Le RGE (Référentiel à Grande Échelle), projet de référentiel commun à toutes les administrations, pourrait structurer le moyen terme dans ce domaine, notamment par le biais de sa « composante adresse » à laquelle l'Insee devrait être associé.

Des améliorations restent à poursuivre

Finances publiques locales

Le Conseil avait émis le souhait de voir progresser la connaissance des finances publiques locales, et notamment de mieux appréhender la ventilation fonctionnelle des dépenses locales. Malgré l'abondance des sources (DGCP, DGCL, DGI) il n'a pas été possible de progresser sensiblement. Un groupe de travail chargé d'étudier cette problématique avait notamment émis le vœu que soit réalisé un guide des sources d'information sur les finances publiques locales.

Le guide n'est pas encore réalisé mais figure cependant au programme de travail 2004 de la DDAR (Insee).

La régionalisation de certains éléments du compte de l'État était attendue et reste à réaliser.

En particulier, il serait intéressant de mieux cerner la localisation de l'emploi public d'État. Certaines aides ou interventions de l'Etat, également, peuvent et doivent être régionalisées, même si la régionalisation de l'ensemble du compte de l'Etat se heurte à des difficultés méthodologiques bien connues.

L'enquête de comparaison spatiale des prix n'a pas encore été réalisée. Il s'agit d'une demande de la Commission européenne afin de produire des standards de pouvoirs d'achat régionalisés. Ce projet semble sur le point d'être relancé. Les comparaisons spatiales des prix des logements, des actifs fonciers et des actifs productifs sont les plus intéressantes mais aussi les plus difficiles à établir.

La connaissance plus précise des mécanismes des marchés du travail régionaux : de gros espoirs reposaient sur la nouvelle enquête emploi en continu pour fournir des résultats au niveau régional. Mais cette option n'a finalement pas été retenue.

Enfin, les grandes enquêtes nationales n'ont pas donné lieu à de nombreuses extensions régionales du fait de leur coût. Une solution pourrait être trouvée en approfondissant les investissements méthodologiques sur les « petits domaines ».

L'accès à l'information s'est amélioré

Il a largement bénéficié des avancées technologiques. En effet, la période a vu le développement de nombreux sites internet. En dehors de ceux de l'Insee (site institutionnel, sites du recensement de la population et de l'inventaire communal) et du SCEES (site du recensement agricole), on peut citer, entre autres, ceux de la DGCL et la DGCP. La diffusion par cédérom a été aussi une voie de progrès (exemple des indicateurs régionaux de l'Ifen).

Les indicateurs régionaux autrefois publiés par l'Insee dans « Statistiques et Indicateurs des Régions Françaises » (SIRF) sont de plus en plus diffusés sur Internet ; l'élargissement de cette mise à disposition doit être poursuivi.

En conclusion

Les principales priorités figurant dans l'avis émis par la formation SRL sur le programme à moyen terme 1999-2003 ont été atteintes :

- la réalisation des grandes opérations statistiques que sont l'Inventaire communal, le Recensement général de la population, le Recensement agricole a permis la disponibilité simultanée d'un grand nombre d'informations finement localisées ;
- le recensement en continu de la population permettra de disposer d'une information démographique actualisée régulièrement et fréquemment ;
- l'exploitation de plus en plus fréquente de sources administratives, sociales et fiscales à un niveau géographique fin répond aux besoins d'information statistique sur les territoires ;
- des progrès ont été accomplis au niveau de la statistique infra-communale.

Cependant des efforts doivent encore être fournis pour mieux appréhender au niveau local : l'appareil productif, les finances publiques, la localisation de l'emploi public, ainsi que les relations entre territoires.

Formation Système productif

Le programme statistique 1999-2003 sur le Système productif partait d'une *analyse de l'environnement* qui mettait l'accent sur : les règlements européens, l'allègement des charges de réponse par les entreprises, et les nouvelles technologies.

Les *chantiers majeurs* concernés impliquaient : les statistiques structurelles, les statistiques conjoncturelles et les répertoires.

Trois *difficultés majeures* étaient mentionnées : la complexification des structures des entreprises, le suivi des échanges intra-européens, l'absence d'une "nomenclature de synthèse".

Enfin trois *orientations principales* étaient assignées aux travaux statistiques pour les cinq ans à venir : rendre un meilleur service aux utilisateurs (notamment aux entreprises), préparer les statistiques de demain, simplifier la tâche des entreprises.

Pour l'essentiel, ce programme a été suivi. On en reprendra ici les principaux points, en mentionnant les progrès accomplis et les difficultés rencontrées.

L'application des règlements européens

Le règlement *PRODCOM* était déjà pour l'essentiel appliqué en 1999. La nomenclature européenne d'activité (NACE) avait déjà été mise en œuvre successivement dans SIRENE (1993), les EAE (1994), l'IPI et l'IPVI (1995). Elle l'a été en 1999 pour les comptes nationaux annuels (nouvelle base) et en 2001 pour les comptes trimestriels. En janvier 2003, un nouveau toilettage de la nomenclature est effectué, puis, à l'horizon de décembre 2007, une révision complète de la nomenclature européenne aura lieu, en liaison avec l'ALENA nord-américaine. Les travaux de préparation de la version 2007 devront être terminés fin 2005.

Le règlement sur les "*unités statistiques*" avait fait l'objet de vifs débats dans le cadre d'Eurostat : il tendait à diminuer l'importance de l' "unité légale", au profit de constructions plus adaptées à d'autres pays, comme les "unités d'activité économique", peu applicables en France, compte tenu de notre système de répertoires (SIRENE). Par ailleurs, l'importance des groupes, de plus en plus transnationaux, a justifié une recherche spéciale, dans le cadre d'un groupe de travail du Plan, dont le rapport sur "L'appareil statistique français face aux groupes d'entreprises" a été publié en octobre 2002. Un projet de "répertoire harmonisé des groupes" est à l'étude. Dans cette même perspective, on envisage d'inscrire dans SIRENE le numéro d'une "tête de groupe" si celle-ci est connue auquel appartiendrait l'entreprise. Cette information resterait confidentielle et ne servirait qu'à des travaux statistiques.

Le règlement sur les *statistiques structurelles* est bien appliqué. SUSE, regroupement de l'EAE et des BIC, en constitue le cœur.

Sur les *statistiques conjoncturelles* un accord avait été conclu, notamment sous la pression de la BCE : l'Allemagne souhaitait naguère limiter celles-ci pour l'essentiel à l'industrie, mais une part raisonnable a pu être faite aux indicateurs conjoncturels des services. Puis, à partir de 1999 et la création de l'euro, les demandes de la BCE ont fait des statistiques conjoncturelles le principal chantier des INS européens : raccourcissement des délais (notamment pour l'IPI), ajout d'indicateurs supplémentaires (prix à l'importation), distinction entre zone euro et hors zone euro.

Les simplifications administratives

Une utilisation plus large des données administratives (BIC, DADS) était une des principales orientations du Cnis moyen terme de 1999. De ce point de vue, l'accès des Services statistiques ministériels aux dossiers fiscaux s'est banalisé et est entré dans les mœurs.

Par ailleurs, une étape importante a été franchie avec le décret impliquant que les numéros SIREN soient utilisés par la DGI et les autres administrations comme *variables de gestion* pour les relations avec les entreprises. Cette opération a été coûteuse, mais elle a grandement facilité l'usage des données d'origine fiscale (et notamment *locales*) pour les statistiques d'entreprises et d'établissements, allégeant ainsi la charge résultant des enquêtes directes auprès des entreprises.

Le *Comité du label* a aussi joué un rôle positif dans l'allègement des charges en procédant à un examen systématique et périodique des enquêtes existantes, portant sur le questionnaire, le temps de réponse, les tests, l'existence d'un comité de pilotage, l'échantillon, les lettres adressées aux entreprises. Ainsi ont pu être réduites la taille des échantillons et la périodicité des enquêtes.

Les nouvelles technologies

Les « Echanges de données informatisés » (EDI) ont nettement progressé, passant par exemple à 50% pour SIRENE en juillet 2002. La diffusion des statistiques par Internet a aussi beaucoup augmenté : « Indices Pro » a 1000 utilisateurs par jour, et le service « Accès en ligne aux statistiques structurelles d'entreprises » (ALISSE) est largement utilisé. De même les réponses aux enquêtes de branche du SSSI sont faites de plus en plus souvent par internet et les entreprises sont majoritairement satisfaites de ce mode de réponse. La Direction des médias, responsable de l'« enquête presse », offre la possibilité de répondre à celle-ci par internet. Le portail internet spécifiquement dédié aux entreprises, que l'Insee met en place, permettra de répondre aux enquêtes « PVIS » et « conjoncture ».

Les chantiers majeurs

Les *statistiques structurelles* étaient, au début du moyen terme 1999-2003, organisées autour d'une nouvelle EAE lancée en 1997 dans les industries manufacturières, les industries agricoles et alimentaires, le commerce et les services (à l'exception des secteurs M « Education », N « Santé et action sociale », et d'une partie de O « Services collectifs sociaux et personnels »), puis en 1998 le BTP, les transports et les petites entreprises industrielles.

Des procédures de mesure et de suivi de la « qualité » ont été mises en place, inspirées notamment des recommandations d'Eurostat, et de celles d'un « Leadership Group » européen (LEG) organisé par Statistics Sweden.

Il s'est révélé que les questionnaires relatifs aux établissements donnaient peu satisfaction dans le commerce et les services. Les utilisateurs régionaux, qui en attendaient beaucoup, en ont trouvé les résultats difficilement exploitables.

La quatrième génération de l'EAE, conçue au milieu des années 1990, devra, dans la période 2004-2008, laisser place à une nouvelle organisation des enquêtes structurelles faisant une plus grande place aux données administratives et fiscales. Dans ce cadre, une extension des statistiques structurelles à des secteurs d'activité non encore couverts pourra être envisagée.

Les *statistiques conjoncturelles* ont constitué un des chantiers majeurs de la période, du fait des demandes de la BCE, exprimées fortement à partir de 1999. L'indice de la production industrielle a pu être mensualisé grâce à des traitements économétriques, même si une partie notable des séries reste trimestrielle et nécessite un recalage tous les trois mois, faute de sources mensuelles ; cependant, l'indice en base 2000, mis en production à la fin de 2003, ne sera calculé qu'à partir de séries mensuelles, sans recours à l'économétrie, les séries trimestrielles n'intervenant que pour des recalages, comme les séries annuelles. Mais la grande affaire a été la réduction, menée tambour

battant, des délais de publication qui sont passés à 45 jours, puis à 42, dans la période récente, alors que ce délai sera selon toute vraisemblance réduit à 40 jours dans la prochaine mise à jour du règlement.

Compte tenu de la pression mise sur ce raccourcissement des délais, d'autres chantiers ont moins progressé. La décomposition infra-annuelle de la mesure des investissements n'a pu être faite comme il était espéré en exploitant les CA3. En effet ceux-ci distinguaient auparavant les biens d'équipement des autres biens, en raison d'une réglementation distincte des remboursements de TVA pour ces biens d'équipement. Mais comme cette « exception » à propos des biens d'équipement a été supprimée, il devient difficile d'utiliser cette source.

Les répertoires

Le projet « SIRENE 3 » a été lancé en 1998-1999. Ce projet d'avenir a pour objectif de satisfaire les usages multiples attendus d'un répertoire d'entreprises, permettant notamment d'appréhender les « entreprises » au sens des règlements européens. Le projet OREADE, qui complète, vers les statistiques, le projet « SIRENE 3 » implique :

- 1) un « schéma d'urbanisme » (au sens des informaticiens) ;
- 2) une documentation (SYDORE) ;
- 3) un « langage commun » ;
- 4) un traitement identique des différents événements.

Pour le moment, le point 2) est réalisé (SYDORE), le point 3) est partiellement réalisé mais non les points 1) et 4).

Les difficultés majeures

Celles-ci restent liées à la *complexification juridique et structurelle du monde des entreprises*. Sur les réseaux, des études ponctuelles ont été menées, notamment auprès des entreprises du commerce de détail. Sur les groupes, un « pôle de compétence » a été créé à la Direction régionale de l'Insee du Poitou-Charente, et un rapport du Plan (déjà mentionné) a été publié en octobre 2002.

A propos des *normes comptables*, de larges débats ont lieu, notamment à la suite des problèmes récents de certains grands groupes américains. Ce contexte est sans doute favorable à la promotion des normes de l'IASC et de leurs annexes.

Pour le *suivi des échanges*, le système Intrastat fonctionne sans grands changements. La demande (ancienne) de la Commission et de certains pays d'alléger le système jugé par eux trop lourd, est toujours, en France, récusée par les statisticiens et les représentants des entreprises, compte tenu de ce que, les déclarations statistique et administrative étant confondues, l'allégement envisagé serait minime et l'information collectée serait moins utile. De ce point de vue, la situation n'a pas évolué.

La question de la *nomenclature de synthèse* se pose toujours : les statisticiens français sont à peu près les seuls à chercher à promouvoir cet outil indispensable pour les travaux d'études et notamment de prévision conjoncturelle. Sous-jacente à cette question en apparence technique, se pose celle des rôles relatifs d'Eurostat, de la Commission et de la BCE en matière d'études et de prévision, dans le contexte nouveau de l'instauration d'une « zone euro » dont la politique monétaire est régulée par une banque centrale.

Progrès et orientations

Le « service aux utilisateurs » a été amélioré. Les données de SIRENE peuvent être directement consultées grâce au service ARISIS, via le réseau internet, de façon sécurisée. La « Base de données structurelles sur les entreprises » (BDSE) est devenue le service « Accès en ligne aux statistiques structurelles d'entreprises » (ALISSE), qui correspondait à une vraie demande. Le site « Indices Pro » sur les indices de prix de vente industriels a été créé, et est maintenant très utilisé. Deux « Services Insee Contact » (non spécifiques aux entreprises) sont en cours de création pour mieux répondre aux demandes adressées par téléphone. Les retours d'information aux entreprises enquêtées ont été développés. En revanche, les « clubs d'utilisateurs » envisagés n'ont pas encore vu le jour.

Dans l'ensemble, il apparaît que le « règlement court terme » a joué, au cours de la période 1999-2003, un rôle essentiel, compte tenu de l'importance prise par la BCE et ses exigences en termes de « benchmarking », au détriment, dans une certaine mesure, des autres demandes, notamment européennes. Ce règlement sur les statistiques conjoncturelles a pu apparaître comme une sorte de carcan, dans lequel les statisticiens européens sont enserrés, ce qui leur enlève tout droit à l'échec.

Formation Transports, tourisme

Le programme à moyen terme 1999-2003 élaboré en 1998 pour la Formation « Transport-Tourisme » avait formulé onze avis, dont quatre (les avis n° 3, 9, 10 et 11) concernaient plus particulièrement le tourisme. Le premier avis, commun aux deux domaines, insistait, pour les *transports*, sur le *comblement des lacunes* déjà relevées auparavant, et, pour le *tourisme*, sur le *renforcement des moyens*, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, marqué notamment par le lancement de l'euro. Le projet de bilan ci-dessous tente de faire le point sur l'avancement des travaux, en suivant la réalisation des onze avis.

Comme cela avait été souligné déjà plusieurs fois dans le passé, la structure de la formation a été discutée. Les protagonistes du monde du tourisme s'expriment dans d'autres instances, et, en conséquence, participent peu à la formation « Transport-Tourisme ». Celle-ci reflète donc plus les préoccupations du monde des transports.

1 - Le comblement des lacunes

Beaucoup des lacunes pointées fin 1998 en matière de statistiques des transports ont été, à la fin de 2002 (soit un an avant la fin de la période 1999-2003) dans une bonne mesure comblées. Ainsi, on peut signaler les progrès réalisés pour une dizaine d'entre elles.

* *L'allègement des charges* de réponses aux enquêtes statistiques a fait l'objet, comme pour les autres secteurs, de la stratégie dite « Petites entreprises », visant à réduire le nombre des petites entreprises enquêtées.

* Un *Indice trimestriel de production des services des transports* va être publié.

* Pour le *suivi des prix des transports de marchandises*, une méthodologie inspirée de celle de l'Indice des prix de vente industriels (IPVI) a été mise en œuvre pour le transport fluvial. L'extension au transport routier, pour remplacer le dispositif actuel, est en cours d'examen.

* Pour le *suivi de l'emploi* : l'enquête de l'INRETS de 1993 sur les conditions de travail et les rémunérations des conducteurs routiers, détaillée, a été renouvelée en 1999. Les durées du travail font désormais l'objet d'un suivi permanent via l'enquête avec lecture des disques de chronotachygraphe.

* Pour le *suivi des groupes* : les résultats de l'Enquête annuelle d'entreprise (EAE) ont été complétés, sur l'année 1999, par des résultats « groupes », grâce à l'exploitation du fichier des Liaisons financières (LIFI). Il en sera de même pour les résultats de l'année 2001. Pour les années suivantes, la réalisation de résultats sur les groupes sera intégrée aux chaînes standards de production des résultats.

* Pour les *transports des marchandises* : l'enquête « transit » a été renouvelée en 1999, tandis que l'enquête « chargeurs », permettant de suivre les chaînes de transport et les choix modaux et intermodaux, le sera en 2003.

* Pour les *transports de voyageurs* : un suivi permanent des déplacements à longue distance a été mis en place. Il vise à assurer un suivi permanent léger entre les enquêtes lourdes sur les transports réalisées par l'Insee auprès des ménages (en 1981-1982, 1993-1994, et peut-être en 2007).

* Sur les « travaux préalables nécessaires en vue d'une *mobilisation et d'une synthèse d'informations* existantes du côté des transporteurs », en matière de transports de voyageurs (transport en commun par route, rail, voie aérienne) en complément des données « ménages », le travail est engagé mais non terminé. Un premier résultat concret est la disponibilité, depuis cette année, de résultats relatifs à la SNCF, sur la période 1996-2001.

* Sur le *fichier central des automobiles* et la *circulation routière* : ces deux chantiers sont actifs, mais les obstacles sont variés, du fait tant des problèmes techniques que de la diversité des acteurs impliqués. Par exemple, pour le fichier central des automobiles, il est difficile de suivre les « sorties du parc » et, donc, l'estimation du parc réellement en service pose problème. Pour les comptages de trafic, la circulation sur les réseaux départementaux et locaux reste mal connue.

* Sur *l'accessibilité et la disponibilité* des données pour les utilisateurs : les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ont sensiblement facilité et démultiplié la diffusion des statistiques de transports.

2 - L'utilisation des sources administratives

Le souhait de valoriser les sources administratives, sociales et fiscales à des fins statistiques, concerne tant le transport que le tourisme (avis n° 2). Ainsi la stratégie « petites entreprises » qui, pour les entreprises de moins de 6 salariés, prévoit que l'enquête annuelle d'entreprise ne soit faite qu'une année sur deux, a été rendue possible par le recours, pour l'autre année, aux données fiscales issues des BIC. Dans le même cadre sont aussi utilisées les Déclarations annuelles de données sociales (DADS), rassemblées par l'Insee, et utilisables aux niveaux régional et local. C'est également le recours aux DADS qui a permis la mise en place de l'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers par lecture des disques de chronotachygraphe.

L'utilisation du *fichier central des automobiles* (copies des cartes grises) permet de bien suivre les entrées dans le parc automobile, mais il est plus difficile de suivre le parc effectivement en service, car les sorties sont mal connues. Jusqu'en 2000, les ventes de la « vignette automobile » fournissaient une information utile de cadrage, mais sa suppression en 2001 a tari cette source. Des expériences sont en cours pour utiliser désormais les *comptes rendus des contrôles techniques*, obligatoires tous les deux ans pour les véhicules de plus de quatre ans. Une autre possibilité serait d'opérer un appariement en double aveugle avec les fichiers des sociétés et des mutuelles d'assurance automobile, avec lesquelles des négociations sont en cours. En attendant, comme, pour satisfaire à la quatrième Directive européenne sur les assurances, la France a mis en place par l'intermédiaire de l'AGIRA (organisme commun aux sociétés d'assurances et aux mutuelles) un système d'interrogation de toutes les bases de données des entreprises d'assurances, un échantillon tiré du fichier central des automobiles pourrait être traité par ce système.

3 - Le suivi des déplacements de personnes à longue distance

L'avis n° 3 demandait que soit mis en place un « outil de suivi permanent des déplacements de personnes à longue distance », en liaison avec la Direction du tourisme, autour du Panel « Suivi de la demande touristique ». Cette opération, inscrite depuis plusieurs années, n'avait pas pu être réalisée, faute de moyens. Ceci a été fait. Etaient suivis jusqu'à cette année uniquement les déplacements impliquant au moins une nuitée à l'extérieur du domicile. Depuis mars 2002, cette enquête a été étendue aux déplacements à longue distance *sans nuitée à l'extérieur*, ce qui comble une importante lacune. Le développement du TGV et du transport aérien a en effet modifié les habitudes de transports, en rendant plus fréquents les allers et retours à longue distance dans une seule journée. Une convention a été signée pour cela entre la Direction du tourisme et le SES.

La réalisation d'une enquête « chargeurs »

L'enquête « chargeurs » suit les envois de marchandises du chargeur au destinataire final, avec description des chaînes de transport, et elle permet ainsi d'éclairer les motivations des chargeurs dans leurs choix modaux et intermodaux. Elle avait été réalisée pour la dernière fois en 1988. La suivante a lieu au début de 2003. Le Département des études économiques du SES en est le maître d'ouvrage, et l'INRETS en est le maître d'œuvre. Elle consiste en un tirage d'un échantillon d'établissements dans SIRENE, suivi d'un tirage d'échantillons d'envois réalisés. On suit l'envoi du départ à l'arrivée, en interrogeant tous les intervenants.

4 - Le suivi des prix des services des transports de marchandises

L'avis n° 5 portait sur le suivi des prix des services de transports et auxiliaires de transport et « encourageait les travaux en la matière ». L'objectif était d'utiliser la méthode des « prestations représentatives », inspirée de ce qui est déjà fait pour le calcul de l'Indice des prix de vente industriels (IPVI). Cette méthode a été utilisée pour mettre en place le suivi des prix pour le transport fluvial. Pour le transport routier, l'enquête permanente sur le transport routier de marchandises constitue une source d'information, mais lourde et coûteuse. Une mission d'étude est en cours pour examiner la possibilité de passer également à la méthode des prestations représentatives pour le transport routier.

5 - Les Echanges de données informatisées (EDI)

L'idée d'utiliser les « Echanges de données informatisées » (EDI) pour alléger le poids de la collecte des informations statistiques est séduisante. Elle se heurte cependant à des obstacles. Les systèmes d'information des entreprises, nécessaires, en amont de ces EDI, ne sont pas encore suffisamment organisés et cohérents pour rendre opératoires de tels transferts automatisés. Des études et travaux exploratoires ont été menés dans ce domaine, mais n'ont pas encore abouti.

6 - L'extension de la banque de données SITRA

La banque de données SITRA (Système d'information sur les transports) ne concernait en 1999 que les transports de marchandises (SITRAM). Dans les sources « transports » de la banque, une lacune, non encore comblée à ce jour (mais peut-être sera-ce chose faite en 2003), est que le transport routier ne couvre que les véhicules immatriculés en France. SITRAM est accessible sur demande avec devis, en respectant les règles du secret commercial. Le volet « SITRAV », concernant les transports de voyageurs, est en cours de mise en place. On y trouvera les statistiques de migrations alternantes et des migrations domicile-travail issues du Recensement de population de 1999, pour les études du ministère, mais aussi les données SNCF, par exemple.

7 - Les données européennes et le volet « transport » du dispositif INTRASTAT

L'avis n° 8 rappelait « le besoin d'informations sur les transports concernant les autres pays européens, comparables à ce qui est disponible pour la France ». Il réitérait « son opposition à la suppression des informations « transports » dans le dispositif INTRASTAT, données de collecte aisée et sans substitut immédiat ». Ce vœu était exprimé par tous les partenaires de la Formation.

S'agissant des données européennes, en théorie, une information riche existe ou va exister en ce qui concerne les flux de transport, par mode. Il y a encore du chemin à parcourir pour ce qui est des informations sur les entreprises de transport. S'agissant d'INTRASTAT, des contacts étroits avec l'administration des douanes ont, jusqu'à présent, permis de sauver, pour la France, les informations jugées essentielles dans une optique « transport ».

8 - La directive européenne en matière de tourisme

L'avis n° 9 de 1998 évoquait la directive européenne et notamment sur la demande d'extension de l'observation statistique aux hébergements collectifs non pris en compte par l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie. Sur ce dernier point, la situation n'est pas différente de celle de 1998 : les seules informations disponibles sont celles fournies par les enquêtes Insee-Direction du Tourisme, qui concernent seulement les hôtels et les campings.

9 - Compte du tourisme, impact régional du tourisme

Les comptes du tourisme sont élaborés annuellement par la Direction du Tourisme. Des décompositions régionales de celui-ci sont effectuées et publiées. La direction du tourisme participe activement à la commission de l'OMT visant à harmoniser au niveau mondial les méthodologies d'élaboration des comptes satellites du tourisme. Des travaux sont menés par la Direction du Tourisme et des équipes universitaires mandatées par elles pour mesurer l'impact de la fréquentation touristique sur l'économie régionale. Il n'en reste pas moins que des demandes pressantes d'informations sur le tourisme aux niveaux régional et local restent non satisfaites. De plus, la décentralisation en cours ne peut qu'accentuer ces demandes.

10 - La connaissance des clientèles touristiques

Concernant la connaissance des clientèles touristiques françaises :

L'enquête Suivi de la Demande Touristique a été renforcée par un doublement de l'échantillon (passage de 10 000 à 20 000 enquêtés tous les mois). Sa qualité a été validée par un audit. Son champ a été étendu par une enquête complémentaire sur les déplacements longue distance à la journée.

L'enquête « vacances » de l'Insee a été menée en cohérence avec les définitions utilisées dans le SDT et la communication a été menée de façon concertée.

Concernant la connaissance des clientèles étrangères : une enquête aux frontières a été menée en 2000-2001 selon la méthodologie classique. Elle comportait un important volet sur les dépenses visant à apporter à la Banque de France des éléments pour établir le poste voyages de la Balance des Paiements. Elle s'est heurtée à des difficultés de réalisation dues à la suppression de fait des postes douaniers aux frontières et à la non-participation des gendarmes pour l'arrêt des véhicules.

Une position récente du Cnis ne souhaitant pas que l'on fasse appel aux forces de l'ordre à des fins d'enquêtes statistiques a remis en question la méthodologie. Un groupe de travail mis en place par le Cnis fait le point sur cette question. Des tests sont menés sur des méthodologies alternatives.

11 - Des opérations statistiques non prévues en 1998

Une opération statistique non inscrite en 1998 dans le programme à moyen terme du Cnis va être effectuée par l'INRETS, pour le compte de la direction des routes et de la circulation routière : l'enquête « MARC » sur « mobilité, attitudes, risque, comportement » des jeunes conducteurs.

Par ailleurs, on notera la réalisation, au cours de la période, d'une opération pluriannuelle explicitement prévue mais n'ayant pas fait l'objet de vœu spécifique, opération décomposée en deux enquêtes complémentaires à l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transports routiers de marchandises (TRM), sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers, d'une part (en 2001 sur 2000), des véhicules automoteurs spécialisés, d'autre part (en 2002 sur 2001).

On rappellera enfin que le *suivi permanent de la circulation* actuellement en place concerne les autoroutes et les routes nationales, mais ne couvre pas les routes départementales et locales.

Pour ce qui est de ce suivi permanent, ni la répartition des véhicules par types, ni la nationalité des véhicules ne sont connues (on dispose uniquement du partage véhicules lourds / véhicules légers sur les autoroutes concédées). Sur ces deux points, des « sondages » de circulation routière ont eu lieu sur le réseau national, en 1990, 1996-1997, pour collecter l'information, et il est prévu d'en refaire un en 2003-2004. Pour les réseaux départementaux et locaux, aucune investigation systématique n'est menée, les informations fragmentaires existantes ne sont même pas rassemblées et cette situation n'est pas en voie de s'améliorer. Les dispositions qui seront prises pour assurer la pérennité des informations statistiques à l'occasion du processus de décentralisation qui vient de s'engager fourniront peut-être l'occasion de tenter de remédier à cet état de fait.

Formation Urbanisme, équipement, logement

En 1998, les **préoccupations majeures** exprimées par la Formation « Urbanisme-Equipement-Logement » concernaient :

- le marché des logements anciens (volume des transactions et prix),
- la méthodologie et le rôle de l'Indice du coût de la construction (ICC),
- la connaissance statistique sur les sols et le foncier,
- la connaissance de l'artisanat,
- une meilleure connaissance de l'emploi (thème renvoyant à d'autres formations du Cnis).

Au cours de la période 1999-2003, les **principales opérations réalisées** ont été :

- L'*indice de prix des logements anciens*, à partir d'un partenariat entre les notaires et l'Insee. Ceci est presque complètement fait et publié. L'Insee publie un indice quasi-complet (à l'exception de la grande couronne de la région parisienne) [avis n°2].
- L'*Enquête nationale sur le logement* (ENL) a été faite en 2001. Ses premiers résultats sont publiés à la fin de 2002.
- Les Enquêtes de conjoncture dans la *nouvelle nomenclature* sont faites.
- Pour les *comptes de la construction* (comptes nationaux), le nombre de versions du compte annuel est passé de quatre à trois, conformément à l'objectif.
- Pour les *Enquêtes annuelles d'entreprise* (EAE), l'allègement de la charge statistique pour les petites entreprises a été mis en œuvre pour les entreprises de moins de dix salariés. Cette stratégie « *Petites entreprises* » implique une interrogation une année sur deux, et une utilisation des BIC. Ceci a été fait pour 1999 et 2001 [avis n°1].
- *Des enquêtes thématiques* associées à l'EAE ont été organisées. La première a porté sur l'entretien et sur l'amélioration du logement en 2000. Ensuite, une enquête sur l'usage des *nouvelles technologies de l'information et de la communication* (NTIC) et une enquête sur les relations interentreprises (ERIE), sont lancées, respectivement en 2002 et 2003 [avis n° 6].
- L'*indice des prix des travaux d'entretien-amélioration de logements* (IPEA) est mis en place progressivement sur l'ensemble du champ. Un indice de prix de l'ensemble des travaux a été publié en juillet 2002 (mais il n'est pas encore élargi aux bâtiments non résidentiels) [avis n° 7]. Cet indice est demandé par les comptes nationaux, pour affiner les calculs de partage « volume-prix ». Il est aussi demandé par les professionnels.

Les opérations **en cours mais non achevées** sont :

- La rénovation de la méthodologie de l'*Indice du coût de la construction* (ICC). Une mission a travaillé sur le sujet. Une liste d'études détaillées à mener en 2003 a été dressée [avis n°3]. Cette question continue cependant à préoccuper certains utilisateurs de l'ICC, qui estiment que celui-ci ne reflète pas suffisamment ces coûts, et est mal adapté à son usage d'indexation : ce souci ancien est toujours vivace.
- Le suivi du *marché du logement* à partir des actes notariés et des sources fiscales. Les actes notariés ont deux destinations :
 - 1) ils permettent d'alimenter les bases de données des notaires.
 - 2) ils servent à la conservation des hypothèques de l'administration des finances.

L'objectif visé en 1998 était très ambitieux et a rencontré des difficultés [avis n°2]. On envisageait alors une informatisation rapide permettant la constitution de bases de données exhaustives. Mais celle informatisation a connu des retards, tant du côté des notaires (avec des taux de couverture variant de 10% à 99% selon les départements), que du côté de la DGI : les services fiscaux sont en cours d'informatisation (système FIDJI des conservations des hypothèques et projet de base nationale de données patrimoniales). Une conséquence de ces difficultés est qu'il est difficile de suivre le marché du logement de manière *localisée*. Ce chantier concerne à la fois le système d'information des notaires et celui des services fiscaux.

- La rénovation de l'*indice des loyers* [avis n° 4]. Des débats théoriques et méthodologiques ont eu lieu, notamment à propos de l'utilisation de la méthode économétrique des « indices hédoniques ».

Les travaux engagés n'ont, en fin 2002, pas encore abouti. Ils seront poursuivis en 2003.

- La rénovation et la simplification du suivi des « *aides à la pierre* » [avis n° 1]. Il s'agit de construire une source statistique issue de l'exploitation de l'outil GALION de gestion des aides du ministère de l'équipement.

Certaines opérations **n'ont pas été réalisées** :

- soit parce que *leur objectif a été reconsidéré, compte tenu du contexte* : le projet d'extension de l'enquête sur le *parc locatif social* (EPLS) à l'ensemble des logements sociaux (notamment aux foyers et centres d'hébergement), a été révisé, compte tenu des nouvelles questions statistiques suscitées par l'application de l'article 55 de la loi « solidarité et renouvellement urbains » (SRU), qui a prévu un inventaire du parc locatif social, avec un champ plus large que celui de l'EPLS. Ceci a impliqué une reconfiguration du programme envisagé en 1998 [avis n° 5].

- soit elles ont dû être *reportées*, pour des raisons de moyens et de charges de travail :

- l'extension de *l'Indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements* (IPEA) aux bâtiments non-résidentiels [avis n° 7]. Des travaux préliminaires ont été menés, en liaison avec l'enquête associée. On a ainsi des éléments sur la pondération des familles de travaux.

- la rénovation de l'enquête *loyers et charges*, nécessaire pour améliorer la collecte des informations impliquée par le calcul de l'« indice des loyers » [avis n° 4], a rencontré des difficultés, due à la nécessité d'adapter le logiciel CAPI (collecte assistée par l'informatique).

- la mobilisation de la source fiscale pour une amélioration de la connaissance du parc de bureaux, en complément de ce qui a été réalisé pour les logements, en partenariat entre le ministère de l'Équipement et la DGI (l'équivalent de FILOCOM pour les bâtiments non résidentiels n'existe pas encore).

Les **avancées les plus significatives** de la période 1999-2003 ont été :

- l'allègement de la charge statistique pesant sur les petites entreprises, pour l'EAE et les nouvelles enquêtes thématiques associées, qui ont apporté un enrichissement,

- l'indice des prix des logements anciens élaboré par un partenariat entre l'Insee et les notaires,

- la publication récente de l'indice des prix des travaux d'entretien et amélioration des logements (IPEA) d'ensemble.

Enfin le **socle des acquis** a été maintenu avec la réalisation du Recensement de la population de 1999, et celle de l'Enquête nationale sur le logement (ENL) de 2001, prolongeant les enquêtes équivalentes de 1992 et 1996.

Pour la **période 2004-2008** à venir, il est vraisemblable que les thèmes dominants porteront, d'une part, sur les *statistiques d'entreprises*, et d'autre part, sur celles de *l'habitat*.

La rénovation des statistiques d'entreprises sera fortement influencée par la réforme de la nomenclature internationale des activités, qui interviendra en 2007 : les négociations sur celle-ci commencent véritablement en 2003. La nomenclature actuelle n'est pas très satisfaisante, puisque, au niveau agrégé, la construction n'y constitue qu'un seul poste. Il est fait observer par certains que d'éventuelles modifications de la nomenclature des activités auront des conséquences sur le classement des entreprises dans les conventions collectives.

Dans ce même domaine, les travaux d'amélioration des indices de prix nécessaires aux « partages volume-prix » devraient être poursuivis (on ne dispose pas encore d'indices de prix pour les bâtiments non résidentiels).

Les demandes portant sur la connaissance *localisée* fine et enrichie de l'habitat (notamment du secteur privé), et de son adéquation aux besoins de la population, ne pourront que s'accroître, compte tenu des politiques de décentralisation en projet. Dans ce contexte, les outils mobilisés devraient être le nouveau « Recensement rénové de la population » (RRP) et le « Répertoire des immeubles localisés » (RIL), les sources d'origine fiscales, avec développement du géocodage. Ces thématiques devront être coordonnées avec les travaux de la Formation « Statistiques régionales et locales » (SRL) du Cnis.

Le paysage institutionnel sera marqué par la deuxième vague de la décentralisation, et par la mise en œuvre de la « Loi organique sur les lois de finances » (LOLF), qui devraient, chacune, avoir un impact important sur les besoins d'informations, à des fins d'aide à la décision ou d'évaluation.

LISTE RÉTROSPECTIVE DES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LE CNIS

Rapports parus en 2003

- 81 - Avis sur les programmes statistiques 2003
- 80 - Les programmes statistiques 2003 (tome1+tome2)
- 79 - Rapport d'activité 2002 - tome 2 (les comités du Cnis)
- 78 - Rapport d'activité 2002 - tome 1 (rapport général)

Rapports parus en 2002

- 77 - Rapport de la commission spéciale mise en place en application de l'Article 158 de la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité
- 76 - Connaissance statistique de l'état de santé de la population
- 75 - L'harmonisation des données de démographie médicale
- 74 - Les programmes statistiques 2002
- 73 - Rapport d'activité 2001 - tome 2 (les comités du Cnis)
- 72 - Rapport d'activité 2001 - tome 1 (rapport général)
- 71 - Le secret statistique concernant les entreprises

Rapports parus en 2001

- 70 - Avis sur les programmes statistiques 2002 - décembre
- 69 - Transports et aménagement urbain : "L'offre et les besoins d'observations statistiques pour le choix et la conduite des politiques publiques"
- 68 - Les programmes statistiques 2001
- 67- Questionnaires du recensement rénové de la population
- 66 - Rapport d'activité 2000 - tome 2 (les comités du Cnis)
- 65 - Rapport d'activité 2000 - tome 1 (rapport général)
- 64 - Les investissements directs étrangers en France
- 63- Observation statistique du développement des Technologies de l'Information et de la communication et de leur impact sur l'économie

Rapports parus en 2000

- 62 - Avis sur les programmes statistiques 2001
- 61 - La connaissance statistique des finances publiques locales
- 60 - Actes de la journée d'étude organisée par le Cnis et la DREES sur l'observation statistique en matière de santé
- 59 - Les programmes statistiques 2000
- 58 - Rapport d'activité 1999 - tome 2 (les comités du Cnis)
- 57 - Rapport d'activité 1999 - tome 1 (rapport général)
- 56 - Actes de la concertation sur le recensement rénové de la population
- 55 - Transposition en droit français de la directive européenne n°95/46/CE du 24 octobre 1995 « Les attentes des statisticiens »

Rapports parus en 1999

- 54 - Avis sur les programmes statistiques 2000
- 53 - Les observatoires économiques et sociaux
- 52 - Rapport d'exécution du programme statistique à moyen terme 1994-1998
- 51 - Moyen terme 1999-2003 - Actes des travaux du Cnis sur le programme statistique à moyen terme
- 50 - Rapport d'activité 1998 - tome 2 (les comités du Cnis)
- 49 - Rapport d'activité 1998 - tome 1 (rapport général)
- 48 - Avis sur le programme statistique à moyen terme 1999-2003 et sur sa première année d'exécution
- 47 - Actes de la Rencontre « L'avenir de la diffusion de l'information statistique »

Rapports parus en 1998

- 46 - Impact du passage à l'UEM sur les indicateurs monétaires et financiers et les comptes nationaux par P. JAILLET, F. LEQUILLER, M-A BAHUCHET, A. MOUROUGANE
- 45 - Impact de l'introduction de l'euro sur les statistiques de la sphère réelle par J-P. GRANDJEAN, MF. RIVET, V. HECQUET
- 44 - Les Associations régies par la loi de 1901 par G. NEYRET, JM. NIVLET, D. RAULT
- 43 -Rapprochement des enquêtes de branche et des enquêtes annuelles d'entreprise par C. SANTA-CROCE et M. BOEDA
- 42 - Pauvreté, précarité, exclusion par G. DESPLANQUES, G. NEYRET, A. LOPEZ, N. ROTH
- 41 - Rapport d'activité 1997 - tome 2 (les Comités du Cnis)
- 40 - Rapport d'activité 1997 - tome 1 (rapport général)
- 39 - Les statistiques de l'assurance par P. ROUX, O. FLICHE, P. PONCET

III - BILAN DU FONCTIONNEMENT DU CNIS

La vie et l'activité du conseil

Chaque année, l'Assemblée plénière a lieu en fin d'année. Celle de 2002 s'est exceptionnellement tenue en février 2003 du fait du renouvellement du Conseil. Cette période permet de mieux prendre en compte les travaux du Conseil qui se déroulent, de fait, tout au long de l'année.

De 1999 à 2001, trois membres du Bureau ont changé. En 2002, le renouvellement du Conseil a permis la nomination de près de la moitié de nouveaux membres et l'entrée au Bureau de trois personnalités nouvelles. M. Jean-Pierre Duport a remplacé M. Jean-Marie Delarue comme président du bureau et vice-président du Cnis. Durant la période 1999-2003, trois présidences de formation ont changé de titulaire. Le mouvement dans les responsables de services statistiques ministériels a conduit au changement de dix rapporteurs de formation.

Les formations du Cnis se sont toutes réunies au moins une fois par an : la formation « emploi-revenus » se réunit deux ou trois fois par an, la formation « Monnaie, finance et balance des paiements » se réunit systématiquement deux fois par an. Les réunions de formation ont connu une légère augmentation de la participation de non-statisticiens à partir de 1999, mais cette progression reste sans doute encore insuffisante et sa confirmation nécessite un effort constant. Les non statisticiens représentent désormais 40% des effectifs des réunions de formation.

Parallèlement à l'activité des formations, 21 groupes de travail ou rencontres ont donné lieu à des rapports (voir liste ci-après) : à cela s'ajoute au cours de l'année 2003, les rencontres pour la préparation du programme 2004-2008 qui ont connu une participation exceptionnelle des utilisateurs.

Deux membres du Conseil, MM. Jean-Christophe Le Duigou et Yvonick Renard, ont été nommés au Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social (CEIES), instance équivalente du Cnis au niveau européen.

L'année 2001 a marqué le cinquantenaire de la loi 51-711 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques : cette loi a été régulièrement mise à jour depuis cette date, mais est restée fidèle à dans son esprit initial. Le Cnis, par ses propositions – dont celles qui seront incorporées dans une ordonnance de simplification -, continue de contribuer à son adaptation permanente et à la continuité de son application.

Les comités

Le Comité du label procède à l'examen approfondi des projets d'enquêtes et des questionnaires, notamment pour s'assurer que les statisticiens minimisent bien la charge supportée par les enquêtés par rapport aux objectifs de l'enquête. Il veille également à la « qualité statistique » de l'enquête (plan de sondage, technique de redressement des données, traitement des non-réponses, résultats des tests...) et, de ce point de vue, valide la qualité des processus statistiques vis-à-vis des exigences européennes. Les enquêtes « ménages » avaient été peu nombreuses en 1999 - année du recensement - et les enquêtes « entreprises » avaient déjà pour la plupart fait l'objet d'un nouvel examen. Depuis, l'activité du Comité du label a repris en croissance, particulièrement en 2002.

Comité du label

année	Nombre de réunions / an	Nombre de dossiers / an
1999	14	35
2000	20	47
2001	16	52
2002	21	75
2003	20	61

Le Comité du contentieux, qui s'est réuni deux fois par an, a continué à appliquer la réforme de la politique du contentieux statistique mise en œuvre progressivement depuis 1994. Très schématiquement, l'esprit de cette réforme consiste à faire du contentieux l'occasion d'une action de communication en direction des entreprises concernées, tout en maintenant, à titre subsidiaire, un aspect répressif qui semble indispensable. Le contentieux s'accompagne d'un important effort de dialogue avec les entreprises qui négligent de répondre aux enquêtes obligatoires, afin de les convaincre de l'utilité de la statistique publique.

Comité du contentieux

année	Cas de non-réponses examinés	Propositions d'amendes
1999	4 810	793
2000	5 834	1 103
2001	1 761	525
2002	6 860	1 517
2003	8 131	4 856

Le Comité du secret, outre ses activités courantes, a été conduit à discuter des évolutions en cours de l'environnement juridique et des travaux récents sur l'accès des chercheurs aux données. Le nombre de demandes adressées à ce comité s'est accru sensiblement d'une part avec des demandes émanant de chercheurs étrangers, phénomène lié à la construction européenne, et d'autre part avec l'apparition plus fréquente de demandes concernant l'environnement.

Comité du secret

année	Nombre de réunions	Nombre de décisions	Nombre de demandeurs habilités
1999	3	121	37
2000	3	99	36
2001	3	191	50
2002	3	174	52
2003	4	206	53

La communication

Le **site du Cnis sur l'Internet** a été ouvert le 4 novembre 1999 à l'issue d'importants travaux de conception et de développement. Le site www.Cnis.fr a été conçu dans le souci premier de transparence du programme d'enquêtes statistiques publiques : les rubriques permettent d'accéder à tous les aspects de la vie du Conseil.

Le site est avant tout un lieu d'information sur les enquêtes. Il comporte les fiches descriptives de chaque enquête figurant au programme d'enquêtes statistiques des services publics. Il informe également sur les activités du Cnis et sur les références juridiques. Il permet également de commander les publications du Cnis et d'adresser des messages au secrétariat. Il comporte des liens avec d'autres sites, notamment ceux des services producteurs.

Sa fréquentation a régulièrement augmenté depuis son ouverture. Une rénovation du site sera entreprise à partir de 2004 afin de faciliter la participation des utilisateurs aux débats du Cnis.

Site Web du Cnis

Année	Consultations externes (nombre mensuel moyen d'utilisateurs)	Commandes enregistrées dans l'année	Messages traités dans l'année (hors Intranet Insee)
1999	< 500		
2000	3 800	160	150
2001	7 100	380	250
2002	9 400	430	105
2003	11 800	438	100

Chaque année, le Cnis publie de 7 à 8 rapports : selon leur nature, ces rapports sont tirés de 800 à 2 000 exemplaires et diffusés gratuitement (membres du Cnis, centres de documentation, bibliothèques, médias et organismes ou particuliers qui en font la demande).

Une des recommandations du groupe « Clarté et accessibilité des informations issues du système statistique public » vise à la création d'un portail unique de la statistique publique : elle a été prise en compte par la création d'un groupe de travail associant l'Insee et des services statistiques ministériels.

Les groupes de travail

Thèmes et formation de rattachement	Dates (début)	Présidents <i>et rapporteurs</i>	Productions et publications
Les observatoires économiques et sociaux		Mission de Jean ROUCHET (Insee)	Rapport du Cnis N°53, septembre 1999 et synthèse dans « actualités du Cnis » N°33 - octobre 1999
La transposition en droit français de la directive européenne du 24-10-95 sur la protection des données à caractère personnel		Groupe de concertation : Jean-Pierre BEHMOIRAS (Insee) <i>Gérard LANG</i> <i>et René PADIEU (Insee)</i>	Rapport au Ministre, publié dans les rapports du Cnis N° 55 - janvier 2000
La connaissance statistique des finances publiques locales. « Monnaie, finance, balance des paiements » et « Statistiques régionales et locales »,	Avril 1999	Yves FRÉVILLE (sénateur) Christian de BOISSIEU, (Université de Paris) <i>Didier EYSSARTIER</i> (Direction de la Prévision) <i>Jean-François ROYER</i> (Insee)	Rapport publié dans les rapports du Cnis N°61-Octobre 2000
Les Investissements directs étrangers en France « Monnaie, finance, balance des paiements » et « Système productif »	1999	Jean Louis MUCHIELLI, (Université de Paris1) <i>D. NIVAT, (BDF)</i> <i>V. THOLLON-POMMEROL</i> (Insee)	Travaux présentés à la formation « Monnaie, finance, balance des paiements » du 9 novembre 1999. N° 64 - février 2001 et 64A (en anglais)
Observation statistique du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de leur impact sur l'économie. « Système productif » et « Démographie, conditions de vie »	1999	Didier LOMBARD (Ambassadeur délégué aux investissements internationaux) <i>Patrice ROUSSEL (Insee),</i> <i>Raymond HEITZMANN</i> (SESSI) <i>et Sylvie DUMARTIN</i> (ART)	Rapport publié dans les rapports du Cnis N° 63 - février 2001
Rénovation de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles. « Emploi, revenus »		Alain FERRAGU (Insee) <i>Pascale POLLET (Insee)</i>	
La clarté et l'accessibilité des informations issues du système statistique public.	2000	Jean-Pierre BOMPARD (représentant la CFDT au Cnis) <i>Michel JACOD (Insee)</i>	Conclusions à l'assemblée plénière de décembre 2001

Groupes de travail (suite)

Thèmes et formations de rattachement	Dates (début)	Présidents et rapporteurs	Productions et publications
L'observation statistique de l'état de santé de la population. « Santé, protection sociale »	20 janvier 2000	Jean de KERVASDOUÉ (CNAM) Raymonde TAILLEUR (DRASS d'Aquitaine)	Les actes de la journée d'étude Cnis-DREES sont parus dans la collection des Rapports du Cnis N°60 - juin 2000.
Connaissance statistique de l'état de santé de la population. « Santé, protection sociale »	2 ^e trimestre 1999	Jean de KERVASDOUÉ (CNAM) <i>Pierre BOISSELOT et Catherine MERMILLOD (DRESS)</i>	Rapports du Cnis N°76 - septembre 2002
L'harmonisation des données de démographie médicale. « Santé, protection sociale »	Février 1998	Philippe CUNEO (DREES) <i>Xavier NIEL (DRESS)</i>	Rapports du Cnis N° 75 - septembre 2002
Les professions de santé. « Santé, protection sociale ».	Début 1998	Danielle VILCHIEN (Direction des Hôpitaux) <i>Xavier NIEL (DREES)</i>	Les effectifs et la durée du travail des médecins au 01/01/1999, DREES « études et résultats » N°44, décembre 1999
Le secret statistique sur les entreprises	Décision du bureau du Cnis du 22 juin 2000	Yvonick RENARD (représentant le MEDEF au Cnis) <i>Raoul DEPOUTOT (Insee)</i> <i>Gérard LANG (Insee)</i>	Conclusions à l'assemblée plénière de décembre 2001 (N° 71 - janvier 2002)
Les enquêtes au bord des routes. « Transport, tourisme »	15 mars 2002	Claude ABRAHAM (Ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées) <i>Marc CHRISTINE (Insee)</i> <i>Laurent VASSILLE (Direction du tourisme)</i>	
Comparaisons macro-économiques en France entre l'agriculture et les autres activités économiques. « Agriculture »	Janvier 2003	ULLMO YVES (Conseiller Maître honoraire à la Cour des comptes) <i>BERTHIER JEAN-PIERRE, chef de la division Agriculture à l'Insee</i> <i>BOURGEOIS LUCIEN, Sous-directeur chargé des Études économiques et de la prospective à l'APCA</i>	

Groupes de travail liés au recensement

Thèmes	Dates (début)	Présidents et rapporteurs	Productions et publications
Rencontre d'information sur la rénovation du recensement de la population.	22 avril 1999	Yves FREVILLE	Compte rendu publié dans les rapports du Cnis N°56 - février 2000.
Les statistiques infra communales.	22 avril 1999	André BRUSTON <i>Philippe CHOFFEL (Insee)</i>	Rapport présenté le 3-11-99, voir N°56.
La dynamique des territoires.	22 avril 1999	Jean BERGOUIGNOUX <i>Alberto LOPEZ</i>	Rapport présenté le 3-11-99, voir N°56.
La caractérisation socio-démographique des territoires.	22 avril 1999	Christiane SILBERMAN <i>Nicole ROTH (DREES)</i>	Rapport présenté le 3-11-99, voir N°56.
Rencontre de concertation sur le recensement rénové de la population.	3 novembre 1999	Jean-Baptiste de FOUCAULD, Yves FRÉVILLE et Jean-Marie DELARUE	Voir N°56.
Le questionnaire du recensement.	2000	François HERAN (INED) <i>Guy DESPLANQUES (Insee)</i> <i>Pierre MULLER (Insee)</i>	Recommandations à l'automne 2000, voir les rapports du Cnis N° 67 - février 2001
Commission spéciale de l'article 158 de la loi 2002-276 du 27-02-2002 relative à la démocratie de proximité.	2002	Jean-Pierre GIBLIN <i>Alain GODINOT (Insee)</i> <i>Jean-Pierre LE GLEAU</i>	Rapport en septembre 2002 (les rapports du Cnis N°77)
L'évaluation de la diffusion du RP de 1999.	2002	Bernard MOREL (DATAR) <i>Jean-Patrick BERNARD (Insee)</i>	Rapport en juin 2003 présenté à l'Assemblée plénière en décembre 2003

Autres manifestations :

Thèmes	Dates (début)	Présidents et rapporteurs	Productions et publications
Rencontre sur la nouvelle base, dite 95, des comptes nationaux.	28 juin 1999	André VANOLI	
Rencontre sur « transport et aménagement urbain : l'offre et les besoins d'observations statistiques pour le choix et la conduite des politiques publiques.	30 octobre 2001	Georges MERCADAL, vice-président du Conseil général des ponts et chaussées	Les Actes de cette Rencontre ont été publiés dans « Les Rapports du Cnis » (n°69 - décembre 2001).